

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

AVANCÉES ET RECVLS DE LA RECONNAISSANCE POLITIQUE DE
L'ÉCONOMIE SOCIALE AU QUÉBEC (1996 À 2016)

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN SOCIOLOGIE

PAR

ISABELLE GODBOUT

JANVIER 2021

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.10-2015). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX.....	v
LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES	vi
RÉSUMÉ	x
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I PROBLÉMATISATION ET CONTEXTUALISATION.....	5
1.1 L'acteur étatique moderne	5
1.1.1 L'État et les régimes de citoyenneté	6
1.1.2 Les régimes d'États-providence.....	9
1.1.3 Les régimes providentiels canadien et québécois	14
1.1.4 Du providentialisme québécois à un État ouvert à la participation de la société civile.....	16
1.2 Les notions de reconnaissance et de compromis	21
1.2.1 La théorie de la reconnaissance.....	23
1.2.2 Le paradigme de la régulation sociale.....	28
1.2.3 La complémentarité de la théorie de la reconnaissance et du paradigme de la régulation sociale.....	31
1.3 L'économie sociale en contexte québécois.....	33
1.3.1 Les caractéristiques spécifiques de l'économie sociale au Québec	33
1.3.2 La reconnaissance de l'économie sociale	37
CHAPITRE II MÉTHODOLOGIE.....	42
2.1 Objectifs du projet	42
2.2 Modalités de captation et d'analyse des données	43
2.3 Univers de travail et échantillon	49
CHAPITRE III LE SOMMET SUR L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI.....	51

3.1	Les objectifs poursuivis par le gouvernement provincial lors du Sommet.....	51
3.2	Les propositions du groupe de travail sur l'économie sociale et les retombées du Sommet	57
3.3	Les retombées du Sommet sur l'économie et l'emploi sur l'économie sociale	60
CHAPITRE IV L'ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE DE 1996 À 2016 63		
4.1	La période de 1996 à 2002.....	63
4.1.1	Le secteur de la petite enfance	67
4.1.2	Le secteur de l'habitation communautaire	69
4.1.3	Le secteur de l'aide domestique	74
4.1.4	Les secteurs des entreprises d'insertion et des centres de travail adapté	76
4.1.5	La lutte contre la pauvreté.....	78
4.1.6	Entrevues avec les informateurs rencontrés et sommaire des résultats... 81	
4.2	La période de 2003 à 2007.....	87
4.2.1	Le secteur de la petite enfance	91
4.2.2	Le secteur de l'habitation communautaire	94
4.2.3	Le secteur de l'aide domestique	95
4.2.4	La lutte contre la pauvreté.....	96
4.2.5	Entrevues avec les informateurs rencontrés et sommaire des résultats... 99	
4.3	La période de 2008 à 2014.....	102
4.3.1	Le secteur de la petite enfance	105
4.3.2	Le secteur de l'habitation communautaire	106
4.3.3	Le secteur de l'aide domestique	108
4.3.4	Les secteurs des entreprises d'insertion et des centres de travail adapté 111	
4.3.5	La lutte contre la pauvreté.....	112
4.3.6	Entrevues avec les informateurs rencontrés et sommaire des résultats. 115	
4.4	La période de 2015 à 2016.....	116
4.4.1	Le secteur de la petite enfance	120
4.4.2	Le secteur de l'habitation communautaire	121
4.4.3	Le secteur de l'aide domestique	122
4.4.4	Les secteurs des entreprises d'insertion et des centres de travail adapté 122	
4.4.5	Entrevues avec les informateurs rencontrés et sommaire des résultats. 122	
4.5	Sommaire des résultats de 1996 à 2016 selon les informateurs rencontrés.....	123
CHAPITRE V ANALYSE..... 126		

5.1	Quelle forme de reconnaissance?	127
5.2	Quels compromis?	131
5.3	Quelle évolution des rapports?	133
5.3.1	Les stratégies de développement adoptées par les instances gouvernementales.....	134
5.3.2	Les médiums utilisés pour accorder la reconnaissance.....	145
5.3.3	La tenue d'événements particuliers.....	146
5.3.4	L'efficacité des espaces de discussion et de délibération formels rassemblant des acteurs variés et la capacité de mobilisation des acteurs	147
5.4	Utilisation du cadre conceptuel	155
	CONCLUSION.....	160
	ANNEXE A Projets proposés par le groupe de travail sur l'économie sociale dans le cadre du Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996.....	166
	ANNEXE B Effets des régimes de l'État canadien sur les régimes de citoyenneté.....	173
	ANNEXE C Guide d'entrevue.....	176
	ANNEXE D Proposition conceptuelle.....	177
	RÉFÉRENCES.....	183
	BIBLIOGRAPHIE	190

LISTE DES TABLEAUX

Tableau	Page
2.1 Indicateurs, dimensions et variables retenus pour l'analyse thématique déductive et inductive rationnelle.....	45
5.2 Sommaire des résultats de la période de 1996 à 2002 selon le modèle de Peter Graefe	135
5.3 Sommaire des résultats de la période de 2003 à 2007 selon le modèle de Peter Graefe	137
5.4 Sommaire des résultats de la période de 2008 à 2014 selon le modèle de Peter Graefe	140
5.5 Sommaire des résultats de la période de 2015 à 2016 selon le modèle de Peter Graefe	143
A.6 Projets proposés par le groupe de travail sur l'économie sociale lors du Sommet sur l'économie et l'emploi.....	167
A.7 L'État canadien de 1867 à 2014 et ses effets sur les régimes de citoyenneté en fonction des notions de démarchandisation, de stratification sociale, d'articulation États/marché, de coconstruction et de coproduction	174
A.8 Indicateurs, dimensions, variables et marqueurs opérationnels finaux à la suite de l'analyse thématique déductive et inductive rationnelle	178

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

ALQ	AccèsLogis Québec
ARUC-ES	Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale
AVD	Aide à la vie domestique
AVQ	Aide à la vie quotidienne
BC	Bureau coordonnateur
CAES	Capitalisation des entreprises de l'économie sociale
CEPE	Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion
CPE	Centre de la petite enfance
CSSS	Centre de santé et de services sociaux
CHSLD	Centre d'hébergement et de soins de longue durée
CLSC	Centre local de services communautaires
CES	Chantier de l'économie sociale
CEIQ	Collectif des entreprises d'insertion du Québec
CSN	Confédération des syndicats nationaux
CRE	Conférence régionale des élus

CCCM	Conseil canadien de la coopération et de la mutualité
CT	Conseil du Trésor
CLD	Conseil local de développement
CQCM	Conseil québécois de la coopération et de la mutualité
CRD	Conseil régional de développement
CDC	Corporation de développement communautaire
CDEC	Corporation de développement économique communautaire
ES	Économie sociale
EESAD	Entreprise d'économie sociale en aide domestique
FFQ	Fédération des femmes du Québec
FTQ	Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
FECM	Fondation pour l'éducation à la coopération et la mutualité
FIES	Fonds d'initiatives en économie sociale
FQHC	Fonds québécois d'habitation communautaire
FQLS	Fonds québécois de logement social
GRT	Groupe de ressources techniques
ISQ	Institut de la statistique du Québec
LAQ	Logement abordable Québec
MF	Ministère de la Famille

MFA	Ministère de la Famille et des Aînés
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MSS	Ministère de la Solidarité sociale
MEIE	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MAMR	Ministère des Affaires municipales et des Régions
MF	Ministère des Finances
MDEIE	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
MTE	Ministère du Travail et de l'Emploi
OPHQ	Office des personnes handicapées du Québec
OBNL	Organisme à but non lucratif
PRES	Pôle régional en économie sociale
PAD	Programme d'adaptation de domicile
PARCO	Programme de logement sans but lucratif privé
PSEA	Programme de subventions aux entreprises adaptées
PSL	Programme de supplément au loyer
PEFSAD	Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique

PIEC	Programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif
RAMQ	Régie de l'assurance maladie du Québec
RRSSS	Régie régionale de la santé et des services sociaux
RESO	Regroupement pour la relance économique et sociale du Sud-Ouest de Montréal
RSSS	Réseau de la santé et des services sociaux
RISQ	Réseau d'investissement social du Québec
RQRP-ES	Réseau québécois de recherche partenariale en économie sociale
RQOH	Réseau québécois des OSBL d'habitation
RPA	Résidence pour personnes âgées
RSG	Responsable d'un service de garde en milieu familial
RI	Ressource intermédiaire
SCF	Secrétariat à la condition féminine
SGE	Service de garde éducatif
SHQ	Société d'habitation du Québec
TIESS	Territoires innovants en économie sociale et solidaire

RÉSUMÉ

Lors du Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996 (Sommet), le gouvernement du Québec a reconnu l'économie sociale (ES) comme acteur clé pour appuyer le développement socioéconomique du Québec. Cette reconnaissance impliquait que le gouvernement perçoive dans des acteurs de l'ES des interlocuteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes et de politiques publics. L'évolution des rapports entre l'ES et le gouvernement provincial interpelle toutefois les acteurs sur le terrain et, en l'occurrence, le milieu de la recherche. Ils redoutent entre autres une instrumentalisation économique et politique de l'ES ainsi qu'une perte de reconnaissance lors de refontes de programmes et de politiques.

Le projet s'appuie sur un devis qualitatif interprétatif et les bases conceptuelles de la théorie de la reconnaissance, du paradigme de la régulation sociale et des modèles développés par Peter Graefe, Gosta Esping-Andersen et Yves Vaillancourt. Il a été réalisé en trois étapes : une revue de littérature portant sur la période entourant le Sommet, une analyse thématique déductive et inductive sur cinq programmes et politiques implantés lors du Sommet et trois entrevues avec des acteurs clés.

Le processus de reconnaissance de l'ES lui a permis de trouver sa place et sa fonction comme groupe institutionnel complémentaire aux secteurs public et privé. Il a donné lieu à différents compromis internes et externes comme la définition de l'ES adoptée lors du Sommet. Les rapports qui ont pris place varient selon différents déterminants dont les moyens utilisés pour reconnaître les secteurs de l'ES et la présence et l'efficacité des espaces de discussion et de délibération.

L'ES s'est définie comme un espace « symbiotique », par rapport au marché et par rapport à l'État dans la livraison de services à vocation publique. Or, la reconnaissance accordée demeure fragile et peut être menacée à tout moment notamment en raison du fait que le régime institutionnel proposé par l'ES va à l'encontre des modèles sociaux dominants soit les régimes libéral-inclusif et austère.

Mots clés : Reconnaissance des groupes institutionnels, Économie sociale, Politiques et programmes publics, Rapports économie sociale/État, Sommet socioéconomique

INTRODUCTION

Lors du Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996 (Sommet), le gouvernement péquiste de Lucien Bouchard a reconnu l'économie sociale (ES) comme acteur incontournable pour appuyer le développement socioéconomique du Québec. Cette reconnaissance impliquait que le gouvernement perçoive dans des acteurs ou composantes clés de l'ES des interlocuteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes et de politiques publics implantés à l'issue de cet événement.

Cette recherche propose de se concentrer spécifiquement sur les rapports qui se sont tissés entre le gouvernement provincial et certaines composantes de l'ES à partir du point tournant que représente le Sommet. Nous proposons de comprendre la nature des compromis qui ont découlé de cette démarche. En nous penchant sur la définition et sur l'évolution des compromis liés à cette reconnaissance, nous sommes en mesure de mieux comprendre ce que cette reconnaissance signifiait pour les parties concernées, et surtout, de porter un regard critique sur la période que représente l'après Sommet pour l'ES. Ce travail nous a permis de répondre à trois questions principales. Tout d'abord, 1) quels déterminants ont joué dans la reconnaissance de ce secteur socioéconomique? 2) La forme de reconnaissance mise en scène a-t-elle donné lieu à des compromis? 3) Quels types de rapports ont pris place entre l'ES et le gouvernement du Québec? Concrètement, cette reconnaissance signifiait quoi, pour qui et se traduisait par quelles avancées et par quels reculs?

Pour conduire cette recherche et répondre aux questions proposées, nous avons effectué une analyse en trois temps. Tout d'abord, nous avons procédé à une analyse documentaire qui consistait en une revue de la littérature portant sur la période

entourant le Sommet. S'en est suivie une seconde analyse documentaire qui consistait en une analyse thématique inductive et déductive rationnelle. Elle avait pour but de tracer l'évolution des rapports entre l'ES et le gouvernement provincial à travers certains programmes et politiques publics qui ont été implantés lors du Sommet et qui sont toujours en vigueur aujourd'hui. Cette analyse a permis de tracer la trajectoire de cette reconnaissance et de ces compromis. Finalement, nous avons effectué des entrevues avec des acteurs clés qui ont pris part aux négociations avant et pendant la tenue du Sommet. Les entrevues avaient pour but d'analyser les représentations des discours des acteurs alors en place et, par le fait même, de comprendre en quoi consistait la nature des compromis qui ont pris place.

Jusqu'à maintenant, les travaux réalisés sur ce sujet se sont surtout concentrés sur l'analyse des rapports entre les organisations et l'État et leurs effets sur les organisations. Peu de travaux ont porté sur l'évaluation de ce compromis et les analyses présentées demeurent incomplètes. D'une part, ces travaux sont limités dans le temps et portent principalement sur la période s'étendant de 1996 à 2006. D'autre part, l'angle d'analyse en termes de compromis social n'y est pas explicite. Ces travaux ont en effet étudié la reconnaissance sous trois principaux angles. D'abord sous l'angle d'une « victoire » pleine et entière, caractérisée par l'entrée en vigueur d'un nouveau mode de développement décrit comme plus participatif, démocratique et inclusif (Lévesque, 2001 et 2003; Vaillancourt, 2007). Ensuite, sous l'angle d'une autre étape dans les relations historiques entre l'État et le mouvement coopératif et mutualiste québécois (Lévesque, 2001, 2003; Vaillancourt, 2003, 2007, 2008). Puis sous l'angle d'une institutionnalisation rapide qui a détourné la proposition initiale avancée par la Marche du pain et des roses en 1995 (Lévesque et Vaillancourt, 1998; D'Amours, 1999a).

L'analyse en termes de compromis social proposée, qui sous-tend la définition d'un nouveau rapport social, prend place en fonction d'un cadrage particulier et précis que

nous souhaitons rendre explicite. Ce cadrage est en effet teinté du contexte socioéconomique et de l'environnement sociopolitique du Québec. Notre travail a consisté à développer une analyse qui a permis de comprendre en quoi ce processus de reconnaissance représente, telle était notre hypothèse de travail, un compromis social inachevé dont les frontières sont, d'une part, à la fois définies et mouvantes, et d'autre part, porteuses d'avancées et de reculs pour l'ES et la société québécoise.

Afin de parvenir à cette démonstration, nous avons mobilisé différents cadres théoriques. Nous nous sommes d'abord penchés sur les deux parties prenantes étudiées, à savoir l'État et l'ES. La forme actuelle de l'État canadien a été abordée par l'entremise des travaux de Peter Graefe (2014) et en fonction de la terminologie de régimes d'États-providence de Gosta Esping-Andersen (1999). Les travaux d'Yves Vaillancourt (2008; Jetté et Vaillancourt, 2009; Vaillancourt *et al.*, 2016) sur les notions de coconstruction et de coproduction sont venus compléter cette partie du cadre théorique. D'autre part, les grands éléments qui permettent de définir et de représenter la forme actuelle de l'ES sont présentés. Ce travail a été complété par une recension d'écrits portant sur deux écoles de pensée, soit la théorie de la reconnaissance et le paradigme de la régulation sociale. Le défi a toutefois consisté à appliquer le principe de reconnaissance non pas à des individus ou à des situations, mais sous l'angle de la reconnaissance de groupes soit dans le cas qui nous occupe, des composantes de l'ES.

Le présent projet propose ainsi un nouveau cadre conceptuel qui se veut original, mais qui comporte également plusieurs limites. Un choix préalable a été fait de se concentrer principalement sur la description et l'analyse de programmes et politiques publics. Le cadre proposé a été en mesure de relever ce défi. Il n'a toutefois pas permis d'aborder les notions de conflit, de compris et de négociation de manière explicite. La réalisation de trois entrevues avec des acteurs clés n'a pas permis de combler ce vide. Certaines conclusions de ce mémoire pourraient de ce fait être

remises en question à la lumière d'autres sources de données que celles mobilisées dans ce travail. Les avantages et les limites de ce cadre conceptuel sont discutés dans la section 5.4 et en conclusion de ce mémoire.

Le premier chapitre expose la problématique de l'étude ainsi que le cadre conceptuel mobilisé. Le deuxième chapitre expose la méthodologie utilisée pour réaliser cette recherche. Le troisième chapitre se concentre sur l'histoire de l'ES au Québec. Le quatrième et le cinquième chapitres présentent respectivement les résultats et leur analyse accompagnés d'une discussion pour laquelle la littérature pertinente a été mobilisée. Le chapitre de conclusion expose les principaux résultats de cette recherche et s'ouvre sur des orientations de recherche possibles.

CHAPITRE I

PROBLÉMATISATION ET CONTEXTUALISATION

Dans ce chapitre, nous présentons le cadre conceptuel et les indicateurs, dimensions et variables utilisés pour réaliser l'analyse de ce projet. Nous présentons d'abord les définitions de l'État et de régimes de citoyenneté retenus pour ce projet. Nous présentons ensuite les principales notions liées à la reconnaissance politique et à la régulation sociale utiles pour ce projet. Nous présentons ensuite le contexte d'émergence et d'évolution de l'ES depuis son apparition au milieu du XIX^e siècle jusqu'au Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996. Nous proposons finalement une mise en relation de ces différents corpus afin de positionner le cadre conceptuel de manière concrète dans l'analyse proposée dans le contexte de ce projet.

1.1 L'acteur étatique moderne

L'État est une institution qui a amplement été étudiée. Pour l'objet qui nous occupe, qui consiste en la quête de reconnaissance comme processus de construction identitaire de mouvements socioéconomiques, nous avons choisi de nous concentrer sur les travaux de Peter Graefe (2014) et de Gosta Esping-Andersen (1999). L'intérêt des travaux de Graefe repose sur le fait qu'il articule les régimes d'État au Canada en fonction des régimes de citoyenneté. De cette façon, les effets des orientations étatiques sur les groupes et les individus deviennent perceptibles. En outre, le modèle

de Graefe constitue le seul, à notre connaissance, qui couvre entièrement la période visée par le présent projet. En ce qui concerne Esping-Andersen, bien que plusieurs auteurs, dont Diane Sainsbury et Georges Menahem (2007) aient soulevé des critiques à l'égard de ses travaux – notamment respectivement le fait qu'il écarte la notion de genre dans son analyse et le caractère plutôt sommaire de son concept de démarchandisation –, les indicateurs qu'il a formulés pour réaliser sa typologie des États-providence se révèlent encore aujourd'hui des plus pertinents. Finalement, la façon dont ces deux auteurs ont élaboré leur modèle respectif permet de percevoir les rapports qui se tissent entre l'État et les acteurs sociaux.

1.1.1 L'État et les régimes de citoyenneté

Peter Graefe (2014) aborde les concepts d'État et de citoyenneté à travers l'évolution du régime canadien depuis la Confédération jusqu'à aujourd'hui. Pour lui, l'État est un « construit social ». Il peut être compris comme le produit de luttes sociales et de rapports de forces émanant de groupes qui cherchent à faire valoir leurs intérêts particuliers. Cette contestation est liée à une « conception de la communauté politique » qui met en rapport l'individu et l'État. Plus spécifiquement, Graefe (2014, p. 62) définit l'État comme des « institutions (centrales) sur un territoire, requérant le consentement de la société, qui définissent et appliquent des décisions collectivement contraignantes au nom du bien commun ». L'État n'est toutefois pas neutre. Selon la façon dont l'intérêt commun est perçu, il peut privilégier certains groupes par rapport à d'autres. Cette définition prend ainsi en compte le fait que l'État, étant influencé par les conflits sociaux et la définition que se donne la société du bien commun, prend diverses formes et évolue en fonction des époques.

En ce qui concerne la citoyenneté, elle met également en rapport l'individu et l'État. Graefe (2014, p. 61) la définit comme une « notion qui fait référence à la relation entre le statut des membres d'une communauté face à l'autorité publique et aux liens de solidarité qui existent entre des personnes qui se reconnaissent mutuellement

comme membres d'une même communauté ». Les relations entre l'État et les individus qui composent la communauté étant variées et complexes, il est possible de retrouver différents régimes de citoyenneté. Par exemple, une citoyenneté civique qui fait référence à « l'encadrement des libertés civiles », une citoyenneté politique qui concerne « l'exercice du droit de vote et la représentation des intérêts des citoyens », une citoyenneté sociale liée aux « droits sociaux » consentis aux individus et aux groupes d'intérêts, une citoyenneté industrielle qui fait référence à « l'encadrement étatique des relations » entre les employeurs et les employés, etc. (Graefe, 2014, p. 39). Tout comme l'État, la citoyenneté se transforme en fonction des luttes sociales et de la manière dont le bien commun est interprété.

Graefe identifie au Canada cinq formes d'État qui se sont succédé de 1867 à 2014 :

- l'État libéral (1867-1930), caractérisé par l'implantation d'une politique nationale et d'une citoyenneté assez étroite;
- l'État social (1940-1970), marqué par le courant keynésien et un élargissement de la citoyenneté sur tous les plans;
- l'État néolibéral (1980-1990) axé sur l'efficacité, la compétition et le laisser-faire;
- l'État libéral-inclusif (2000) caractérisé par des investissements spécifiques dans le capital humain et par une ouverture de la citoyenneté civile, politique et sociale;
- l'État austère (2010) axé sur les compressions financières et l'atteinte de l'équilibre budgétaire au détriment des différents régimes de citoyenneté.

Au cours de la période s'étendant de la Confédération au début du XX^e siècle, l'exercice de la citoyenneté était sélectif et incomplet sur plusieurs plans, voire, pour certaines catégories de personnes, quasi inexistant. Il a évolué de façon lente et asymétrique. Selon Graefe, l'État social a seulement émergé à partir de 1910, avec

l'instauration graduelle de quelques programmes comme l'aide sociale pour les mères monoparentales et les premières pensions de vieillesse. L'État social canadien s'est surtout construit à la suite de la Deuxième Guerre mondiale, au cours de la période keynésienne. Sous l'impulsion d'une nouvelle technocratie, de l'action des syndicats et de différents mouvements contestataires, l'État cherche à atteindre le plein emploi notamment par l'implantation de programmes à tendance sociale-démocrate.

À partir des années 1970, période marquée par la stagflation, le libéralisme social s'est graduellement essoufflé. Sous l'impulsion du patronat, l'État cherche à se retirer de la sphère économique ainsi qu'à implanter des programmes davantage ciblés. Cette période est aussi caractérisée par l'augmentation du pouvoir du premier ministre et du ministre des Finances au détriment des acteurs collectifs. Il devient difficile pour les groupes et les individus d'avoir accès à l'État, à l'exception de certains groupes particuliers qui se voient accorder de nouveaux droits par l'entremise de la Charte canadienne des droits et libertés.

Au tournant des années 2000, les limites du libéralisme quant à sa capacité à répondre aux besoins sociaux se font sentir. Afin d'y remédier, l'État s'intéresse de plus en plus à l'expertise développée par certains groupes ou organisations socioéconomiques afin de mettre en place des politiques publiques plus efficaces. Il aborde également un libéralisme inclusif, caractérisé par l'implantation de mesures visant à investir dans le « capital humain » afin de limiter le recours à l'aide gouvernementale.

Au milieu des années 2000, période qui semble principalement marquée par l'austérité, le gouvernement impose des compressions budgétaires importantes qui font en sorte de limiter l'accès aux services publics à la population. Graefe remarque également une instrumentalisation du pouvoir législatif, perceptible par le recours de plus en plus fréquent au bâillon ou par l'adoption de projets de loi omnibus, limitant ainsi les débats parlementaires et accordant un pouvoir énorme au premier ministre.

Cette conjoncture réduit les espaces de délibération et le pouvoir des acteurs sociaux à effectuer des représentations auprès du pouvoir législatif.

Graefe a été en mesure de démontrer que l'État n'est pas neutre et que la manière dont sont abordées les pratiques démocratiques évolue au fil du temps, en fonction notamment des capacités de mobilisation des groupes et des acteurs sociaux et de la façon dont est interprété le bien commun. Il a également démontré que les façons dont les individus et les groupes affirment leur citoyenneté dépendent considérablement des régimes en vigueur et de la manière dont l'État établit et encadre ses politiques publiques. L'utilisation de son modèle nous a permis d'amener un éclairage nouveau dans la façon de percevoir les rapports entre l'ES et l'État ainsi que sur la reconnaissance politique accordée aux groupes et aux individus.

Mentionnons toutefois que pour les formes de l'État mobilisées par Graefe, lequel se réfère à l'ensemble canadien, le contexte et la périodisation diffèrent quelque peu des formes rencontrées au Québec. En outre, le fait que les programmes et politiques publics mobilisés dans le cadre de ce projet, étant presque exclusivement destinés aux secteurs de l'ES et non à l'ensemble des acteurs socioéconomiques, pourraient également avoir une incidence sur l'analyse. Un programme ou une politique visant explicitement le secteur marchand pourraient en effet se révéler de tout autre nature.

1.1.2 Les régimes d'États-providence

De façon générale, l'État-providence tente « d'assurer un bien-être minimal à ses citoyens » (Esping-Andersen, 1999, p. 102). De manière plus précise, il consiste en :

[...] des arrangements institutionnels, des règles et des accords qui guident et modèlent les décisions de politique sociale concurrentes, les évolutions des dépenses, la définition des problèmes et même la structure de l'offre et de la demande des citoyens et des consommateurs de biens sociaux (*Ibid*).

Selon Esping-Andersen, « les politiques à court terme, les réformes, les débats et les prises de décision » sont le reflet des régimes politiques. Ces régimes sont ancrés dans un « cadre institutionnel historique » qui diffère de manière qualitative d'un pays à l'autre. Pour lui, des notions telles que la démarchandisation, la stratification sociale, l'articulation entre l'État et le marché et la structuration du pouvoir constituent des indicateurs clés pour définir la nature des États-providence. Il a d'ailleurs utilisé ces indicateurs qu'il a déclinés en dimensions et variables pour réaliser sa typologie des États-providence, qui se répartit en trois régimes : l'État-providence libéral, conservateur ou corporatiste et social-démocrate.

La notion de démarchandisation

La démarchandisation est un processus pluriel qui comporte plusieurs facettes. Cette notion fait référence « au degré auquel les individus ou les familles peuvent maintenir un niveau de vie socialement acceptable », à l'extérieur de leur participation au marché (Esping-Andersen, 1999, p. 53-54). Pour Esping-Andersen, la citoyenneté sociale, tout comme les droits sociaux, constituent l'idée centrale de l'État-providence. Des droits sociaux dits inviolables et accordés sur la base de la citoyenneté sociale entraîneraient une « démarchandisation du statut des individus vis-à-vis du marché », l'introduction de droits sociaux rendant possible le détachement des individus à l'égard de leur statut de marchandise (Esping-Andersen, 1999, p. 34-35). La démarchandisation et ses effets varient d'un type d'État-providence à l'autre. La présence de droits sociaux ainsi que les règles et les conditions régissant les politiques publiques étant des critères importants pouvant faire varier la dépendance des individus face au marché.

Pour qualifier le degré de démarchandisation des politiques sociales, Esping-Andersen a identifié trois dimensions qu'il a déclinées en variables, soit les règles encadrant l'accès aux prestations, le remplacement du revenu et les critères

d'éligibilité. Plus un programme est facile d'accès, qu'il garantit un niveau de vie adéquat et qu'il comporte peu de critères d'éligibilité, plus il se veut démarchandisant. À titre d'exemple, des programmes comme ceux qui favorisent la maternité, la responsabilité familiale, l'éducation, voire, les loisirs, se révèlent particulièrement démarchandisants.

La notion de stratification sociale

L'État-providence se veut une institution clé qui favorise « la structuration des classes et de l'ordre social » (Esping-Andersen, 1999, p. 75). Ses caractéristiques organisationnelles « contribuent à déterminer l'articulation de la solidarité sociale, des divisions de classes ainsi que les différenciations de statuts » (*Ibid*). L'État-providence ne doit donc pas seulement être compris comme un moyen pour rendre la société plus égalitaire. La question consiste plutôt à évaluer les types de stratifications qui sont favorisés par l'entremise des politiques publiques. Les droits sociaux accordés à certaines classes ou à l'ensemble de la population peuvent en effet entraîner des formes de division ou de stigmatisation de certaines classes, les plus démunis se tournant le plus souvent vers l'État et les plus fortunés vers le marché. La stratification organise ainsi en quelque sorte les relations sociales et elle peut varier d'un type d'État-providence à l'autre.

Pour cibler la participation des États-providence à la stratification sociale, Esping-Andersen a identifié trois dimensions pour lesquelles des variables leur sont respectivement attribuées. Parmi ces dimensions, le degré de ségrégation statutaire, le poids des dépenses d'allocation sociale et le degré d'universalisme. Selon la même logique que la notion de démarchandisation, plus le degré de différenciation et l'importance accordée au marché sont faibles et, qu'à l'inverse, le poids des dépenses d'allocation sociale et le degré d'universalisme sont élevés, plus les programmes limitent la stratification sociale.

L'articulation État/marché

Un autre élément clé pour qualifier la nature d'un État-providence est la place qu'accordent les États au secteur privé d'un côté et au secteur public de l'autre dans le but de répondre aux besoins de la population. Cette dichotomie État/marché fournit selon Esping-Andersen « le contexte structurel de la démarchandisation, des droits sociaux et les arrangements de stratification propres » à chaque État-providence (Esping-Andersen, 1999, p. 102).

Pour étudier cet indicateur, Esping-Andersen propose deux dimensions, soit les dépenses totales effectuées pour chaque catégorie de programmes ainsi que les sources de revenu des ménages. Plus les dépenses publiques sont élevées sans égard au statut et que la participation du secteur privé est limitée, plus le programme se veut démarchandisant, limite la stratification sociale et favorise l'octroi de droits sociaux.

La structure du pouvoir

Un dernier indicateur permettant d'observer les États-providence consiste à identifier la nature des rapports de force existants entre des corps sociaux et l'État. Selon Esping-Andersen toutefois, l'analyse du degré des dépenses sociales, comme réponse étatique, ou l'exercice du pouvoir revendicateur de la classe ouvrière ne suffisent pas pour rendre compte de la dynamique en place. Il se révèle en effet difficile de fournir la preuve qu'il existe bel et bien une corrélation entre le pouvoir de la classe ouvrière et le fait que l'État-providence réponde à ses attentes et revendications. La question consiste plutôt à comprendre comment la classe ouvrière est en mesure d'influencer sur la production de politiques sociales pertinentes. Il serait possible d'y parvenir par l'entremise d'une compréhension des besoins pressants et émergents, individuels ou collectifs, portés par des travailleurs (Esping-Andersen, 1990). Esping-Andersen propose ainsi d'aborder la notion de pouvoir à la façon d'une relation et non comme

une réalité empirique essentialisée. Pour ce faire, il utilise trois dimensions auxquelles sont associées des variables, soit : la mobilisation de la classe ouvrière, le développement économique et la démographie.

Les résultats d'Esping-Andersen, quant à la force de chacune de ces dimensions – calculées par l'entremise d'analyses multivariées –, demeurent toutefois mitigés. En effet, la force varie grandement, voire, n'a aucun effet, selon les politiques, les pays ou les périodes étudiés (Esping-Andersen, 1999). Une question importante demeure aussi absente, soit la participation de l'ES – ou de tout autre groupe par ailleurs – à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques publiques. Pour ce faire, nous avons retenu les travaux d'Yves Vaillancourt qui a largement étudié cette question à travers les concepts de coconstruction et de coproduction des politiques publiques.

La coconstruction et la coproduction des politiques publiques

Selon Vaillancourt (2008; Jetté et Vaillancourt, 2009; Vaillancourt *et al.*, 2016), la coconstruction fait référence à l'élaboration des politiques publiques (dimension institutionnelle) alors que la coproduction concerne leur mise en application (dimension organisationnelle). Pour qu'il y ait coconstruction ou coproduction, l'État doit intervenir avec le concours d'autres acteurs dans la conception et la mise en œuvre des politiques. L'élaboration de politiques peut ainsi prendre différentes formes.

L'État peut choisir d'élaborer ses politiques seul. Il n'est donc pas ici question de coconstruction mais plutôt de monoconstruction. L'État n'étant pas neutre, il peut également être incité à privilégier certains groupes par rapport à d'autres. Il est question ici de coconstruction libérale et corporatiste. La coconstruction libérale privilégie le secteur marchand, inspirée par les principes du courant du *New Public Management*. La coconstruction corporatiste privilégie quant à elle les groupes

dominants de la société, ceux profitant d'un capital politique et économique plus élevé. Les configurations qui se révèlent les plus « novatrices et démocratiques » sont celles qui impliquent des acteurs provenant de secteurs variés et « dont les arrangements permettent autant de définir les modes d'application des politiques que leur contenu et leur évolution » (coconstruction démocratique ou solidaire). Cette dernière forme de coconstruction permettrait d'obtenir un consensus entre les acteurs concernés et les décisions prises refléteraient l'intérêt général.

Pour étudier les concepts de coconstruction et de coproduction, Vaillancourt a sensiblement emprunté le même chemin qu'Esping-Andersen. Il a d'abord identifié les groupes socioéconomiques qui peuvent être appelés à intervenir dans le programme ou la politique. Ensuite, il a classifié les régimes d'États – ou types de régulation – qui peuvent influencer l'institutionnalisation des politiques. Les régimes d'États identifiés sont le régime néolibéral, social-étatiste et solidaire (Vaillancourt, 2003). Les dimensions utilisées par Vaillancourt pour classer les politiques à l'intérieur des régimes de régulation touchent l'aménagement des politiques et les modalités de leur application. Elles prennent également en considération l'année d'émergence ou les années phares de la politique ainsi que les objectifs poursuivis par la politique (Vaillancourt, 2008).

1.1.3 Les régimes providentiels canadien et québécois

La Nouvelle-France (et plus tard le Québec) faisant figure de formations sociales au sein d'un état colonial puis d'un État souverain confédéré présentent des caractéristiques particulières, notamment sur les plans économique, politique, culturel et institutionnel. Des accords politiques qui ont été tissés à la suite de la Conquête, aux rébellions des Patriotes de 1837-1838 jusqu'à l'échec de la réforme constitutionnelle entreprise au début des années 1980, le Bas-Canada et le Québec ont toujours cherché à faire reconnaître leur identité culturelle, notamment par l'entremise de la reconnaissance de leur autonomie politique. À la suite de ce grand

compromis qu'a représenté la Confédération canadienne, cette province francophone a toujours cherché à se distinguer de l'État central et à faire progresser ses préoccupations particulières (Cardinal et Papillon, 2014). C'est notamment par l'adoption de programmes et de politiques publics qui lui sont propres que le Québec y est parvenu.

Le Québec pourrait ainsi être considéré comme une formation sociale disposant d'un système d'action et de régulation sociétale qui existe en partie de manière indépendante de l'État central, tout en demeurant en interaction constante avec lui. C'est dans un contexte historique spécifique que des acteurs politiques se sont mobilisés pour établir les rapports qu'ils entretiennent à l'intérieur de ce système de régulation (Cardinal et Papillon, 2014). L'émergence du Canada a en effet connu une série d'événements politiques qui ont grandement forgé la façon dont les Canadiens et, en l'occurrence, les Québécois se perçoivent.

Tout d'abord, le pacte fédératif de 1867 a confirmé, pour l'ensemble des provinces et territoires canadiens, le partage des pouvoirs avec le gouvernement central. Par la même occasion, le Québec s'est vu reconnaître une identité culturelle distincte. Cette reconnaissance lui a notamment permis de s'assurer d'une autonomie en matière d'éducation et de culture (Gagnon, 2014).

De la Confédération jusqu'aux années 1930 toutefois, un bras de fer politique s'est installé mettant en opposition des projets et des intérêts politiques divergents entre l'État central et les gouvernements provinciaux. Au cours des années suivant la Deuxième Guerre mondiale néanmoins, les provinces et territoires, avec le Québec à leur tête, ont entrepris des luttes constitutionnelles qui avaient pour but de défendre leurs droits et de conserver leurs champs de compétences respectifs. Il en a découlé que l'État fédéral canadien a fourni au Québec les ressources et la marge de manœuvre nécessaires qui lui ont permis de développer un régime distinct et

complémentaire d'État-providence (Gagnon, 2014). Le gouvernement fédéral encourageait en effet les provinces à mettre en place des programmes dont les coûts pouvaient être partagés entre les deux paliers de gouvernement (Vaillancourt *et al.*, 2016).

En outre, à partir des années 1960, les partis nationalistes – surtout associés à la gauche et au mouvement ouvrier – ont pris beaucoup de place au Québec. La décentralisation et le désinvestissement entrepris par l'État central surtout au chapitre des politiques associées à l'État-providence ont permis aux acteurs nationalistes de se démarquer notamment en ce qui concerne la création et l'administration des programmes et des politiques publics. Ce contexte a favorisé la formation d'un « espace de solidarité » permettant le développement de la province ainsi qu'un lieu de débat favorisant la définition de priorités collectives (Cardinal et Papillon, 2014).

À partir des années 1980 a émergé une nouvelle interprétation de la notion de société distincte au Québec. Plusieurs intellectuels et personnages politiques stipulaient que le Québec possédait une culture particulière en raison de sa langue, de sa culture, de son héritage catholique et de sa « tradition civiliste ». Aujourd'hui, l'accent est surtout mis sur l'ouverture de la société québécoise à l'égard de la diversité et sur ses « traits libéraux » et démocratiques, notamment grâce à sa politique linguistique et à celle en matière d'immigration (Cardinal et Papillon, 2014). La notion de société distincte a donc évolué et réfère désormais davantage à l'engagement du Québec à l'égard de ses politiques inspirées des principes de la solidarité sociale et du développement local.

1.1.4 Du providentialisme québécois à un État ouvert à la participation de la société civile

À la suite de la Deuxième Guerre mondiale, le Québec a connu une forte croissance économique qui s'est étendue jusqu'au milieu des années 1970. Cette période

nommée les « Trente glorieuses » coïncide avec la modernisation de l'État québécois réalisée grâce à l'établissement d'une administration publique compétente, de services publics universels et de programmes publics à tendance sociale-démocrate (Raymond, 2001). Au cours des années 1960 toutefois, les États keynésien et providentialiste ont commencé à montrer leurs défaillances. Des critiques, parfois contradictoires, se sont élevées et réclamaient, d'un côté, plus de redistribution, de l'autre, « une refonte du système de production et une économie moins hiérarchique et moins centralisée » qui encourage la participation de la société civile (Lévesque, 2003).

La croissance économique du Québec a pris fin en 1973 lors de la crise du pétrole. C'est également au cours de cette période que l'économie mondiale est passée d'un capitalisme marchand à un capitalisme financier (Raymond, 2001). L'État néolibéral s'est installé au cours de la période s'étendant de 1975 à 1985. Cette période a été marquée par la prédominance du couple État-marché, l'autorégulation des marchés, et par un État qui intervenait de façon minimale, laissant les plus démunis à la solde de l'économie informelle, domestique ou de la charité (Lévesque, 2003).

Au cours de la décennie qui s'est étendue du début des années 1980 au début des années 1990, le Québec a été marqué par deux phases de récession successives, soit de 1981 à 1982 et de 1990 à 1992. Chômage et inflation élevés, accroissement des déficits budgétaires, politiques d'austérité budgétaire et ralentissement dans les investissements publics ont caractérisé cette période (Bourque et Lévesque, 1999). Le monde industriel a également connu de grandes transformations : montée de l'individualisme et de la fragmentation sociale, mondialisation, financiarisation de l'économie et émergence des nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC) (Lévesque, 2003). Devant l'ampleur de ces récessions et de tous ces changements au sein du monde industriel, les gouvernements et les acteurs de la société civile ont été amenés à remettre en doute les mesures traditionnellement

utilisées pour relancer l'emploi et l'économie et à réfléchir à de nouveaux arrangements institutionnels de l'activité économique québécoise (Bourque et Lévesque, 1999).

Poussés par une volonté de favoriser la concertation entre les acteurs économiques, les gouvernements péquistes de René Lévesque et de Pierre-Marc Johnson et libéraux de Robert Bourassa et de Daniel Johnson fils ont tenu différents sommets économiques. Parmi ces événements, le Sommet économique de Québec de 1982 qui avait pour objectif de résorber la récession de 1981-1982. Le Sommet économique de Montréal de 1986 qui a entre autres débouché sur la mise sur pied du Comité de relance de l'Est de Montréal (Pro-Est). Puis, le Sommet québécois de la technologie de 1988, qui a notamment donné lieu à la création du Fonds de développement technologique. Entre 1988 et 1989, une douzaine de forums régionaux se sont également tenus. Initiés par des acteurs de la société civile, ces forums avaient pour but « d'échanger sur leur vision respective du développement économique et d'identifier des pistes d'action » à mettre en application (Bourque et Lévesque, 1999).

Les syndicats ont également pris part à cette réflexion sur la réorganisation de l'activité économique. Avec la création de son Fonds de solidarité en 1983 et grâce à ses 300 M\$ d'actif et à ses 100 000 actionnaires, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) a établi de nouvelles relations avec les institutions financières et les acteurs économiques. L'expertise qu'elle a développée en matière d'analyse et de financement des entreprises lui a en effet accordé une grande crédibilité auprès de ces acteurs. Pour sa part, la Confédération des syndicats nationaux (CSN) a adopté lors de son congrès de 1990 différentes propositions qui appelaient à la responsabilisation des syndicats et des employeurs afin de les encourager à « faciliter la modernisation des entreprises en matière d'innovations technologiques et sociales » (Bourque et Lévesque, 1999).

Cette conjoncture de coopération et de concertation a poussé le gouvernement provincial à adopter une approche plus interventionniste et a donné lieu à l'implantation de politiques publiques dans le champ du développement économique. L'énoncé de politique sur le développement de la main-d'œuvre en 1992 dont l'un des axes stratégiques s'appuyait sur une approche partenariale qui impliquait autant les acteurs aux échelles nationale, régionale que sectorielle, ainsi que la politique sur le développement régional qui a notamment débouché sur la création des conseils régionaux de développement (CRD) constituent de bons exemples (Bourque et Lévesque, 1999).

La publication de divers rapports notamment dans le champ de la santé et des services sociaux, dont le rapport Brunet (1987), le rapport Harnois (1987) et le rapport Rochon (1988) qui remettaient entre autres en question « le monopole de l'État » ont aussi eu un effet sur les orientations du gouvernement provincial en matière de politique publique (Panet-Raymond, 1991; White *et al.*, 1992). L'existence d'organismes communautaires en santé mentale ainsi que leur compétence et la complémentarité de leur offre de services ont en effet été reconnues dans la Politique de santé mentale de 1989 du gouvernement du Québec. Il était alors question de « partenariats élargis » impliquant des acteurs de différentes natures, de « collaborations multiformes » (Panet-Raymond, 1991), ou encore de « concertation entre partenaires » ou de « concertations intersectorielles » (White *et al.*, 1992).

Le milieu communautaire s'est également mobilisé au cours de la décennie 1980-1990. En l'absence d'outils de développement, sont apparus associations, regroupements et des initiatives des milieux locaux (Bourque et Lévesque, 1999). C'est lors de cette période que sont notamment créés de nouvelles coopératives de travail, les corporations de développement communautaire (CDC), les corporations de développement économique communautaire (CDEC) et des fonds locaux et régionaux de développement. Cette conjoncture a permis « un élargissement du champ

d'action » des mouvements communautaire, syndical et du mouvement des femmes en plus de favoriser l'investissement dans l'économie (Vaillancourt et Favreau, 2001).

Ces formes de coopération ou de collaboration ont ainsi connu une popularité croissante à partir de la fin des années 1980 dans la foulée de cette volonté d'articuler de nouvelles configurations de l'activité économique (Lévesque, 2001). Au cours de cette période, autant les acteurs économiques, communautaires que syndicaux ont en effet été en mesure de construire de nouveaux outils de développement économique ainsi que de nouveaux lieux de délibération. Quant à l'État, notamment grâce à la tenue de ces nombreux sommets et à l'implantation de ces nouvelles politiques publiques, il a pavé la voie au passage d'un État-providence à un « État-partenaire », régime dans lequel l'État n'est plus le seul à jouer un rôle dans l'élaboration et la mise en application des programmes et politiques publics (Bourque et Lévesque, 1999). Certains, dont Raymond (2011) reprochent toutefois aux défenseurs du modèle partenarial, notamment Lévesque et Bélanger, de laisser de côté les « situations distinctes » ou « opposées » des partenaires et qu'ils ne remettent pas en doute le fait que les intérêts de groupes spécifiques comme celui des travailleurs puissent ne pas être pris en compte.

Montpetit (2003), s'inspirant des travaux réalisés depuis les années 1970, nomme ce modèle partenarial en contexte Nord-Américain de néocorporatisme. Selon lui, le néocorporatisme peut être compris « comme une forme, parmi d'autres, de réseaux de politiques qui structurent les rapports entre l'État et la société civile à l'occasion de la formulation des politiques publiques ». La tenue de ces sommets socioéconomiques depuis les années 1970 et la mise en place de ces tables intersectorielles constitueraient des formes de néocorporatisme. Le Québec se distinguerait du reste de l'Amérique du Nord dans la structuration des rapports entre l'État et les groupes intermédiaires. Le plus souvent bien organisés, les groupes intermédiaires québécois jouiraient en effet d'un rôle privilégié d'interlocuteur auprès de l'État. Les réseaux

politiques québécois emprunteraient également de plus en plus une forme de néocorporatisme intersectoriel.

Toujours selon Montpetit (2003), il est possible de distinguer des variations de ce corporatisme en fonction des secteurs d'activité et des époques. Au cours des années 1960, l'État adoptait une attitude dirigiste ce qui a mené les groupes intermédiaires à jouer le rôle de parties prenantes de l'État. Quant aux années 1970, elles ont davantage été marquées par la confrontation ce qui a contribué au renforcement de la société civile et a favorisé l'ancrage des réseaux intermédiaires. Surtout associée au Parti québécois, cette concertation s'est maintenue malgré le retour d'un gouvernement libéral au milieu des années 1980. Davantage sectoriels au cours des deux périodes précédentes, c'est à partir des années 1990 que les réseaux sont devenus de plus en plus intersectoriels, interpellant une plus grande variété de groupes. Les groupes s'intéressent également à une diversité d'enjeux dits horizontaux ou transversaux comme l'environnement et l'appauvrissement notamment. En matière de gouvernance, cette pratique d'associer les acteurs de la société civile au développement de politiques fait désormais partie des mœurs au Québec (*Ibid*).

1.2 Les notions de reconnaissance et de compromis

Les demandes politiques de reconnaissance peuvent être définies comme des « exigences normatives adressées aux pouvoirs publics » (Pourtois, 2002). Elles peuvent être considérées comme une forme de réponse aux insuffisances du libéralisme (*Ibid*). Les différents auteurs qui s'intéressent à la notion de reconnaissance mobilisent sensiblement les mêmes concepts : l'amour, la liberté, l'égalité, la justice et l'estime sociale. Ils les abordent toutefois le plus souvent sous l'angle de revendications émanant de groupes ou d'individus pour la reconnaissance de leur statut particulier : nationalité, ethnicité, genre, sexualité ou encore selon

l'angle d'une juste redistribution des ressources. La notion de reconnaissance n'a toutefois jamais été théorisée de manière à l'aborder selon la perspective de revendications émanant de mouvements ou groupes sociaux en vue de leur reconnaissance organisationnelle ou institutionnelle.

Pour parvenir à aborder la reconnaissance selon cette perspective, nous proposons ici de mobiliser des auteurs qui ont choisi d'observer cette notion sous les angles institutionnels et normatifs. En effet, pour certains auteurs, les demandes de reconnaissance peuvent émerger autant de la sphère privée que de la sphère publique et s'étendre autant à l'exercice du pouvoir, à la consultation qu'à la délibération au sein des organisations et des associations (Lazzeri et Caillé, 2004). Pour d'autres, certaines demandes de reconnaissance viendraient s'ajouter aux demandes traditionnelles en vue d'obtenir une meilleure protection des droits individuels. La reconnaissance politique pourrait en effet s'étendre à des visées beaucoup plus larges que la question ethno-identitaire. Il serait de ce fait possible de retrouver autant de revendications que de groupes qui les portent (Pourtois, 2002).

Nous nous pencherons ensuite sur la notion de régulation sociale inspirée de travaux de Jean-Daniel Reynaud. Le paradigme de la régulation sociale s'intéresse au fonctionnement de la société et l'étudie par l'entremise des rapports sociaux (Fontan, 2008), ou encore, selon les actions et ce qui les contraint (de Terssac, 2012). Aborder la régulation sous cet angle permet entre autres de comprendre les différents éléments ou facteurs qui régissent les comportements des groupes et des individus au sein de la société.

En effet, Reynaud (2005; 1989) qui s'intéresse aux rapports professionnels et salariaux et d'autres comme Fontan (2008) et de Terssac (2008) qui s'intéressent aux rapports sociaux ont choisi d'aborder les concepts de négociation, de règle, de conflit et de compromis de façon large et de se pencher, entre autres, sur les relations entre

des acteurs ou organisations de la société civile et l'État. Cette façon de faire permet de ne pas se limiter à la sphère économique et d'y inclure notamment les crises culturelles, sociales et politiques. Elle offre également une plus grande latitude en vue d'appliquer ces concepts à une approche macrosociale plutôt qu'interactionniste. Les deux prochaines sections présentent les concepts retenus au préalable, lesquels ont été jugés pertinents pour l'analyse des résultats de cette recherche. Les grands principes présentés sont abordés par l'entremise de travaux synthèses de ces auteurs.

1.2.1 La théorie de la reconnaissance

Pour définir l'acte de reconnaissance, Axel Honneth (2005) s'appuie sur la notion d'invisibilité. Selon lui, « les dominants expriment leur supériorité sociale en ne percevant pas ceux qu'ils dominent » (Honneth, 2005, p. 42). Ce geste de « regarder à travers quelqu'un » consiste en la manifestation d'une forme de mépris intentionnel de la part du dominant. Selon le geste de mépris orchestré et la façon dont la personne dominée se perçoit inaperçue, le degré de dommage subi par cette personne peut varier.

À l'inverse, la notion d'invisibilité peut être abordée de façon positive, à l'intérieur d'une relation sociale. L'humain peut être visible ou perçu par un autre sujet en fonction de « la nature du rapport social considéré », le sujet possédant des propriétés clairement identifiées. La visibilité implique donc la notion de « connaissance » en ce sens qu'elle détient une « capacité d'identification individuelle » d'un objet ou d'un sujet comme possédant les propriétés adéquates au regard d'une situation particulière. L'« invisibilité sociale n'acquiert ce caractère public que parce que, paradoxalement, elle s'exprime par l'absence des formes positives d'expression emphatiques habituellement liées à l'acte d'identification individuelle ». L'acte de « rendre visible » un sujet, nécessite une connaissance commune de ces formes positives d'expression. Il constitue ainsi une forme de reconnaissance (Honneth, 2005, p. 43-45).

La reconnaissance possède plusieurs attributs. Tout d'abord, pour rendre visible un sujet, elle doit être accompagnée de réponses expressives et de formes de réaction. Ces réponses sont censées affirmer publiquement qu'une approbation, voire, une légitimité est accordée au sujet dans le cadre d'une relation sociale spécifique. La reconnaissance requiert ainsi l'utilisation d'un médium, grâce auquel, le sujet obtient la confirmation de sa valeur sociale. En outre, le type de geste ou de comportement expressif utilisé par le sujet, indiquera le type d'action dans lequel il est prêt à s'engager ou le type de comportement qu'il s'attend à l'égard d'autrui (Honneth, 2005).

Le concept de reconnaissance implique également les dimensions de respect et de morale. Par l'acte de respect, le sujet s'impose des obligations, l'amour-propre du sujet se retrouvant dans l'expression du respect. Le fait pour un sujet de confirmer ou d'accorder une valeur à un autre sujet lui confère autant d'autorité morale que ce que le sujet lui-même s'attribue, ce qui le pousse à réaliser ou à s'abstenir de réaliser certains gestes ou certaines actions. Le sujet sera donc traité en fonction de la valeur qui lui est accordée, ou encore, en fonction de l'évaluation de ses qualités personnelles. De ce fait, le degré de reconnaissance accordé à un sujet correspond généralement au geste ou à l'action réalisés. La reconnaissance peut donc prendre une multitude de formes et la valeur qui est accordée à un sujet peut varier de divers degrés, en fonction des gestes ou comportements d'expression qui peuvent être réalisés.

La reconnaissance peut également être abordée sous l'angle de la mésestime sociale. Les dommages occasionnés par la mésestime sociale seraient de nature différente de ceux occasionnés par les inégalités en matière de distribution des ressources ou d'atteintes aux libertés fondamentales. La mésestime pourrait prendre des formes complexes et variées, puisqu'elle découlerait de modèles sociaux. Toute société produirait des « normes de reconnaissance intersubjective », grâce auxquelles

seraient assignés des attributs, des besoins ou des dispositions aux groupes ou aux membres de la société. Les groupes qui souhaitent obtenir la reconnaissance chercheraient donc à transformer les conditions sociales générées par la mésestime en éradiquant les normes de reconnaissance qu'ils jugent inadéquates pour les remplacer par des normes qu'ils jugent plus adéquates (Pourtois, 2002).

En outre, la mésestime sociale pourrait constituer un dommage sur le plan moral. Tout conflit social sous-entendrait une lutte pour la reconnaissance qui lui accorderait une signification morale. Les enjeux liés aux conflits sociaux ne se limiteraient pas à l'accès au pouvoir ou à des ressources, mais s'étendraient au statut et à l'image accordés publiquement à certains groupes ou individus. Lorsque les modèles sociaux dominants attribuent des images dépréciatives de ces groupes ou individus, il en résulte une incapacité chez eux « à construire un rapport positif à soi ». Le problème moral survient lorsque des mécanismes sont mis en place pour protéger les groupes ou individus qui se voient incapables d'établir ce rapport (Pourtois, 2002).

Il découle de ce processus deux formes de reconnaissance, soit le respect et l'estime sociale, puis deux formes de mépris. La première forme de mépris survient lorsqu'une personne ou un groupe n'est pas reconnu dans son autonomie. La deuxième forme survient lorsque la contribution à la vie sociale d'une personne ou d'un groupe est ignorée. Il résulte généralement de ces formes de mépris un rapport négatif à soi chez les personnes ou les groupes qui en sont victimes. Or, la capacité et la disposition pour un individu ou un groupe à participer à la vie politique et sociale exigent un rapport positif à soi. Dans ce contexte, les individus ou les groupes se voient dans l'incapacité de contribuer à une définition commune des normes sociales et, en l'occurrence, de participer à la vie sociale.

La reconnaissance peut finalement être abordée en fonction des notions de droit et de morale et selon trois autres formes de reconnaissance, soit la compétence,

l'appartenance et l'amour. Ces formes de reconnaissance recouvrent trois types de rapports sociaux : les rapports sociaux liés à la distribution de formes d'estime sociale aux individus, les rapports juridiques liés au statut de la propriété et de la citoyenneté et les rapports interpersonnels au sein de la famille (Lazzeri et Caillé, 2004).

La compétence se rapporte au fait que l'individu a une forte propension à faire valoir ses talents ou à pratiquer une activité dans laquelle il se sent compétent. Il en est de même pour l'individu qui perçoit un talent ou une compétence particulière chez l'autre. Il découlerait de cette relation « une interaction sociale qui mêle deux aspects indissociables : l'admiration et l'émulation, l'approbation et le désir d'imitation ». L'individu se percevrait ainsi à travers le regard de l'autre, ce qui contribuerait à la constitution de sa valeur et du sentiment de confiance en ses capacités. L'individu aurait par la suite tendance à vouloir évaluer tantôt son utilité sociale, tantôt « sa capacité à générer de l'émulation sociale » afin de définir sa position et son statut dans la société. Cette reconnaissance informelle a deux pendants. Le premier pendant peut favoriser la complémentarité entre les individus en ce qui concerne leurs talents et leurs compétences. Le deuxième peut quant à lui favoriser une compétition pour le monopole de la reconnaissance et, par le fait même, entraîner des conflits sociaux (Lazzeri et Caillé, 2004, p. 93-94).

Quant à la citoyenneté et l'appartenance civique, elles s'appuient sur les principes de liberté, de justice et de morale qui joueraient un rôle de premier plan dans la production et la reproduction de la reconnaissance. Pour que les conceptions du bien puissent être garanties, les individus doivent être libres, se respecter mutuellement et s'entraider. Le respect par les individus de cette conception du bien entraînerait une « stabilité sociale relative » basée sur les principes de justice (droits économiques, politiques et sociaux). L'individu serait ainsi conscient de sa valeur, ce qui lui donnerait la conviction que ses buts et ses projets valent la peine d'être réalisés. Le

principe de justice, garanti par les institutions publiques, contribuerait ainsi à produire une forme de reconnaissance sociale (Lazzeri et Caillé, 2004, p. 95).

Selon le principe de morale, la reconnaissance civique (l'établissement de normes rationnelles) se construirait non pas par l'action rationnelle individuelle, mais grâce à la discussion et la délibération et par la coordination de l'action des groupes comme les associations, les organisations et l'État. De ce fait, pour être considérées comme valides, les normes doivent exprimer l'intérêt général. Pour ce faire, tout individu doit pouvoir mettre de l'avant leurs intérêts grâce à l'établissement de règles et d'espaces de discussion et de délibération. Il se révèle ainsi que la discussion et la délibération ne peuvent avoir lieu sans la reconnaissance de la légitimité des acteurs qui interviennent dans le débat. Il en découle une reconnaissance politique de l'égalité des acteurs (Lazzeri et Caillé, 2004).

Un débat persiste entre Axel Honneth et Nancy Fraser principalement sur la notion de justice. Pour Honneth, la lutte pour la reconnaissance est liée à des considérations relevant de la psychologie morale. Les concepts de confiance de soi, de dignité, d'estime de soi et de tolérance-respect sont rendus possibles en raison de l'émergence des sociétés capitalistes. La théorie de la reconnaissance pourrait donc être comprise comme la satisfaction de l'intérêt émancipatoire des personnes face à un régime capitaliste. Sur la base de ce principe, la tolérance-respect aboutit à l'adoption de politiques de la différence lorsque des inégalités sont constatées sur les plans culturel et socioéconomique (Seymour, 2009).

Chez Fraser toutefois, la politique de la reconnaissance de la différence est subordonnée au principe de parité participative (Seymour, 2009). Au lieu de percevoir la reconnaissance et la redistribution comme des solutions qui s'excluent mutuellement, elle propose de les percevoir de manière à les intégrer à une même conception de la justice sociale. Ainsi, alors qu'Axel Honneth perçoit la

reconnaissance comme étant une affaire de réalisation de soi, Fraser considère qu'il faille « déclarer injuste le fait que des individus et des groupes se voient déniés le statut de partenaires à part entière » (Fraser, 2004, p. 158). Ce contexte attribuable aux modèles sociaux dominants ferait en sorte d'empêcher les groupes de participer sur un même pied d'égalité. Elle considère que cette perception a pour effet de rendre sectaires les prétentions à la reconnaissance. Ainsi pour Honneth, la reconnaissance est une question d'identité alors que pour Fraser, elle est une question de statut.

Fraser (2004) perçoit toutefois des obstacles à cette parité participative ainsi que deux conditions à remplir. Ces obstacles sont notamment de nature politique, économique et culturelle. Quant à ces conditions, la première est dite objective et garantit que les ressources matérielles soient distribuées de manière à assurer aux participants l'indépendance et la possibilité de s'exprimer. La deuxième condition est intersubjective et suppose que les modèles sociaux institutionnalisés expriment un égal respect pour tous les participants et assurent l'égalité des chances. La forme de reconnaissance proposée par Fraser requière donc de combattre les différentes formes de déni en fonction des torts subis, et en l'occurrence, des obstacles à la parité. L'État doit donc intervenir autant sur les plans culturel qu'économique pour soutenir les exclus de la société.

1.2.2 Le paradigme de la régulation sociale

Ce sont des rapports « concrets » qui déterminent les « contraintes du vivre ensemble » ainsi que les « règles de la cohésion sociale », ce qui permet aux individus, groupes ou organisations d'entrer en relation. Le rapport social peut se définir comme « la mise en relation ordonnée des termes de l'échange entre au moins deux entités sociales » (Fontan, 2008, p. 17). Mais ni la négociation ni l'accord qui en découlent ne constituent en soi du marchandage. Il s'agit d'une démarche qui permet de déterminer des règles communes qui encadrent les conditions de la transaction. Ces règles ordonnent les actions des acteurs qui prennent part à l'échange, ce qui favorise

l'atteinte d'objectifs sociaux (de Terssac, 2012; Reynaud, 2005; 1989). Ce sont donc les acteurs sociaux qui créent les règles et les normes du vivre ensemble. Ainsi, autant des individus ou groupes, différenciés ou identiques, sont appelés à intervenir et sont contraints par l'entremise de normes ou de règles (Reynaud, 1989), qui peuvent être influencées par des valeurs politiques, économiques ou sociales (Fontan, 2008).

La régulation peut être de contrôle ou autonome et interne ou encore externe. La régulation de contrôle provient généralement de l'extérieur comme les lois, les règlements ou l'intervention d'une personne extérieure. Ces règles qui proviennent de l'extérieur tendent à fixer ou du moins orienter l'action des acteurs. La régulation autonome provient de l'intérieur, soit des acteurs eux-mêmes. Les régulations de contrôle et autonome ne sont pas nécessairement hiérarchiques, mais l'une dépend de l'autre et elles se définissent l'une par rapport à l'autre. Les groupes de contrôle et autonomes obéissent à des logiques différentes et leur affrontement aboutit généralement à un compromis, soit la régulation conjointe (Reynaud et Reynaud, 1994).

La régulation interpelle ainsi les notions de négociation, de compromis et de conflit. Cette pluralité d'acteurs sociaux diversifiés adopte des postures différenciées en fonction de leurs intérêts, préférences et valeurs respectives. Cette démarche peut autant favoriser l'adoption de règles « acceptables » ou « mutuellement admises » (de Terssac, 2012) que l'opposition, voire, la confrontation. Ces rapports sociaux se veulent discriminants, conférant des avantages à certains par rapport à d'autres et répartissant le pouvoir de manière inégale (Fontan, 2008; Reynaud, 2005) autant du côté des dirigeants (ou détenteurs de l'autorité) que des exécutants (ou subordonnés). Ces rapports sociaux qui confèrent le pouvoir à certains, reposent sur des « schémas de pensées en concurrence ou des rapports de forces » (de Terssac, 2012) et favorisent l'émergence de conflits ou de luttes sociales ainsi que de mouvements sociaux (Reynaud, 2005).

Il est donc possible de percevoir une multitude de sources et de modes de régulations sociales autonomes et différenciés; certains de contrôle, d'autres d'exécution. Il en découle une régulation conjointe qui se construit par l'opposition et les rapports de pouvoir dont le but ultime consiste à contribuer à la production de normes collectives (Reynaud, 1989) ou à construire un ordre social « efficace », voire, « légitime ». Dans ce contexte, l'acteur social tente d'exercer son autonomie et cherche à faire reconnaître ses compétences, ses droits et ses actions, en « grignotant des marges de manœuvre ou en négociant » (de Terssac, 2012) ce qui peut entraîner la production de compromis sociaux, soit un accord entre des parties, impliquant des concessions réciproques.

La généralisation ou l'institutionnalisation d'un compromis permet de « répandre socialement le sens donné » à une chose et établit « les conditions du vivre ensemble » (Fontan, 2008). Elle peut également favoriser les luttes sociales ce qui confirme pour les acteurs sociaux la possibilité de se faire entendre et d'occuper les espaces publics. Par le fait même, elle leur confère la reconnaissance de leurs droits en tant qu'individus, groupes ou organisations (*Ibid*). De son côté, l'action de l'État ne vise non pas à contrôler les normes en vigueur, de manière à « assurer l'équilibre du système », mais bien à les réformer, les ajuster et à les régler pour « gérer les déséquilibres » (de Terssac, 2012).

Le compromis favorise ainsi l'institutionnalisation de rapports sociaux entre les groupes et les individus. Ce processus peut comporter une fonction intégrative et de régulation, ou à l'inverse, d'exclusion de certains individus, groupes ou organisations : « plus un groupe sera en mesure de soutenir et de maîtriser sa capacité d'intégration, plus il lui faudra agir sur les processus institutionnels pour alimenter la production des compromis nécessaires au maintien de la cohésion sociale ou à son expansion » (Fontan, 2008, p. 23). Afin de produire, socialiser et actualiser un système social, ou encore, le reproduire et le contester, certains paramètres doivent toutefois intervenir.

La connaissance, l'enculturation et la socialisation sont autant de déterminants qui permettent la légitimation et la pérennisation des nouveaux éléments introduits qui deviendront par la suite institutionnalisés (Fontan, 2008; Reynaud, 1989).

Les conflits et les crises constitueraient des modes de fonctionnement normaux (de Terssac, 2012; Reynaud, 1989). Ils apparaissent entre autres lorsque les droits, les compétences ou les actions des individus et des groupes ne sont pas reconnus. Par leur rationalité respective, les acteurs sociaux entrent en opposition afin d'identifier des intérêts communs, d'établir les règles du jeu et par le fait même de construire une action collective (de Terssac, 2012). Les conflits et les crises peuvent également être considérés comme des moments au cours desquels « se réorganisent les compromis et le devenir sociétal ». Les actions collectives qui en découlent favorisent la formation de nouvelles structures qui s'implantent, se développent, évoluent et peuvent même en venir à disparaître (Fontan, 2008; Reynaud, 1989).

1.2.3 La complémentarité de la théorie de la reconnaissance et du paradigme de la régulation sociale

Bien que la théorie de la reconnaissance et le paradigme de la régulation sociale soient abordés par des auteurs différents, et qu'ils abordent des enjeux tout à fait distincts, ils présentent plusieurs caractéristiques similaires et peuvent même être complémentaires. Ces deux théories abordent en effet des enjeux apparentés, voire, dans certains cas similaires, notamment la justice et l'équité. Elles interpellent également les mêmes acteurs, dont les individus, les groupes, les organisations, les institutions, les mouvements sociaux et l'État. Elles mobilisent finalement les mêmes notions, soit la négociation, les crises, les conflits sociaux et les revendications économiques, politiques, culturelles et sociales.

Ainsi, il apparaît intéressant de tenter une mise en relation de ces deux corpus. Le fait pour les individus, groupes, organisations et institutions de pouvoir entrer en relation

entre eux ou avec l'État doit d'abord passer par une forme de reconnaissance. Une fois cette reconnaissance accordée, les acteurs sociaux peuvent entreprendre une démarche de négociation, inscrite dans un cadre plus ou moins formel et dont l'aboutissement consiste en l'engagement à respecter un accord. Les acteurs sociaux qui revendiquent cette reconnaissance cherchent à faire valoir leurs droits, leurs compétences et leurs actions, dans le but de « modifier les termes de l'échange » existants, les règles du jeu ainsi que les relations qui en découlent.

Le résultat de la négociation peut prendre différentes formes. La négociation peut d'abord aboutir à la modification ou à la réinterprétation des règles existantes ou encore à la création de nouvelles. Elle peut également aboutir à un compromis ou à la confrontation. Il est finalement possible de retrouver des contextes dans lesquels la négociation se révèle inutile, en raison du fait que les acteurs sociaux se trouvent déjà dans un rapport de collaboration ou de partenariat, les acteurs ayant accepté au préalable les termes de l'échange. La négociation peut également prendre fin à tout moment, en raison d'une décision unilatérale d'un des acteurs ou encore l'abandon ou le retrait d'un individu ou d'un groupe, ce qui met fin au processus (de Terssac, 2012).

Ainsi, pour qu'il y ait relation, rapports sociaux et par le fait même régulation sociale, il doit nécessairement avoir reconnaissance, puisque les acteurs sociaux doivent avoir conscience de la présence de l'autre dans un espace social commun et déterminé, encadré par des règles et des normes plus ou moins formelles. Ce sont toutefois les acteurs qui créent les règles et les normes du vivre ensemble et non l'État et encore moins les institutions. Reste à voir s'il en est de même pour les acteurs ou groupes qui revendiquent la reconnaissance. À cet effet, Lazzeri et Caillé (2004) formulent trois hypothèses. D'abord, que la reconnaissance soit subordonnée à un ensemble de normes morales. Ensuite, la présupposition que la reconnaissance découle de valeurs sociales communes inscrites dans un contexte culturel particulier. Puis, le fait que la

reconnaissance puisse contribuer à la définition de comportements éthiques et de normes politiques.

1.3 L'économie sociale en contexte québécois

Les origines de l'ES au Québec remontent au milieu du XIX^e siècle. Au fil de son évolution, elle a pris des formes diverses notamment en fonction des modèles de développement dans lesquels elle s'est inscrite. Dans cette section, nous nous attardons, dans un premier temps, sur la définition de l'ES adoptée au Québec, ses composantes, ses modes de financement et son importance sur le plan socioéconomique au sein de la société québécoise. Nous nous penchons également sur les périodes importantes de son développement. Nous abordons finalement le contexte spécifique du Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996.

1.3.1 Les caractéristiques spécifiques de l'économie sociale au Québec

Il est possible de définir l'ES selon quatre façons distinctes, soit par l'entremise de ses composantes, de ses acteurs, de ses activités et de ses règles, de ses valeurs ou selon les dynamiques de ses acteurs (D'Amours, 1997). Au Québec, une première définition de l'ES a été proposée en 1996 par le groupe de travail sur l'économie sociale lors du Sommet sur l'économie et l'emploi et a été entérinée par le gouvernement du Québec (Vaillancourt et Favreau, 2001). Cette définition était principalement basée sur ses valeurs, mais également sur ses règles de fonctionnement. En 2013, l'Assemblée nationale a adopté la Loi sur l'économie sociale. Cette loi a notamment permis d'offrir une définition opérationnelle de l'ES qui se définit actuellement comme :

[L]'ensemble des activités économiques à finalité sociale réalisées dans le cadre des entreprises dont les activités consistent notamment en la vente ou l'échange de biens ou de services et qui sont exploitées conformément aux principes suivants :

1° l'entreprise a pour but de répondre aux besoins de ses membres ou de la collectivité;

2° l'entreprise n'est pas sous le contrôle décisionnel d'un ou de plusieurs organismes publics au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1);

3° les règles applicables à l'entreprise prévoient une gouvernance démocratique par les membres;

4° l'entreprise aspire à une viabilité économique;

5° les règles applicables à l'entreprise interdisent la distribution des surplus générés par ses activités ou prévoient une distribution de ceux-ci aux membres au prorata des opérations effectuées entre chacun d'eux et l'entreprise;

6° les règles applicables à la personne morale qui exploite l'entreprise prévoient qu'en cas de dissolution, le reliquat de ses biens doit être dévolu à une autre personne morale partageant des objectifs semblables (Gouvernement du Québec, 2016).

Selon la Loi sur l'économie sociale, les types d'organisations faisant partie de ce secteur sont les coopératives, les mutuelles et les associations dont les activités consistent notamment en la vente ou en l'échange de biens ou de services (Gouvernement du Québec, 2016). Il est possible de retrouver ces entreprises ou organisations dans tous les secteurs d'activité qui répondent aux besoins de la population, de collectivités territoriales ou de groupes de membres (alimentation, habitation, éducation, santé et services sociaux, culture, etc.). Certains considèrent toutefois un périmètre plus large qui inclurait une quatrième et une cinquième composante, soit les fonds de travailleurs comme le Fonds de solidarité de la FTQ et les fondations communautaires (Lévesque et Petitclerc, 2008).

Les organisations de l'ES mobilisent une combinaison de ressources qui proviennent des usagers et des collectivités. Elles peuvent prendre des formes et des degrés variés en fonction de leur secteur d'activité et de leur stade de développement. Certaines organisations peuvent profiter de ressources non marchandes qui proviennent des secteurs privé et public, alors que d'autres tireront uniquement leurs revenus de leurs activités commerciales. D'autres encore profitent d'une combinaison, à proportions variables, de ces ressources.

Les organisations de l'ES peuvent donc bénéficier de sources de financements non marchands provenant des instances gouvernementales (subventions, transferts) et privées (dons) et de ressources non monétaires (bénévolat, commandites, participation à la gouvernance de l'organisation, etc.). Elles peuvent également profiter de financements marchands, directs et indirects des instances gouvernementales (contrats de service) et privées (ventes de biens et de services aux particuliers ou aux entreprises) (Bouchard *et al.*, 2011).

Au printemps 2019, l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) a publié de nouvelles données sur l'ES au Québec. Le Portrait statistique 2016 présente les résultats d'une enquête réalisée auprès de milliers d'entreprises de l'ES telles que définies par la Loi (Gouvernement du Québec, 2019) et selon le Cadre conceptuel pour définir la population statistique de l'économie sociale au Québec (Bouchard *et al.*, 2011). En 2016, le Québec comptait 11 200 entreprises d'ES. Les revenus de l'ensemble de ces entreprises et de leurs filiales étaient de 47,8 G\$ et ces entreprises employaient 220 000 salariés. De ce nombre, on compte 8 400 organismes à but non lucratif (OBNL), 2 410 coopératives non financières, 320 coopératives financières et environ 30 mutuelles. En tout, 39 % de ces entreprises existent depuis plus de 30 ans, 15 % parmi elles ont moins de 10 ans et 46 % ont entre 10 et 30 ans. Sur les 47,8 G\$ de revenus, 90 % provenaient de la vente de biens ou de services et des cotisations des membres (Gouvernement du Québec, 2019).

Il est possible de retracer plusieurs générations ou périodes de l'ES qui ont émergé notamment en réponse aux diverses aspirations des acteurs socioéconomiques de même qu'aux crises économiques et politiques qu'a connu le Québec au fil du temps (Lévesque et Petitclerc, 2008). Pour chacune de ces grandes périodes, l'ES a pris des formes et a mobilisé des acteurs variés (D'Amours, 1997). Parmi ces périodes, d'abord celle de l'économie mercantiliste des années 1840 à 1890, laquelle coïncide avec l'instauration du capitalisme concurrentiel et la généralisation d'une économie de marché. À cette époque, l'ES était surtout attachée aux principes de l'autonomie communautaire. Ensuite, la période de la fin du XIX^e siècle à la crise des années 1930, au cours de laquelle entrent en confrontation la production de masse et l'incapacité de l'État à l'encadrer et à la régir. Lors de cette période, l'ES s'est davantage tournée vers les principes de l'autonomie nationale (Lévesque et Petitclerc, 2008).

Ensuite, la période de 1945 à 1975, marquée par une remise en question des principes du laisser-faire et par une intervention massive de l'État. Lors de cette période, les coopératives ont connu un développement rapide dans le secteur du crédit et de l'épargne. Elles se sont également développées dans les secteurs de la santé, de la consommation, de la pêche, de l'habitation, de la foresterie et de l'électricité. Au cours des années 1960 à 1980, les coopératives ont profité de financements importants de l'État, ce qui a favorisé leur institutionnalisation. De nouvelles initiatives, surtout axées sur la qualité de vie, le travail, l'environnement et la culture ont vu le jour. Inspirées des principes de la démocratie participative et de l'économie locale, les associations qui portaient ces initiatives se sont multipliées (Lévesque et Petitclerc, 2008).

Finalement, la période des années 1980 au milieu des années 1990, qui a été caractérisée par cette remise en question du compromis fordiste et providentialiste (Lévesque et Petitclerc, 2008). Durant les années 1990, une nouvelle donne s'est instaurée notamment grâce à la tenue de deux événements importants. Tout d'abord,

la Marche du pain et des roses en 1995, événement initié par le mouvement des femmes qui a favorisé une large réflexion sur l'ES et a permis la mise sur pied de comités régionaux d'ES (Lévesque et Petitclerc, 2008). Puis, le Sommet sur l'économie et l'emploi, événement au cours duquel le gouvernement du Québec cherchait à atteindre le déficit zéro. Divers acteurs de la société civile, dont des représentants du milieu des affaires, du milieu de l'éducation et du mouvement syndical ont pris part à l'événement. C'était la première fois que le mouvement des femmes et le mouvement communautaire étaient invités à participer à un sommet économique (Comeau *et al.*, 2001).

En 1999, le Chantier de l'économie sociale (CES) a été reconnu par le gouvernement du Québec à titre d'interlocuteur; il s'est constitué en corporation à but non lucratif et s'est vu octroyer un financement annuel récurrent. Par la suite, trois plans d'action visant à favoriser le développement de l'ES ont été adoptés (Arsenault, 2016) par les gouvernements libéraux de Jean Charest (2003-2012) et de Philippe Couillard (2014-2017) en 2005, en 2008 et en 2015. En 2013, un projet de loi-cadre sur l'ES a été déposé à l'Assemblée nationale et a été adopté par le gouvernement péquiste de Pauline Marois. En plus de venir préciser la définition de l'ES, cette loi avait pour objectifs de promouvoir l'ES comme levier de développement socioéconomique, de soutenir son développement et de favoriser l'accès aux mesures et aux programmes offerts par le gouvernement (Gouvernement du Québec, 2016).

1.3.2 La reconnaissance de l'économie sociale

Dans le cadre du Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996, certaines composantes de l'ES ont obtenu la reconnaissance du gouvernement provincial pour leur potentiel d'apport au développement socioéconomique du Québec. Lors de cet événement, le gouvernement poursuivait quatre grands objectifs :

- engager des actions qui permettraient de relancer l'emploi;

- dégager un consensus sur l'amélioration de la compétitivité du Québec;
- adapter les services publics aux exigences d'une société plus concurrentielle;
- obtenir l'adhésion des partenaires et de la population quant à une conception d'un État plus efficace (Gouvernement du Québec, 1996).

L'événement s'est déroulé en deux temps. Tout d'abord, la Conférence sur le devenir social et économique du Québec qui s'est tenue en mars 1996. Puis, le Sommet sur l'économie et l'emploi qui a eu lieu en octobre 1996. Entre les deux événements, des groupes de la société civile se sont mis au travail afin de proposer des projets structurants visant à stimuler l'économie et à créer des emplois. C'est dans ce contexte qu'un groupe de travail rassemblant différents acteurs de l'économie coopérative et mutualiste et de l'action communautaire a été constitué. Les objectifs poursuivis par le groupe de travail consistaient à définir et à faire reconnaître le modèle québécois d'ES, à élaborer un plan d'action visant à créer des emplois et à mobiliser des moyens pour y parvenir ainsi qu'à donner une impulsion au développement de l'ES (Groupe de travail sur l'économie sociale, 1996).

Le groupe de travail sur l'économie sociale a de ce fait proposé une vingtaine de projets. La mise en place de ces projets devait être accompagnée d'un financement adéquat et de mécanismes favorisant leur réalisation. Pour leur part, les acteurs de l'ES devaient démontrer la viabilité de leur projet, une saine gestion, leur contribution à la création d'emplois et l'impact de leurs activités sur le milieu (Groupe de travail sur l'économie sociale, 1996). Le gouvernement a acquiescé favorablement aux

demandes formulées par le groupe de travail. Un plan d'action a été adopté et dans la foulée, divers programmes, politiques publiques et lois ont été implantés¹.

Par l'entremise de ce plan d'action, les acteurs de certains secteurs de l'ES ont été invités à proposer ou à mettre en œuvre des programmes et des politiques publics ainsi que des programmes ou des lois-cadres en collaboration avec l'État. On peut penser à la Politique familiale qui a permis l'implantation des centres de la petite enfance (CPE). Ou encore, au programme AccèsLogis Québec (ALQ) qui a favorisé le développement de milliers de logements communautaires et sociaux et dont un nombre important d'acteurs variés ont pris part aux discussions et aux négociations. Dans certains cas également, des espaces de médiation permettant le débat et la délibération entre les acteurs ont été implantés (Vaillancourt *et al.*, 2016).

L'évolution des relations entre l'ES et l'État à la suite du Sommet interpelle toutefois depuis quelque temps les acteurs sur le terrain et, en l'occurrence, le milieu de la recherche. À titre d'exemple, Proulx, Bourque et Savard (2005) énonçaient dans leur étude qu'ils craignaient que l'élection du gouvernement libéral en 2003 instaure à terme une nouvelle façon de faire dans les rapports entre l'ES et l'État. Ils redoutaient entre autres que le gouvernement se départisse de certaines responsabilités au profit de l'ES, une instrumentalisation économique et politique des relations ainsi que la mise en concurrence des organisations entre elles et avec celles du secteur marchand.

En outre, les gouvernements provinciaux qui se sont succédé ont, au fil du temps, mais plus particulièrement à partir de 2014 avec l'arrivée au pouvoir du

¹ Parmi les projets proposés par le groupe de travail, certains ont été implantés à la suite du Sommet, d'autres l'ont été plus tardivement, alors que d'autres n'ont finalement jamais vu le jour. Pour connaître l'ensemble des projets proposés par le groupe de travail et les programmes et politiques qui leur sont respectivement associés, consultez l'Annexe A.

gouvernement libéral de Philippe Couillard, entrepris de revoir le financement et les modalités administratives de certains programmes. La révision du programme ALQ entreprise à l'automne 2014, les nouvelles règles de financement implantées au printemps 2016 dans le réseau des services de garde éducatifs (SGE) à la petite enfance et les récents investissements au sein du réseau des entreprises d'économie sociale en aide domestique (EESAD) constituent de bons exemples des craintes des acteurs de l'ES liées aux refontes souhaitées par le gouvernement.

Par ailleurs, dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi n° 27, visant à adopter la Loi sur l'économie sociale, plusieurs organisations et regroupements sectoriels, ont soulevé des inquiétudes concernant la reconnaissance accordée aux acteurs sectoriels et régionaux de l'ES. Plusieurs recommandaient entre autres que le gouvernement provincial les reconnaisse à titre d'interlocuteurs auprès de leur ministère respectif ainsi que dans le processus de coconstruction des politiques publiques (Assemblée nationale du Québec, 2013).

Comme le soulignaient déjà en 2001 Vaillancourt et Favreau (p. 78-79) en décrivant alors le processus de reconnaissance de l'ES au Québec :

[C]ette reconnaissance politique ne s'est [...] pas réalisée de la même façon dans tous les secteurs d'activité et dans tous les champs d'intervention. Elle n'a pas émergé non plus à partir d'une stratégie cohérente d'un gouvernement qui aurait souhaité lui accorder un espace déterminé au sein d'un plan de développement. [...] La reconnaissance politique est un processus qui a ses paramètres et ses règles. Elle est le produit de compromis entre les acteurs sur le financement, les conditions de développement, les règles de participation, les principes de démocratisation, les formes des ententes partenariales, les politiques publiques, etc.

En effet, le plan d'action adopté lors du Sommet se présentait comme « l'articulation d'un ensemble de programmes et de fonds gouvernementaux et non

gouvernementaux » en vue de favoriser le développement d'entreprises d'ES dans des secteurs d'activité particuliers (Comeau *et al.*, 2001). Les programmes et politiques publics implantés dans le cadre de ce plan d'action semblent toutefois avoir été négociés « à la pièce » en fonction des besoins identifiés et des attentes formulées par les acteurs de l'ES et les ministères concernés dans chacun des secteurs d'activité impliqués. Une étude publiée au début des années 2000 (Comeau *et al.*, 2001) portant sur les effets du plan d'action à la suite de son implantation jusqu'en 1999 a révélé des résultats contrastés, voire mitigés, aux chapitres de la qualité des emplois créés, des modalités administratives des politiques et programmes et de leur financement.

En outre, les négociations entourant la mise en place de ce plan d'action ne se sont pas faites sans heurts. À titre d'exemple, tandis que le gouvernement provincial cherchait principalement à atteindre le déficit zéro et à favoriser la création d'emplois, les acteurs de l'ES cherchaient pour leur part davantage à favoriser le développement de leurs activités. Par ailleurs, autant le secteur marchand, les syndicats que le mouvement des femmes ont émis des réserves à l'égard de l'ES. Afin de satisfaire autant les exigences des syndicats que celles des représentants du secteur marchand, le groupe de travail sur l'ES a endossé le principe de « non-substitution » au secteur public et à celui du secteur privé à but lucratif (Vaillancourt et Favreau, 2001; Arsenault, 2016). Quant au mouvement des femmes, il revendiquait le retrait des coupures à l'aide sociale et l'adoption d'une clause sur le principe d'appauvrissement zéro. Le gouvernement a concédé à l'introduction de cette clause, mais seulement pour les assistés sociaux inaptes au travail, et a accepté de financer un fonds de 250 millions de dollars consacré à la lutte contre la pauvreté et la réinsertion au travail en partenariat avec le secteur marchand (D'Amours, 1999b; Arsenault, 2016). Les acteurs de l'ES ont ainsi été amenés à faire d'importants compromis. Ce contexte a favorisé l'émergence d'attentes parfois contradictoires entre les parties et a poussé l'ES à entreprendre des mobilisations et des négociations constantes avec l'État (Vaillancourt et Favreau, 2001).

CHAPITRE II

MÉTHODOLOGIE

Dans cette section, nous définissons d'abord les objectifs visés par la réalisation de ce projet. Nous détaillons ensuite les modalités de captation puis les modalités d'analyse des données. De manière plus précise, nous présentons la façon dont la théorie de la reconnaissance, le paradigme de la régulation sociale et les modèles de Graefe, Esping-Andersen et Vaillancourt ont été utilisés afin de tracer le portrait de cette reconnaissance et de ces compromis sur une période de 20 ans. Nous présentons finalement les matériaux qui ont été utilisés pour réaliser cette analyse.

2.1 Objectifs du projet

Le présent projet s'inscrit dans une démarche descriptive ainsi que déductive et inductive rationnelle. Il vise, dans un premier temps, à atteindre trois objectifs :

1. Décrire la reconnaissance de l'ES qui découle des travaux tenus lors du Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996.
2. Décrire la nature des compromis qui ont accompagné le processus de reconnaissance de l'ES lors de la tenue du Sommet.
3. Tracer l'évolution des rapports entre des composantes de l'ES et l'État entre 1996 et 2016.

De manière plus précise, par l'entremise de ce projet, nous entendons décrire la reconnaissance accordée à l'ES en 1996 et cerner la nature et l'ampleur des compromis réalisés par les acteurs de l'ES en 1996. Puis, nous souhaitons observer la façon dont les rapports entre l'ES et l'État ont évolué à travers les programmes et les politiques publics visés par le plan d'action implanté à la suite du Sommet. La démarche proposée a permis d'identifier les principaux déterminants qui ont eu une influence sur la configuration de ces rapports ainsi que ceux qui les ont fait varier au fil du temps.

Le présent projet vise, dans un deuxième temps, à tester un nouveau cadre théorique. En effet, à notre connaissance, il n'existe actuellement aucun cadre théorique qui permette d'étudier la reconnaissance sous un angle sociologique. En outre, le plus souvent, les auteurs québécois que se sont penchés sur la question de la reconnaissance politique de l'ES ont laissé de côté l'enjeu des compromis. Finalement, bien que les modèles conceptuels sur l'évolution des régimes institutionnels québécois développés par Lévesque, Jetté et Vaillancourt (2003) soient des plus pertinents, ils ne couvrent pas entièrement la période visée par cette recherche et présentent des analyses micro (sectorielles) et non-macro (groupe institutionnel). Nous croyons que le cadre théorique développé ici permettra de mettre en relation l'ensemble de ces indicateurs et déterminants.

2.2 Modalités de captation et d'analyse des données

Le projet s'est déroulé en trois phases distinctes correspondant à chacun des objectifs. Le devis qualitatif interprétatif a été privilégié afin de répondre aux trois objectifs. Dans le cadre de la première phase qui consiste en une analyse documentaire portant sur la période entourant le Sommet, une brève revue de la littérature a été réalisée. La littérature portant sur cet événement en particulier a été mobilisée. Cette étape avait

pour but de cibler les documents pertinents qui abordent le contexte dans lequel s'est déroulé le Sommet et les effets et retombées de cet événement sur l'ES.

S'ensuit une seconde analyse documentaire. Elle avait pour but de tracer l'évolution des rapports entre l'ES et le gouvernement provincial à travers certains programmes et politiques publics qui ont été implantés lors du Sommet et qui sont toujours en vigueur aujourd'hui. L'évolution des rapports a été abordée de façon chronologique, en s'appuyant sur l'implantation des plans d'action visant à favoriser le développement de l'ES en 1996, 2002, 2005, 2008 et 2015. Les moments d'implantation de ces plans d'action coïncident le plus souvent avec les élections et les changements de gouvernement, ce qui permet d'obtenir un portrait global des visions et orientations gouvernementales en matière d'ES.

Pour ce faire, une analyse thématique déductive et inductive assistée par le logiciel NVivo a été réalisée. Une grille de codification à catégories prédéterminées et ouvertes a été créée à partir du cadre conceptuel précédemment présenté. Les indicateurs fournis par Esping-Andersen et Vaillancourt ont servi à situer les programmes et politiques publics à l'intérieur du modèle de Graefe. La théorie de la reconnaissance et le paradigme de la régulation sociale ont servi à décrire la reconnaissance et les compromis, lorsqu'abordés dans les sources de données. La méthode proposée a permis de qualifier les programmes et politiques en fonction de leur nature et caractéristiques particulières ainsi que de cibler les changements qu'ils ont connus, et ce, de façon chronologique. Le tableau 2.1 présente l'ensemble des dimensions et variables qui ont été utilisées pour étudier les programmes et politiques publics visés par le projet.

Tableau 2.1 : Indicateurs, dimensions et variables retenus pour l'analyse thématique déductive et inductive rationnelle

Indicateurs	Dimensions	Variables
Reconnaissance	Nature du rapport social	<ul style="list-style-type: none"> • Possède ou non les propriétés adéquates au regard de la situation • Types de réponses expressives et de formes de réaction • Types de médiums
	Valeur accordée	<ul style="list-style-type: none"> • Types de gestes, d'actions ou de comportements orchestrés
	Estime sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Normes de reconnaissance intersubjectives • Modèles sociaux dominants
	Compétence	<ul style="list-style-type: none"> • Capacités à démontrer son utilité sociale • Capacité à générer de l'émulation sociale
	Appartenance civique	<ul style="list-style-type: none"> • Présence ou non de règles et d'espaces favorisant la discussion, la délibération et la coordination de l'action
Régulation sociale	Négociation	<ul style="list-style-type: none"> • Règles communes • Conditions de la transaction
	Compromis	<ul style="list-style-type: none"> • Postures adoptées par les acteurs • Avantages accordés à certains acteurs
	Conflits	<ul style="list-style-type: none"> • Sentiments, opinions et intérêts divergents
	Institutionnalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité à soutenir et à maîtriser l'intégration • Connaissance, enculturation et socialisation
Démarchan- disation	Règles encadrant l'accès aux prestations	<ul style="list-style-type: none"> • Force des facteurs décourageants
	Remplacement du revenu	<ul style="list-style-type: none"> • Générosité des prestations
	Critères d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"> • Caractère prohibitif des prestations
Stratification sociale	Degré de ségrégation statutaire	<ul style="list-style-type: none"> • Degré de différenciation et de segmentation des programmes fondé sur le travail et le statut
	Poids des dépenses d'allocations sociales	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de la dépense sociale publique • Importance du secteur privé
	Degré d'universalisme	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de la population pouvant faire valoir ses droits aux prestations • Degré d'égalité dans la structure de

		prestations
Articulation État/marché	Dépenses totales par catégories de programmes	<ul style="list-style-type: none"> Degré des dépenses totales par catégories de programmes
	Sources de revenus parmi les ménages	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage des revenus provenant du secteur public versus du secteur privé
Structuration du pouvoir : coconstruction	Année d'émergence ou années phares	<ul style="list-style-type: none"> Contexte dans lequel la politique a connu son déploiement
	Objectifs poursuivis par la politique	<ul style="list-style-type: none"> Vise l'intérêt général ou non
	Réglementations pour atteindre les objectifs de la politique	<ul style="list-style-type: none"> Moyens et normes retenus pour faire la régulation
	Aménagement du financement de la politique	<ul style="list-style-type: none"> Provenance du financement : public, privé ou mixte
Structuration du pouvoir : coproduction	Aménagement des responsabilités de l'administration de la politique et de la prestation des services	<ul style="list-style-type: none"> Interfaces en présence : secteur public, privé, domestique, de l'ES ou mixte
	Présence et aménagement d'une politique d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> Interfaces responsables de l'application, de la révision et des suivis

Chaque programme, politique, discours du budget, loi et plan d'action gouvernemental en ES ont été consultés une première fois afin de s'imprégner de leur contenu, puis ont été codés à partir du logiciel NVivo. Un deuxième tour d'analyse a été effectué, mais cette de fois de manière inductive rationnelle. Pour chacun des indicateurs ci-haut présentés, un regroupement par thèmes a été réalisé et de nouveaux codes ont émergé. Ces thèmes ont été confrontés au modèle de Graefe afin de décrire l'évolution de l'ES et cibler les régimes institutionnels dans lesquels ils s'inscrivent. Ce travail de combinaison de grilles d'analyse d'auteurs québécois et canadiens a permis de dresser un portrait très précis de l'évolution des programmes et politiques au Québec et de couvrir entièrement la période étudiée.

Compte tenu de l'impossibilité de conduire un processus de validation interanalystes, un journal de bord a été tenu tout au long de la démarche afin des conserver des traces

des données recueillies qui sont passées en des données constituées, traduites dans le langage de la chercheuse. Tout au long de la démarche de codification, de notes manuscrites ont été prises pour assurer l'homogénéité, la récurrence et la cohérence des thèmes au cours du codage. Chaque code émergent a également été défini et intégré au journal NVivo à titre de référence. Cette étape de l'étude a nécessité l'analyse de différents matériaux :

- les programmes et politiques publics visés par le projet;
- les budgets provinciaux au cours de la période étudiée;
- les plans d'action adoptés par le gouvernement provincial;
- les lois et règlements adoptés par le gouvernement.

Mentionnons toutefois que de légères modifications ont été apportées à certains indicateurs précédemment présentés. En effets, pour réaliser sa typologie, Esping-Andersen s'est attardé sur trois politiques publiques : les pensions de retraite, les régimes d'assurance et l'assistance sociale. Les politiques étudiées ici étant de toute autre nature – notamment en raison du fait qu'elles s'adressent à des organisations et non à des individus – des ajustements aux dimensions et variables ont été apportés. En outre, plusieurs programmes et politiques profitent de financements qui proviennent des trois paliers gouvernementaux (fédéral, provincial et municipal). Pour des raisons de faisabilité, l'analyse s'est limitée à l'étude de la part de financement qui provient du gouvernement provincial.

En outre, notons que les mêmes mesures codées se retrouvent dans plusieurs documents. Par exemple, le financement et les mesures prévues peuvent autant se retrouver dans le programme ou la politique que dans les discours du budget et les plans d'action gouvernementaux. Certains documents ont aussi permis d'analyser plusieurs secteurs à la fois. La somme de références, bien qu'une donnée significative permettant d'obtenir un portrait de la récurrence des thèmes abordés dans chacun des

documents, ne constitue pas une donnée juste. Nous nous sommes donc concentrés sur la présence des thèmes et non sur leur fréquence.

Finalement, les discours du budget ont été codés de la même façon que les programmes et politiques visés par le projet. C'est-à-dire que leurs grandes orientations, objectifs et mesures mises en place ont été codés, même si leur nature se révèle plus large que les programmes et politiques. Toutefois, seulement les éléments dont les caractéristiques pouvaient avoir une incidence sur les programmes et politiques visés par le projet ont été codés. Ainsi, les grandes orientations gouvernementales ont été codées, mais pas les mesures qui visaient spécifiquement la fiscalité par exemple ou encore les secteurs industriel ou privé à but lucratif.

À la suite de cette analyse, des entrevues individuelles ont été réalisées avec des informateurs clés. Ces entrevues avaient pour but d'observer les représentations des discours des acteurs alors en place, et par le fait même, de comprendre en quoi consistaient la nature du type de reconnaissance accordé et des compromis réalisés et leurs effets. Ces entrevues ont couvert une période de 20 ans, soit de 1996 à 2016. Un guide d'entrevue semi-dirigée comprenant des questions ouvertes et souples a été utilisé. Un acteur provenant du milieu de la recherche, un autre provenant du secteur de l'ES et un autre provenant du secteur coopératif ont été sélectionnés. Ces acteurs devaient avoir occupé une position clé au sein de leur organisation lors du Sommet et avoir joué un rôle important dans les négociations liées à la mise en place du programme ou de la politique. Pour une ébauche du guide d'entrevue, consultez l'Annexe C.

Ce sont les bases conceptuelles de la théorie de la reconnaissance et du paradigme de la régulation sociale présentées précédemment qui ont servi à établir le guide d'entrevue. Ces indicateurs ont d'abord servi à qualifier le type de reconnaissance accordée aux secteurs de l'ES. Ils ont ensuite servi à identifier les compromis réalisés

par les acteurs de l'ES ainsi que leurs effets sur les composantes ou organisations. Compte tenu du fait que ces événements se sont déroulés il y a déjà plus de 20 ans, l'étude documentaire sur le contexte du Sommet est venue renforcer cette analyse. L'analyse des entrevues a également été réalisée à partir du logiciel NVivo et selon la même méthode présentée précédemment. La section 5.4 présente une analyse de l'utilisation du cadre conceptuel ainsi que la grille d'analyse finale comprenant les thèmes émergents accompagnés de leur densité d'encodage selon les fichiers analysés.

Le premier informateur rencontré est un professeur-chercheur qui s'est grandement intéressé au développement de l'ES au Québec et ailleurs dans le monde, aux politiques publiques, aux innovations sociales aux échelles locales et régionales et aux transformations sociales (informateur 1). Cet informateur a choisi de demeurer anonyme. La deuxième répondante est Hélène Simard. Elle a été présidente-directrice générale du CQCM de 2003 à 2012 et directrice générale de la Fondation pour l'éducation à la coopération et la mutualité (FECM). Elle a également siégé au conseil d'administration du Conseil canadien de la coopération et de la mutualité (CCCM) de 2003 à 2010 et occupé la direction générale intérimaire de 2010-2011 (informatrice 2). Finalement, Nancy Neamtan, qui a été présidente-directrice générale du CES, de sa création en 1999 à 2015. Elle a également dirigé le Regroupement pour la relance économique et sociale du Sud-Ouest de Montréal (RESO) de 1989 à 1996. Elle est aujourd'hui conseillère stratégique pour l'organisme Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS) (informatrice 3).

2.3 Univers de travail et échantillon

L'univers de travail est composé de projets qui ont été proposés par le groupe de travail sur l'ES lors du Sommet. Compte tenu de la grande diversité des projets et des contextes spécifiques dans lesquels ils ont évolué, les projets ont été sélectionnés en fonction des critères suivants :

- pérennité : le fait que les organismes concernés par les projets soient encore actifs aujourd'hui;
- mobilisation forte : la quantité et la variété des acteurs en présence;
- importance des secteurs : la taille du secteur en termes d'acteurs différenciés et de poids économique.

Les projets suivants répondaient à plusieurs de ces critères :

- Hébergement des personnes âgées et Fonds québécois d'habitation communautaire (FQHC) : programme ALQ administré par la Société d'habitation du Québec (SHQ);
- Reconnaissance des entreprises d'insertion : Cadre de reconnaissance et de financement administré par le ministère de la Solidarité sociale (MSS);
- Protocole de reconnaissance des groupes communautaires intervenants dans le domaine de la réhabilitation sociale : Fonds de lutte contre la pauvreté administré par le ministère de la Sécurité publique (MSP);
- Services d'aide à domicile : Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD) administré par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);
- CPE et SGE organisés en coopératives de solidarité : Politique familiale administrée par le ministère de la Famille (MF).

Mentionnons que les secteurs de l'ES sélectionnés selon les critères précédents sont des secteurs très liés à l'État-providence. Se limiter à leur analyse pourrait entraîner un biais d'interprétation en raison du fait qu'ils ne représentent qu'une petite partie de l'ES au Québec.

CHAPITRE III

LE SOMMET SUR L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI

À ce jour, l'événement que constitue le Sommet sur l'économie et l'emploi ainsi que ses effets sur les parties concernées a fait l'objet de peu d'analyses. Il est toutefois possible de retracer quelques documents et travaux qui exposent le déroulement du Sommet et son impact sur le mouvement syndical (Raymond, 2011) et l'ES (Neamtan, 1998; Comeau, 2001; Chantier de l'économie sociale, 2006). Dans cette section, nous nous attardons spécifiquement sur les objectifs poursuivis par le gouvernement provincial lors du Sommet, le déroulement du Sommet, les propositions des parties prenantes qui ont pris part à l'événement et les effets du Sommet sur l'ES.

3.1 Les objectifs poursuivis par le gouvernement provincial lors du Sommet

En raison principalement des crises économiques qui se sont succédé depuis le début des années 1980, les débats sur les finances publiques, l'emploi et les services publics ont perduré tant sous le gouvernement libéral de 1985 à 1994 que sous celui du Parti québécois à compter de 1994. Comme mentionné précédemment, cette période est marquée par l'implantation de grappes industrielles ainsi que par l'ouverture au partenariat tant dans les centrales syndicales que dans les organismes communautaires. Cette période est aussi marquée par le débat entourant l'indépendance du Québec. Plusieurs confrontations ont opposé Québec et Ottawa notamment sur les questions de la langue, l'éducation, la formation de la main-

d'œuvre et l'assurance-chômage. Ces affrontements se sont concrétisés dans le cadre des référendums de 1980 et de 1995 (Raymond, 2011).

C'est à partir de 1990 qu'un débat sur l'employabilité et l'aide sociale a émergé. Le programme d'aide sociale est remplacé par la sécurité du revenu ce qui fait en sorte que seules les personnes inaptes au travail ont désormais accès à l'aide gouvernementale sans restriction. En 1994, le gouvernement péquiste de Jacques Parizeau souhaitait mettre de l'avant de nouvelles mesures d'employabilité et y adjoindre une reconnaissance de l'ES. Ces mesures devaient s'inscrire dans une approche globale d'insertion socioprofessionnelle incluant de la formation, de l'accompagnement et du soutien financier afin de favoriser un placement durable en emploi (Raymond, 2001).

En 1995, les finances publiques du Québec sont au plus mal et le chômage bat son plein. La dette du Québec se chiffrait alors à 74,5 milliards \$ ce qui correspondait à 44,6 % du PIB. Depuis 1990 le taux de chômage n'était pas descendu sous la barre des 10 % et en 1995, il se chiffrait à 11,3 %. La population active se chiffrait à 52 %; 408 000 personnes étaient sur le chômage et 477 000 ménages étaient inscrits à l'aide sociale. Parmi eux, on estimait que 100 000 personnes avaient renoncé à chercher un emploi (Gouvernement du Québec, 1996b). Ce sont toutefois les femmes, les enfants et les minorités ethniques qui sont les plus touchés par la pauvreté. La Fédération des femmes du Québec (FFQ) a alors lancé un appel à la mobilisation qui a rassemblé des femmes de partout au Québec. Ces femmes réclamaient la mise en place d'un programme d'infrastructures sociales comprenant entre autres des emplois accessibles aux femmes, l'équité salariale, une augmentation du salaire minimum, la création de 1 500 logements communautaires annuellement, le gel des frais de scolarité et l'augmentation des bourses d'études (Raymond, 2011).

Ce contexte constitue autant une étape importante dans le processus de reconnaissance ou d'institutionnalisation de certaines composantes de l'ES au Québec, que dans la remise en question du modèle traditionnel de l'État-providence. Le gouvernement en place affichait une volonté de revoir la taille et les responsabilités de l'État et souhaitait davantage jouer le rôle de facilitateur. En outre, le gouvernement croyait fermement que la mise en place de ces projets nécessitait que le Québec se dissocie du reste du Canada pour conserver les leviers décisionnels (Raymond, 2011). Ce contexte pose également les assises du Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996. De nouvelles pratiques sociales relevant de la société civile en découleront notamment dans les domaines de la santé, du bien-être, de l'emploi et du développement local et régional (Vaillancourt et Favreau, 2001). Ce contexte met finalement en lumière une relation ambivalente notamment avec le mouvement syndical et le mouvement des femmes (Raymond, 2011).

De ce fait, il devenait nécessaire pour le gouvernement en place de relancer l'emploi et d'assainir les finances publiques. Le gouvernement provincial a choisi de s'y attaquer sur quatre fronts : réduction de la taille de l'État, compression des services publics et révision de leur mode de financement, diminution de la dette et révision de la fiscalité (Raymond, 2011; Gouvernement du Québec, 1996b). Pour y parvenir, le gouvernement a invité les acteurs de la société civile à prendre part à une large consultation publique portant spécifiquement sur ces thèmes (Gouvernement du Québec, 1996b). Initié par Lucien Bouchard en 1996, le Sommet sur l'économie et l'emploi s'est étalé sur une période de huit mois et a été marqué par la tenue de deux grandes rencontres entre mars et octobre 1996.

La première rencontre, la Conférence sur le devenir social et économique du Québec, s'est tenue du 18 au 20 mars 1996. Comptent parmi les participants une cinquantaine de regroupements nationaux ainsi que des invités particuliers du premier ministre provenant des milieux patronal, syndical, coopératif, sociocommunautaire, étudiant,

municipal, local et régional, de la santé et des services sociaux, de l'éducation et des communautés autochtones et culturelles. Au cours de ces trois journées, des temps de paroles ont été attribués à chaque représentant de regroupements afin qu'ils puissent prendre part aux séances de travail et aux plénières (Raymond, 2011). Comme base de discussion, le gouvernement a soumis aux participants le document *Pour un Québec économiquement solide et socialement solidaire*. Ce document présentait un portrait de la situation socioéconomique du Québec ainsi que les mesures que le gouvernement souhaitait privilégier pour assainir les finances publiques et relancer l'emploi (Raymond, 2011; Gouvernement du Québec, 1996b).

La première séance de travail portait sur les constats et enjeux identifiés par le gouvernement, soit plus particulièrement la relance de l'emploi et la diminution de l'exclusion ainsi que l'assainissement des finances publiques et l'adaptation des services. La deuxième séance portait sur les finances publiques. Ces séances étaient suivies de plénières à huis clos qui visaient à obtenir un consensus entre les parties prenantes. La conférence s'est conclue sur une entente sur les constats et enjeux présentés par le gouvernement quant à l'état des finances publiques, la reconnaissance de l'ES, l'amélioration de l'équilibre des comptes courants et l'atteinte du déficit zéro (Raymond, 2011).

À la sortie de la Conférence toutefois, le consensus obtenu a révélé des résultats mitigés quant à l'adhésion de quelques parties prenantes à cette entente. En effet, alors que le patronat et certaines centrales syndicales se réjouissaient des orientations adoptées pour relancer l'économie, le mouvement étudiant et le mouvement des femmes ont émis des critiques sévères en ce qui concerne le sort des étudiants et les coupures envisagées à l'aide sociale. Quant à l'ES, elle devra attendre les résultats du Sommet prévu à l'automne 1996 pour connaître les mesures qui seront mises en place (Raymond, 2011). Nancy Neamtan, alors à la direction du RESO, a formulé des critiques sur le fait que les discussions ont surtout tourné autour de l'atteinte du

déficit zéro au lieu de porter sur les enjeux que connaissait le Québec à l'époque comme le chômage (Neamtan, 1998).

À la suite de ce premier événement, deux chantiers ont été créés. Le premier chantier portait sur l'économie et l'emploi. Dirigé par monsieur Claude Béland, alors président du Mouvement des caisses Desjardins, ce chantier se subdivisait en quatre groupes de travail portant sur l'entreprise et l'emploi, l'ES, les régions et les municipalités et la relance de Montréal. Le deuxième chantier avait pour but de tracer les contours des réformes souhaitées dans les milieux de la santé, de l'éducation, de la sécurité sociale et le régime fiscal. Ce sont les ministères respectifs de ces dossiers qui ont dirigé le chantier. À l'automne 1996, les groupes étaient invités à présenter des mesures concrètes au gouvernement, mesures tirées des résultats de ces chantiers (Raymond, 2011).

La deuxième grande rencontre du Sommet sur l'économie et l'emploi s'est tenue du 29 octobre au 1^{er} novembre 1996. Les deux premières séances de travail se sont déroulées sous la forme de discussions et de plénières comme lors de la Conférence du printemps. Les rapports des groupes de travail sur l'entreprise et l'emploi, l'ES, les régions et les municipalités et la relance de Montréal ont été présentés le 30 octobre. Les rapports sur la fiscalité et le financement des services publics ainsi que sur les réformes en santé, en éducation et à la sécurité du revenu ont été présentés le 31 octobre. Une présentation sur l'état de la situation des finances publiques a complété cette journée. Le 1^{er} novembre a été réservé à la signature de la Déclaration sur l'emploi par les représentants du gouvernement, du patronat et des syndicats (Raymond, 2011).

Le premier ministre Lucien Bouchard s'est dit particulièrement satisfait des résultats du Sommet. Au chapitre de l'emploi, les projets présentés par les quatre groupes de travail du chantier sur l'économie et l'emploi devaient générer, au cours des trois

années subséquentes, 40 000 emplois et en consolider 2 700, pour des dépenses de 505 M\$, dont 269 M\$ provenaient des enveloppes budgétaires régulières des ministères et organismes concernés par les projets. De nouveaux projets se sont ajoutés, dont celui de dérivation partielle de la rivière Boucher par Hydro-Québec², l'implantation du réseau des SGE à la petite enfance³ et l'implantation d'un crédit d'impôt sur l'allègement de la masse salariale. Cet effort combiné représentait la création de 73 900 emplois directs et la consolidation de 2 600 emplois supplémentaires. Des mécanismes de suivis visant à s'assurer de l'atteinte de ces objectifs ont également été mis en place (Gouvernement du Québec, 1996a).

Toutefois, certains groupes dont les mouvements des femmes et étudiants ainsi que Solidarité populaire Québec ont choisi de se retirer des discussions lors du Sommet. (Raymond, 2011; Arsenault, 2016). Quant à la présidente du groupe de travail sur l'ES, selon elle, très peu de sommes étaient disponibles pour la réalisation des projets en raison du consensus obtenu sur l'atteinte du déficit zéro et que ces sommes provenaient essentiellement de programmes existants. Sans compter le peu de crédibilité accordé à l'ES considéré comme des « quémandeurs de subventions » par les acteurs économiques (Neamtan, 1998).

Le Sommet sur l'économie et l'emploi a permis de rassembler un nombre important d'acteurs sociaux et économiques autour d'un même enjeu. Il a offert des lieux de discussion et de délibération, soit la Conférence sur le devenir social et économique du Québec, les chantiers sur l'économie et l'emploi et sur les réformes des

² Ce projet avait pour but d'optimiser les installations existantes du bassin du complexe Bersimis.

³ Au départ, la création des CPE ne faisait pas partie des mesures présentées par le groupe de travail sur l'ES.

programmes publics et le Sommet sur l'économie et l'emploi lui-même. Bien que jugés inéquitables par certains (Raymond, 2011), des modes de représentations proportionnelles ont été établis afin de permettre aux représentants des regroupements nationaux d'exprimer les revendications de leur groupe respectif. Et finalement, un consensus – qu'il serait tout de même possible de caractériser de mitigé – a été obtenu par les parties prenantes. Mais quelle posture l'ES a-t-elle adoptée lors des négociations entourant le Sommet? Quels gains a-t-elle réalisés et quels ont été les effets réels du Sommet sur l'ES? Il en sera question dans la prochaine section.

3.2 Les propositions du groupe de travail sur l'économie sociale et les retombées du Sommet

Par la tenue du Sommet, le gouvernement provincial souhaitait accorder un rôle plus important aux acteurs non gouvernementaux dans la livraison des services publics (Gouvernement du Québec, 1996b). Grâce à la reconnaissance de l'ES, il désirait favoriser l'émergence d'un nouveau secteur dit « communautaire » en complémentarité au rôle joué par l'État et le secteur privé. Dirigé par Nancy Neamtan, le groupe de travail sur l'ES a présenté 25 projets qui visaient principalement à lutter contre l'exclusion sociale et à favoriser la mise sur pied de services publics complémentaires à l'offre gouvernementale (Raymond, 2011).

Par la mise en place de ces projets, le groupe de travail souhaitait d'abord être en mesure de favoriser la création d'emplois durables et de qualité. Il désirait également favoriser le respect de l'équité dans l'accès à l'emploi pour les femmes et les jeunes particulièrement touchés par la pauvreté. Par emploi de qualité, le groupe de travail entendait que les emplois offerts soient reconnus par les lois du travail, permettent de vivre dignement et que ceux qui en bénéficient aient accès aux mêmes avantages et conditions que les autres travailleurs œuvrant dans un même secteur d'activité (Raymond, 2011; Groupe de travail sur l'économie sociale, 1996).

Pour ce faire, un groupe de travail composé de 12 personnes a été mis sur pied. Les personnes recrutées provenaient de différentes sphères de l'ES et de la structure socioéconomique du Québec. Les représentants du groupe de travail étaient entre autres issus du mouvement des femmes, du mouvement communautaire, du milieu culturel, de certaines entreprises privées et institutions publiques, du Mouvement Desjardins et d'organisations syndicales. Une équipe de conseillers techniques a soutenu les travaux du groupe de travail (Comeau *et al.*, 2001; Groupe de travail sur l'économie sociale, 1996).

Les travaux du groupe de travail ont été menés sur la base de la consultation et selon une approche sectorielle. Une douzaine de comités formés de représentants provenant de divers secteurs d'activité ont été mis en place. Des mécanismes ont été implantés afin de permettre aux représentants des réseaux locaux et régionaux de débattre sur les enjeux et orientations soulevés par le groupe de travail. La présidente s'est également déplacée dans une dizaine de villes du Québec. À l'issue de ces consultations, le groupe de travail a été en mesure d'établir une liste de projets réalisables selon le temps et les conditions impartis. En parallèle à ces travaux, des comités se sont penchés sur les questions du financement et des modalités de soutien et d'accompagnement (Comeau *et al.*, 2001; Groupe de travail sur l'économie sociale, 1996).

Le groupe de travail a appuyé des projets proposés par divers secteurs d'activité⁴. Il a également formulé des demandes particulières afin d'assurer la pérennité de cette reconnaissance accordée à l'ES, limiter plusieurs contraintes rencontrées par les organisations et faciliter l'accès au financement. Au chapitre de la représentation

⁴ Pour connaître l'ensemble des projets proposés par le groupe de travail et leur progression, consultez l'Annexe A.

politique, le groupe de travail souhaitait prendre part aux démarches et instances de partenariat et de concertation mis en place par le gouvernement visant à répondre aux enjeux de développement socioéconomiques du Québec. Il a aussi proposé que le Bureau de la statistique du Québec⁵, en collaboration avec les milieux universitaires, mette en place les outils de cueillette et d'analyse nécessaires permettant d'obtenir un portrait de la place occupée par l'ES (Groupe de travail sur l'économie sociale, 1996).

Au chapitre du soutien accordé à l'ES, le groupe de travail proposait la mise en place de trois mesures concrètes. Tout d'abord, il proposait de favoriser la consolidation des organismes de soutien déjà en place par la reconnaissance de leur mission et la signature d'ententes triennales négociées entre partenaires. Il proposait également la mise en place d'outils favorisant le réseautage des organisations. Il proposait finalement d'implanter les mesures nécessaires permettant l'établissement de diverses formes de partenariat avec le secteur privé (Groupe de travail sur l'économie sociale, 1996).

Au chapitre du financement de l'ES, le groupe de travail demandait de profiter des mêmes avantages législatifs et réglementaires que le secteur privé afin de profiter des mêmes programmes gouvernementaux selon les mêmes conditions (Groupe de travail sur l'économie sociale, 1996). Il demandait également d'avoir accès à de nouveaux financements destinés aux OBNL et qu'une partie de l'enveloppe dédiée au développement régional lui soit réservée (Raymond, 2011). Il proposait aussi de mettre en place des mesures concrètes visant à permettre aux OBNL d'avoir accès plus facilement aux sources de financement privées comme des prêts, des marges et

⁵ Puisque cette étude couvre une période de 20 ans, les appellations de plusieurs organismes et ministères ont changé au fil du temps. Les appellations de ces organismes et ministères sont citées selon les périodes auxquelles elles se rapportent.

crédits ou des capitaux d'investissement. En outre, le groupe de travail a clairement énoncé dans son rapport que le financement de l'ES ne devait d'aucune façon constituer une manière de favoriser le désengagement de l'État en matière de services publics (Groupe de travail sur l'économie sociale, 1996).

3.3 Les retombées du Sommet sur l'économie et l'emploi sur l'économie sociale

À la suite du Sommet, le groupe de travail sur l'économie sociale, devenu le CES, a reçu le mandat du gouvernement d'effectuer les suivis reliés à l'implantation du plan d'action. En 2001, un groupe de recherche a été mandaté afin d'évaluer les résultats du plan d'action (Comeau *et al.*, 2001). Puis en 2006, le CES en collaboration avec le CQCM, ont tenu le Sommet de l'économie sociale et solidaire. Dans le cadre de cet événement, ils ont produit un document qui trace le bilan de l'évolution de l'ES au cours des 10 dernières années (Chantier de l'économie sociale, 2006).

En tout, 16 projets ont été acceptés et étaient prêts à démarrer et sept autres projets faisaient l'objet d'un accord de principe de la part du gouvernement. Le gouvernement espérait créer 13 100 emplois et en consolider 400 pour un investissement total de 389 M\$ (Gouvernement du Québec, 1996a). La majorité des projets proposés lors du Sommet ont été réalisés dans les quatre ans suivant l'événement alors que d'autres n'ont finalement jamais vu le jour. Plus de 15 000 emplois ont été créés et de nouveaux services ont été mis en place. Des mécanismes de soutien tels des politiques publiques sectorielles et régionales et des outils de développement, dont le Réseau d'investissement social du Québec (RISQ) ont également été implantés (Chantier de l'économie sociale, 2006). Les documents ci-haut mentionnés démontrent la progression de l'ES aux chapitres de l'emploi, du nombre d'organisations créées et des nouveaux services mis en place, mais émettent des réserves notamment en ce qui concerne la qualité des emplois créés ainsi que les modalités et les modes de financement des programmes et politiques.

Selon le rapport de Comeau *et al.* (2001) pour certains secteurs, les acteurs ont constaté une augmentation du nombre d'emplois, des salaires et des conditions de travail. Une augmentation de l'offre de produits et de services qui permettait aux organisations d'accomplir leur mission sociale, un resserrement des liens entre les organisations entre elles et avec les communautés ainsi qu'une augmentation de la concertation entre les acteurs ont aussi été observés. D'autres acteurs ont toutefois plutôt remarqué une perte d'autonomie en matière de gestion et des contraintes administratives importantes. Les salaires sont demeurés bas et les emplois créés étaient surtout des emplois peu qualifiés destinés majoritairement aux femmes et dont les conditions d'emplois demeuraient précaires. Sans compter que l'appui financier fourni dans le cadre du plan d'action ne permettait pas de répondre à l'ensemble des besoins exprimés par les organisations. La nature provisoire du plan d'action engendrait finalement des incertitudes sur les plans du financement et du développement des organisations.

Selon le rapport du Chantier de l'économie sociale (2006), l'ES a connu des avancées importantes notamment aux chapitres de l'emploi et du nombre d'organismes créés au cours de la période s'étendant de 1996 à 2006, mais a également rencontré des défis. La reconnaissance de l'ES dans le domaine de la culture se révélait en effet une chose difficile, notamment en raison du fait que ce domaine ne profite pas de réseau et de politiques publiques sectoriels. Le réseau des ressourceries a également rencontré de nombreuses difficultés. Les conditions de travail ne se sont pas améliorées et plusieurs organisations ont dû fermer leurs portes en raison de difficultés d'adaptation des gestionnaires et d'investissements dans des marchés peu viables. En outre, d'importantes difficultés liées à la relève et au transfert d'expertise sont également constatées.

La reconnaissance de l'ES a toutefois permis à d'autres secteurs que ceux visés par le plan d'action de se développer. Le CES cite en exemple les coopératives

ambulancières, les coopératives de câblodistribution et les coopératives de santé et mentionne du même coup que les conseils locaux de développement (CLD) ont soutenu la réalisation de 3 765 projets au cours de cette période pour une moyenne de 537 projets par année. De nombreuses initiatives ont également été mises en place. Il cite en exemple la création de l'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-ES) en 2000 et du Réseau québécois de recherche partenariale en économie sociale (RQRP-ES) en 2005 ainsi que le développement de réseautage sectoriel et régional (Chantier de l'économie sociale, 2006).

CHAPITRE IV

L'ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE DE 1996 À 2016

Cette section présente les résultats de l'analyse des sources de données documentaires, soit les programmes et politiques publics des secteurs retenus pour ce projet ainsi que les données issues des entrevues auprès de trois informateurs clés. Les résultats sont présentés de façon chronologique, selon les plans d'action gouvernementaux en économie sociale qui ont été adoptés, soit ceux de 1996 à 2002, de 2003 à 2007, de 2008 à 2014 et de 2015 à 2016. Mentionnons que certains programmes et politiques sont plus détaillés que d'autres, notamment ceux qui ont été encadrés par des lois ou des règlements par exemple. Certaines sections de ce chapitre sont donc plus approfondies que d'autres.

4.1 La période de 1996 à 2002

Pour couvrir la période s'étendant de 1996 à 2002, en plus des entrevues, les documents suivants ont été analysés :

- Les discours du budget 1996-1997 et 1997-1998;
- Les décrets du Conseil du Trésor 190981, 192171 et 193971 liés au programme ALQ;
- La Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance;

- Le décret 925-99, concernant le PEFSAD;
- Le Cadre de reconnaissance et de financement des entreprises d'insertion;
- La Loi instituant le Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail;
- Le rapport annuel 1997-1999 du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail;
- Le Plan d'action pour le développement des entreprises d'économie sociale.

Les discours du budget étudiés sont teintés par le contexte du Sommet sur l'économie et l'emploi. Le premier discours a été prononcé le 9 mai 1996, soit entre la Conférence sur le devenir social et économique du Québec et le Sommet. Le deuxième discours a été prononcé le 25 mars 1997, soit près de quatre mois après le Sommet. Les objectifs poursuivis par le gouvernement consistent à relancer l'emploi et à assainir les finances publiques dans le but de respecter le consensus établi lors de la Conférence d'atteindre le déficit zéro d'ici l'année financière 1999-2000 :

Le cercle vicieux enfin rompu, les partenaires socio-économiques réunis à la Conférence de Québec ont donné au présent budget son second grand encouragement : ils ont choisi le cercle vertueux de l'élimination du déficit, menant à la santé financière et économique. (Gouvernement du Québec, 1996c)

Le contexte économique dans lequel se situe le Québec à cette époque justifie cette « feuille de route ». Le gouvernement du Québec met en effet de l'avant l'endettement et la récente décote du Québec ainsi qu'une baisse de 1,5 milliard de dollars de transferts du gouvernement fédéral. Le gouvernement souhaite atteindre l'arbitrage entre l'efficacité du régime néolibéral et le respect des principes de la sociale-démocratie :

Bien sûr, les interventions étatiques lourdes qui pouvaient se justifier à l'époque de la Révolution tranquille ne sont plus de mise, et nos

partenaires le savent. Pour autant, nous ne sacrifierons pas à la mode néolibérale qui fait des ravages chez tant de nos voisins : notre gouvernement croit encore à l'action collective dans le développement économique et social. (Gouvernement du Québec, 1996c)

Les mesures et réglementations mises en place pour atteindre les objectifs énoncés dans le premier budget sont la réduction des dépenses de programmes et des resserrlements dans les avantages fiscaux des entreprises et des personnes. Des investissements dans des secteurs économiques et des structures sociales stratégiques seront également réalisés. Une loi sur l'élimination du déficit et l'équilibre budgétaire sera adoptée. Elle a pour but d'encadrer le calendrier d'élimination du déficit et d'empêcher les gouvernements suivants de déséquilibrer les finances publiques à nouveau. Ainsi, autant les contribuables, les sociétés d'État que les grandes entreprises sont invités à coordonner leurs actions et à contribuer à l'effort collectif pour atteindre le déficit zéro :

Tout au long de la route qui a mené de Pointe-au-Pic à Québec, le modèle québécois s'est affirmé et raffermi. L'État ne cherche pas à tout faire lui-même : il définit une vision globale et s'efforce de coordonner l'action des entreprises, des travailleurs et des agents communautaires, afin de provoquer les synergies créatrices et les solidarités nécessaires. (Gouvernement du Québec, 1996c)

Les objectifs du gouvernement sont ambitieux. Il prévoit des efforts importants de l'ordre 3 275 millions dollars lors de l'exercice financier 1996-1997. Le déficit sera ramené à 2,2 milliards en 1997-1998, puis à 1,2 milliard en 1998-1999. Pour l'année financière 1996-1997, le gouvernement a choisi d'investir 42 millions de dollars de dépenses directes dans des secteurs économiques et des structures sociales ciblés pour obtenir un maximum d'impact tout en dépensant le moins possible : « Il faut repenser complètement notre régime d'aide aux entreprises. Il faut redéployer nos moyens d'intervention et cibler beaucoup plus finement nos actions ». (Gouvernement du Québec, 1996c)

Quant au deuxième discours du budget, il comprend l'ensemble des mesures proposées par les quatre groupes de travail qui portaient sur l'entreprise et l'emploi, l'ES, les régions et les municipalités et la relance de Montréal qui ont été adoptées lors du Sommet. Malgré une diminution du taux de chômage qui est passé de 13,2 % à 11,8 % et des signes de reprise économique, le gouvernement se dit déçu du nombre d'emplois nets créés durant le précédent exercice financier, soit seulement 8 500 emplois. Il choisit de maintenir son plan d'action.

Le gouvernement sollicite cette fois la contribution des employés de l'État, des contribuables et des grandes entreprises pour atteindre ses objectifs. Il prévoit en effet des compressions des dépenses de programmes de 2,3 milliards de dollars et de lutter contre le travail au noir et l'évasion fiscale. Il prévoit également des investissements publics et privés de l'ordre de 5,3 milliards de dollars dans des secteurs et structures sociales stratégiques, soit principalement ceux identifiés lors du Sommet par les groupes de travail. De manière plus précise, le gouvernement prévoit des investissements publics de 763 millions de dollars et des investissements privés de l'ordre de 4,2 milliards de dollars, secteur qualifié de « véritable moteur de la croissance économique ». (Gouvernement du Québec, 1997a)

Le gouvernement prévoit financer ces mesures par une hausse d'un point de pourcentage de la taxe de vente du Québec et une réforme de la fiscalité qui comprend notamment une diminution de l'impôt des particuliers. Par ces investissements, le gouvernement dit répondre aux attentes des partenaires socioéconomiques et remplir ses engagements liés au consensus établi lors du Sommet : « Nous répondons là sans conteste aux attentes des partenaires du Sommet sur l'économie et l'emploi envers leur gouvernement en matière d'économie et de justice » (Gouvernement du Québec, 1997a).

Ainsi, de par ce plan d'action, le gouvernement reconnaît les secteurs d'ES de la petite enfance et de l'habitation communautaire. Il choisit également d'injecter des sommes pour la réalisation de projets proposés par le groupe de travail sur l'ES lors du Sommet, projets pour lesquels le gouvernement prévoit créer 7 000 emplois, soit 79 millions de dollars pour la mise sur pied du PEFSAD et 7,5 millions de dollars pour la création d'emplois destinés à des personnes handicapées.

Le gouvernement souhaite finalement accompagner les entreprises d'ES dans l'amélioration de leur performance économique. Par l'entremise d'un fonds de 4 millions de dollars, somme pour laquelle le secteur privé accordera un montant équivalent, le gouvernement souhaite favoriser une culture entrepreneuriale au sein du réseau, offrir des services de démarrage aux entreprises et favoriser le développement d'outils adaptés aux besoins du secteur.

4.1.1 Le secteur de la petite enfance

Le gouvernement reconnaît d'abord le secteur de la petite enfance en injectant une somme de 348 millions de dollars, dont une partie sera consacrée à l'élaboration et à l'implantation de la Politique familiale. Il souhaite favoriser le développement des enfants et l'égalité des chances par la mise en place de SGE à la petite enfance. Pour financer cette mesure, le gouvernement entend profiter des économies réalisées en regroupant en un seul programme les allocations visant l'aide sociale des enfants. Les allocations unifiées seront calculées selon les revenus des bénéficiaires. Elle sera implantée au plus tard le 1^{er} juillet 1998. Les parents qui utiliseront les SGE profiteront de cette mesure moyennant des frais de cinq dollars par jour par enfant.

Pour implanter les CPE, le gouvernement a modifié en 1997, 1999 et 2002 la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance qui a été adoptée en 1979. Il est possible de cibler dans la loi les objectifs poursuivis par le gouvernement, l'identification des acteurs reconnus, l'identification des droits,

pouvoirs et devoirs du gouvernement, des prestataires et des demandeurs de service ainsi que leurs rôles et responsabilités attendus.

La loi a pour objectif d'améliorer et de garantir la qualité des services offerts par les prestataires de services et d'encadrer l'accès aux prestations. Le gouvernement souhaite également « assurer la santé, la sécurité, le développement et le bien-être des enfants qui reçoivent ces services » (Gouvernement du Québec, 1997b). Les acteurs reconnus sont les CPE, les garderies, les haltes-garderies, les jardins d'enfants, les SGE en milieu familial, les parents et les enfants. Le type de médium utilisé pour reconnaître les organisations et pour encadrer l'accès aux prestations est l'émission de permis. Le gouvernement reconnaît également les organisations qui soumettent des projets « en vue de permettre ou d'encourager le développement ou l'amélioration de la qualité des services de garde à l'enfance, la réponse à des besoins spécifiques de garde ou l'expérimentation ou l'innovation » (Gouvernement du Québec, 1997b) en leur accordant des subventions et en concluant des ententes spécifiques.

Pour obtenir leur permis, les prestataires de services doivent rencontrer les exigences établies par le ministère telles, fournir les documents et renseignements exigés et respecter les conditions prévues à la Loi et à ses règlements. Les organisations reconnues doivent aussi adopter les principes d'une gouvernance démocratique. Les CPE doivent mettre en place un conseil d'administration dont au moins les deux tiers des membres sont des usagers du service. Les garderies et les jardins d'enfants doivent former un comité composé de cinq membres élus parmi les parents qui reçoivent le service. La responsabilité de reconnaître, coordonner, contrôler et surveiller l'ensemble des SGE offerts par les personnes responsables d'un service de garde en milieu familial incombe aux CPE.

Le nombre d'installations, le nombre de places, l'âge des enfants, le territoire desservi par le service de garde, les heures d'ouverture et les normes d'hygiène, de salubrité et

de sécurité sont encadrés par le permis. Les services de garde ont l'obligation de tenir des livres, comptes et registres et de produire un rapport d'activité et financier annuel. Le ministère a pour mandat d'administrer le programme en accordant les permis et en s'assurant du respect de la Loi et de ses règlements. La Loi lui accorde des pouvoirs d'inspection, de suspension, de révocation et de sanction. Les prestataires et demandeurs de services qui se sentent lésés par une décision gouvernementale peuvent en appeler en demandant une révision de la décision. La Loi prévoit finalement des dispositions pénales pour les prestataires de services qui contreviennent à certaines dispositions. Des amendes allant de 500 \$ à 10 000 \$ peuvent leur être imposées.

4.1.2 Le secteur de l'habitation communautaire

Le gouvernement reconnaît également le secteur de l'habitation communautaire en injectant une somme récurrente de 43 millions de dollars pour la mise sur pied du Fonds québécois de logement social (FQLS). Ces sommes serviront à rendre disponibles des logements abordables pour les ménages à faible revenu, les personnes âgées et des clientèles présentant des besoins particuliers en matière de logement comme les femmes victimes de violence conjugale, les itinérants ou des personnes présentant des handicaps physiques ou mentaux. Des sommes de 1,3 million de dollars seront aussi allouées aux organismes de représentation et de défense du droit des citoyens qui présenteront des projets spécifiques en matière de logement.

Le gouvernement reconnaît aussi ce secteur en injectant 100 millions de dollars supplémentaires afin d'implanter un plan d'action en habitation sociale et de financer des mesures particulières proposées dans le cadre du Sommet. Ces sommes pour lesquelles les municipalités contribueront également permettront de rénover des logements et de revitaliser des quartiers dans les zones urbaines et rurales, d'adapter les domiciles de personnes handicapées par l'entremise du Programme d'adaptation

de domicile (PAD), d'adapter les logements pour des aînés en perte d'autonomie et de créer une allocation-logement unifiée et élargie.

Le FQLS a été constitué en 1997. Son conseil d'administration est composé de 19 partenaires majoritairement non gouvernementaux, soit des représentants du milieu de l'habitation communautaire, des municipalités, des institutions financières et de la SHQ. Il a été renommé Fonds québécois d'habitation communautaire (FQHC) à la suite de représentations du milieu. Il a pour principaux objectifs de promouvoir, maintenir et améliorer l'habitation communautaire, offrir des logements selon la capacité de payer des ménages à faible revenu, encourager la prise en charge des ménages, assurer la pérennité des projets et susciter la contribution du milieu et le développement d'une culture de logement communautaire. Pour y parvenir, le FQHC mise sur la collaboration et le partenariat par l'entremise de son conseil d'administration.

Inspiré du Programme de logement sans but lucratif privé (PARCO), le programme ALQ est également lancé en 1997. L'aide financière accordée par le gouvernement prend trois formes : une subvention à la réalisation des projets, un prêt hypothécaire cautionné par la SHQ et une subvention offerte dans le cadre du Programme de supplément au loyer (PSL)⁶. Le programme vise à offrir des logements aux ménages à faible revenu par l'entremise de trois volets distincts. Le volet 1 du programme est destiné à des projets pour des familles, des personnes seules et des personnes âgées autonomes. Le volet 2 est destiné à des projets avec services pour des personnes âgées en légère perte d'autonomie. Le volet 3 s'adresse aux clientèles éprouvant des

⁶ Le PSL est un programme administré par la SHQ qui permet à des ménages à faible revenu habitant un logement du marché locatif privé ou appartenant à une coopérative d'habitation ou un OBNL de payer un loyer correspondant à 25 % de leur revenu.

besoins spéciaux de logements temporaires ou permanents. Les ménages admissibles au PSL doivent répondre aux exigences du Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique et le loyer payé est établi selon le Règlement sur les conditions de location des logements à loyer modique. Le PSL voulant favoriser la mixité de la clientèle, un maximum de 60 % des ménages au sein d'un même organisme de logement peuvent en profiter. Il y a donc variabilité dans la structure des prestations basée sur le revenu des ménages.

Les prestataires reconnus sont les coopératives et les OBNL. Le projet fait d'abord l'objet d'un engagement conditionnel de la SHQ. Pour être admissibles, les prestataires doivent notamment démontrer la viabilité économique du projet et des services, garantir la mixité sociale et démontrer qu'ils répondent aux besoins exprimés en matière de logement. Ils doivent également s'assurer de l'adhésion et de l'engagement des partenaires du milieu. Les organismes ayant reçu un engagement conditionnel doivent soumettre un rapport trimestriel attestant de l'avancement de leur projet. Si les organismes répondent aux modalités établies, un engagement définitif qui confirme l'octroi de la subvention est émis par la SHQ, puis une convention d'exploitation est signée. Le programme reconnaît finalement les groupes de ressources techniques (GRT) pour la réalisation d'un projet selon le fait qu'ils possèdent les propriétés adéquates selon les modalités établies par la SHQ. En cours de projet, les prestataires ont la responsabilité d'assurer la gestion financière, de veiller à la participation des locataires et d'assurer la qualité du bâtiment. Dans les régions fédérées, tout organisme doit adhérer à sa fédération pendant une période de cinq ans.

La SHQ a un droit de veto sur les décisions prises par le FQHC et a la responsabilité d'administrer le programme (planification, contrôle budgétaire, reddition de comptes, respect des normes, engagement des projets et suivi de réalisation). Les municipalités dites mandataires ont la responsabilité d'administrer les volets 1 et 2 sur leur territoire

(réception des demandes, émission des engagements conditionnels et définitifs, et autorisation des prêts de démarrage). Les municipalités participantes ont la responsabilité de sélectionner les projets du volet I qui se réalisent sur leur territoire. Les municipalités sont donc appelées à jouer un rôle important dans l'atteinte des objectifs du programme. Les projets réalisés par l'entremise des volets 2 et 3 exigent également des collaborations et des partenariats importants entre le FQHC, la SHQ, les municipalités et le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS).

En 1998, 1999 et 2002, le Conseil du Trésor (CT) a publié des décrets qui visaient à modifier certaines normes « afin de tenir compte du contexte évolutif du programme ». Ces modifications ont été apportées à la suite de recommandations émises par le conseil d'administration du FQHC et de discussions tenues entre le ministère des Finances (MS), les institutions financières et les municipalités participantes au programme. En 1998, ces modifications concernaient le refinancement des projets et la période de garantie de prêt hypothécaire, les normes applicables aux municipalités, les modalités de réallocation des unités non utilisées d'une programmation, les dépenses de fonctionnement du FQHC, les frais de gestion du PSL, les loyers médians reconnus par la SHQ et la composition du comité consultatif du programme.

Les modifications apportées en 1999 sont venues préciser la contribution du milieu exigée pour chacun des volets et le coût maximal de réalisation des volets du programme a été majoré. Les municipalités devront également contribuer à hauteur de 10 % au financement du PSL. Ces mesures ont été financées à même les crédits non utilisés au cours des deux premières programmations. Le nombre d'unités réalisées est donc passé de 6 625 à 6 000, mais le gouvernement croyait être en mesure de financer davantage d'unités en supplément au loyer.

Par ailleurs, les municipalités de Montréal, Québec et de Laval pourront désormais calculer leur contribution au milieu selon leurs propres critères à condition que ces critères demeurent acceptables pour la SHQ. La SHQ pourra également verser 500 \$ par unité aux municipalités mandataires à titre de frais de gestion. Aussi, le loyer appliqué pourra être inférieur à 75 % du loyer médian si la contribution du milieu est supérieure à un tiers de la subvention. La durée et la garantie du prêt hypothécaire sont passées de 25 à 35 ans. Cette mesure a été instaurée afin de permettre le refinancement du prêt hypothécaire après la 10^e année des organismes dont la santé financière n'est pas compromise en vue de verser au FQHC un montant équivalant à la portion de capital remboursé. Les sommes versées au FQHC seront destinées au développement de nouveaux logements communautaires. Les unités prévues au budget non utilisées pourront être réaffectées. Finalement, les frais de fonctionnement du FQHC seront assumés par la SHQ.

Les modifications apportées en 2002 touchent essentiellement l'allocation des sommes prévues au financement et les modalités de calcul des prestations. Ces modifications ont été apportées en raison principalement de la crise du logement, de dédoublements et d'incohérences dans la structure des prestations et des coûts de réalisation des projets plus importants dus notamment aux difficultés d'acquisition et aux coûts des terrains. Ces modifications ont notamment pour objectifs de diminuer les délais de réalisation des projets, de maximiser la rentabilité des investissements publics, d'améliorer la performance économique des organisations et de garantir la viabilité financière des projets.

Parmi les modifications proposées par le gouvernement, tout d'abord, l'intégration au programme ALQ d'une subvention en adaptation de domicile versée selon les modalités du PAD pour éviter les dédoublements dans l'émission des subventions. Ensuite, l'emploi de l'emphytéose pour diminuer les coûts de réalisation des projets. Le gouvernement propose également d'inclure de nouveaux coûts admissibles et de

devancer le versement de certaines sommes dont, l'analyse de la contamination des sols pour éviter de ralentir la réalisation des projets et de garantir leur viabilité financière. Le gouvernement prévoit finalement établir le coût maximal admissible pour la réalisation d'un logement comprenant cinq chambres à coucher, de réviser les modalités de la prestation du volet 3 du programme et de rehausser les coûts de réalisation admissibles pour s'assurer de répondre adéquatement aux besoins des ménages bénéficiaires.

Le décret identifie finalement les droits, pouvoirs et devoirs des prestataires et du gouvernement afin de respecter les nouvelles normes implantées. Parmi eux, les prestataires devront identifier les mesures et les coûts reliés à la décontamination des terrains et s'assurer d'un appui favorable de la municipalité. Quant à la SHQ, elle devra verser rapidement les sommes nécessaires aux promoteurs afin de ne pas ralentir la réalisation des projets. Ces mesures seront financées à l'aide d'un service de la dette et d'économies réalisées par l'abolition du supplément au loyer pour les projets du volet 3 portant le coût des mesures à 7,6 millions de dollars. Malgré l'importance signalée par le CT de réaliser 1 300 unités annuellement, il prévoit tout de même devoir réviser le nombre d'unités à la baisse pour assumer l'augmentation des coûts engendrée par ces nouvelles mesures.

4.1.3 Le secteur de l'aide domestique

En 1997 et 1999, le gouvernement a publié deux décrets gouvernementaux visant à confier à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) la responsabilité d'administrer et d'assumer les coûts du PEFSAD. Le programme a pour objet d'offrir des services d'entretien ménager lourds et légers. Le décret identifie et définit d'abord les demandeurs et les prestataires de services. Les demandeurs sont des personnes majeures ou émancipées. Pour recevoir le service, ils doivent remplir la formule de demande d'aide financière et fournir leur déclaration de revenus ainsi que celle de

leur conjoint pour l'année de référence. Les prestataires reconnus sont des coopératives ou des OBNL identifiés par des comités régionaux bipartites.

Sur le plan de la démarchandisation, la prestation offerte au demandeur permet de diminuer le coût du service. Sur le plan de la stratification sociale, le montant de la prestation est calculé selon le revenu et le statut du demandeur et de celui de son conjoint. L'aide financière ne peut être versée au prestataire que lorsqu'une entente a été conclue entre le demandeur et une entreprise d'aide domestique et qu'il ait fourni la demande de paiement. Le prestataire doit également respecter les avis de disponibilités budgétaires émis par le ministère. Ainsi, toute personne peut se prévaloir de ce service. Toutefois, les personnes à faible revenu, âgées de 65 ans et plus ou référées par leur centre local de services communautaires (CLSC) peuvent profiter d'une aide additionnelle. Des subventions sont également offertes aux EESAD qui embauchent des prestataires de la sécurité du revenu.

Le montant maximal du tarif par heure de service est fixé en 1998 à six dollars. Cette aide a été majorée d'un dollar en 1999. En ce qui concerne les prestataires, un supplément de deux dollars l'heure leur a été accordé à partir de 1998 lorsque les services sont rendus en zone rurale. Ces montants peuvent varier selon un énoncé budgétaire du gouvernement.

Les régies régionales de la santé et des services sociaux (RRSSS) doivent désigner un agent de liaison au sein de leur appareil administratif pour assurer la coordination du programme auprès des CLSC, le comité bipartite régional et les EESAD de leur territoire. Le ministre doit également désigner un agent de liaison au sein du ministère. La Régie a la responsabilité de transmettre au ministre un rapport sur l'administration du programme quant aux fonctions qu'elle exerce et des paiements qu'elle effectue.

4.1.4 Les secteurs des entreprises d'insertion et des centres de travail adapté

Le Cadre de reconnaissance et de financement des entreprises d'insertion a été adopté en 1998 et n'a jamais été modifié par la suite. Il vise à déterminer les modalités et les normes de reconnaissance des organismes et à encadrer l'accès aux prestations. Le médium utilisé pour reconnaître les organisations est l'accréditation pour une période indéterminée et le financement est accordé sur une base trisannuelle. Le cadre vient préciser les normes de reconnaissance établies par le ministère, identifier les prestataires et demandeurs de services, leurs droits, pouvoir et devoirs ainsi que leur mandat, rôle et responsabilités. Emploi-Québec administre le cadre de reconnaissance, mais d'autres ministères peuvent être appelés à y collaborer.

Pour se qualifier, l'organisme doit posséder les propriétés adéquates selon les modalités établies par le ministère. Il doit être en mesure de démontrer son utilité sociale par sa mission, son statut juridique, son caractère d'entreprise, les caractéristiques des demandeurs de services ainsi que la qualité du service qu'il peut offrir. Il doit également démontrer sa viabilité économique, sa capacité à créer des emplois et accepter une période probatoire de deux ans. Le projet doit finalement répondre aux besoins exprimés, soit aux caractéristiques régionales touchant les jeunes, le marché du travail, les infrastructures de services aux personnes défavorisées et la structure industrielle régionale. Quant aux demandeurs, ils doivent correspondre à la définition établie par le ministère pour participer au programme.

L'organisation doit subir une évaluation annuelle sur l'atteinte de ses objectifs et une évaluation triennale visant la vérification de la concordance de l'organisation aux critères de reconnaissance prévus au présent cadre. Une entente de services visant l'achat de services entre l'entreprise et les structures régionales d'Emploi-Québec vient établir les services offerts par les participants et leurs caractéristiques, les objectifs de résultats de l'entreprise et les indicateurs de performance et les caractéristiques régionales. Cette entente est reconduite aux trois ans, selon les

modalités établies par le ministère, soit l'atteinte des résultats négociés et l'adoption des crédits budgétaires par l'Assemblée nationale.

Par l'injection de fonds publics dans les entreprises d'insertion, le gouvernement souhaite d'abord répondre aux besoins exprimés de rejoindre les personnes affectées par l'exclusion socioéconomique. Il souhaite également améliorer et garantir la qualité des services que les entreprises offrent et améliorer leur performance économique. Le gouvernement établit les dépenses reconnues par les entreprises qui sont couvertes par les secteurs public et privé. Les fonds publics injectés doivent couvrir la totalité des coûts liés à la mission d'insertion des entreprises. Quant à l'achat de services auprès des entreprises, il couvre les frais liés au statut d'employé des participants, la rémunération du personnel et les dépenses de fonctionnement liées à l'insertion, les coûts de formation et le surcroît économique engendré par le manque de productivité de l'entreprise. L'activité commerciale de l'entreprise est supportée par ses revenus autonomes. Des structures régionales ont été mises en place afin de soutenir les entreprises dans leur recherche de financement.

Un comité interministériel de suivi et d'harmonisation a été mis en place afin de développer une vision globale et d'assurer un lieu de concertation. Le Collectif des entreprises d'insertion du Québec (CEIQ) est invité à y déléguer un représentant pour y participer. Le comité s'assure de l'atteinte des objectifs du cadre de reconnaissance en mettant en place les outils pour favoriser la diffusion de l'information et les outils d'évaluation, recevoir les plaintes et faciliter la concertation interministérielle.

En ce qui concerne le secteur des centres de travail adapté, le gouvernement souhaite créer 1 050 emplois sur une période de trois ans pour des personnes handicapées. Il souhaite convertir les prestations de sécurité du revenu de ces personnes par des subventions salariales et augmenter le budget de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ). Il est prévu que l'OPHQ réalise une évaluation de ce projet.

4.1.5 La lutte contre la pauvreté

Afin de répondre au consensus établi lors du Sommet de mettre en place une politique d'appauvrissement zéro en contrepartie de l'atteinte du déficit zéro, le gouvernement adopte en 1997 la Loi instituant le fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail. Au départ, elle devait avoir une durée de trois ans, mais elle a été reconduite jusqu'en 2004. Elle a par la suite été abrogée en 2002 pour être remplacée par la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Un montant de 250 millions de dollars en provenance de différents ministères dont ceux du Revenu et des Finances ainsi que de dons, legs et autres contributions y a été alloué. Le Fonds est ainsi financé à parts égales entre les secteurs public et privé, dont les institutions financières et dans une moindre mesure les particuliers.

Les mesures mises en place par le Fonds visent à favoriser l'intégration au marché du travail des personnes démunies. Le gouvernement souhaite soutenir principalement des projets de création d'emplois afin de maximiser la rentabilité des investissements publics. Les investissements sont effectués dans des secteurs et structures sociales stratégiques comme la région de Montréal ou encore les secteurs culturel ou forestier. Les sommes sont attribuées selon le nombre de personnes démunies par région. Un comité constitué de représentants des secteurs privé et communautaire a pour mandat de conseiller le gouvernement sur l'utilisation du Fonds. Des comités d'approbation des projets ont également été implantés dans chaque région pour répondre aux besoins spécifiques des milieux.

Autant les ministères, les secteurs privé et communautaire que les acteurs de la société civile sont invités à contribuer à l'atteinte des objectifs et à mettre en place des collaborations et des partenariats. Le gouvernement a reconnu ces organisations en raison de leur capacité à démontrer leur utilité sociale. Il a également reconnu les entreprises d'insertion en raison du fait qu'elles possèdent la propriété adéquate pour répondre aux objectifs du Fonds. Il leur a accordé un financement de 5 millions et de

26 millions de dollars pour les exercices financiers 1997-1998 et 1998-1999 respectivement. Ce financement est devenu récurrent par la suite.

Les comités consultatifs et d'approbation des projets fournissent un espace de discussion et de délibération entre les acteurs. Sur le plan de la stratification sociale, la différenciation statutaire des prestataires du Fonds est basée sur le statut, le revenu et la condition du demandeur. Le droit aux prestations est limité à la clientèle visée par les mesures. Des efforts particuliers ont été mis en place afin de rejoindre les femmes et de répondre aux besoins particuliers exprimés dans la région de Montréal. Sur le plan de la démarchandisation, les revenus des demandeurs sont remplacés par des prestations ou subventions salariales. Les demandeurs bénéficient de conditions de travail comparables à celles du marché, et ont accès à de la formation et de l'accompagnement professionnel et psychosocial. Le salaire horaire varie entre 7,59 \$ à 11,75 \$, soit légèrement supérieur au salaire minimum, ce qui laisse croire que certains prestataires ont pu légèrement rehausser leur revenu.

La responsabilité d'administrer le Fonds est partagée entre deux ministères : le ministère du Travail et de l'Emploi (MTE) (gestion régionale par Emploi-Québec) et le MSS (gestion provinciale). C'est le MSS qui a la responsabilité d'assurer le suivi des projets et d'évaluer les mesures mises en place. La gestion du Fonds offre un cadre souple, « dénormé » et décentralisé. Des indicateurs de résultats ont été conçus afin d'évaluer les mesures financées par le Fonds, sur les plans « du parcours vers l'emploi, de l'intégration à l'emploi, de la qualité de la formation et des emplois, et de l'amélioration de la condition sociale et économique des personnes participantes » (Gouvernement du Québec, 1999, p. 19).

En ce qui concerne la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale adoptée en 2002, elle a pour objectif d'encadrer les dispositions visant à combattre la pauvreté et l'exclusion sociale. Elle identifie et définit d'abord les prestataires du

service et les droits, pouvoirs et devoirs du gouvernement. Elle prévoit ensuite différentes règles en vue d'atteindre les objectifs, dont la mise en place du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, de l'Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale et du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS). La stratégie « vise à amener progressivement le Québec d'ici 2013 au nombre des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres, selon des méthodes reconnues pour faire des comparaisons internationales ». (Gouvernement du Québec, 2002, p. 3)

La stratégie nationale (plan d'action) comprend diverses actions ciblées visant à intervenir autant sur « les causes que les conséquences de la pauvreté et l'exclusion ». (Gouvernement du Québec, 2002) Divers acteurs de la société civile sont invités à contribuer à l'atteinte des objectifs. De manière plus spécifique, les mesures ciblées ont pour objectifs de lutter contre les préjugés, améliorer la situation économique des personnes, réduire les inégalités, favoriser la participation des personnes touchées, et développer et renforcer le sentiment de solidarité. Ces mesures cherchent à développer le potentiel des personnes, renforcer le filet de sécurité sociale et économique, favoriser l'accès à l'emploi et valoriser le travail, favoriser l'engagement de l'ensemble de la société et à assurer la constance et la cohérence des actions.

Dans le cadre de cette loi, le gouvernement reconnaît les acteurs représentatifs qui répondent aux besoins exprimés selon le fait qu'ils possèdent les propriétés adéquates et respectent les modalités établies par le ministère (société civile, ES, secteur privé et initiatives locales et régionales). Les médiums utilisés pour accorder la reconnaissance sont la conclusion d'ententes et le financement pour la réalisation d'initiatives spécifiques. Le comité consultatif a été identifié comme espace de délibération et de discussion entre les acteurs. Le degré de stratification sociale de ces mesures s'appuie sur la condition et le statut du demandeur de services. Quant à la

démarchandisation, certaines mesures cherchent à assurer un revenu minimum, à rehausser le revenu des familles à faible revenu et à diminuer le coût de certains services comme le logement.

C'est toujours le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) qui a la responsabilité d'administrer la Loi et le FQIS, d'identifier les sommes affectées au FQIS ainsi que les dépenses reconnues. Il doit mettre en place un plan d'action, un comité consultatif rassemblant les acteurs reconnus ainsi que l'Observatoire et présenter annuellement un rapport d'activités. L'Observatoire qui sera mis sur pied seulement en 2005 est composé de membres nommés par le ministère après consultation des organismes reconnus. Il a le mandat de « recueillir, d'intégrer, de compiler, d'analyser et de diffuser des renseignements sur la pauvreté et l'exclusion sociale » (Gouvernement du Québec, 2002, p. 12) et d'établir des indicateurs de résultats en vue d'évaluer les mesures mises en place. Il doit soumettre un plan d'action annuel au ministre. Le comité consultatif a le mandat de soutenir le ministère et l'Observatoire dans ces démarches et doit déposer un rapport d'activités annuellement.

4.1.6 Entrevues avec les informateurs rencontrés et sommaire des résultats

Selon les informateurs rencontrés, avant le Sommet sur l'économie et l'emploi, l'expression et la formule de l'ES n'était pas connues :

Il y avait un début de reconnaissance du développement économique communautaire, des formes un peu alternatives, de dire qu'on pourrait regarder autrement le développement, impliquer les citoyens, avoir des processus de concertation, mais l'enjeu de l'entrepreneuriat collectif, au bénéfice de la population, [ce n'était] pas présent. (informatrice 3)

Les acteurs des différents regroupements ne percevaient pas non plus la pertinence de collaborer ensemble, principalement en raison de visions et d'intérêts divergents.

(informateur 1) L'expression a émergé dans la foulée de la Marche du pain et des roses de 1995, événement au cours duquel le mouvement des femmes a entamé une réflexion sur la création d'emplois permanents et bien rémunérés. Toutefois, les acteurs ne s'entendaient pas sur sa définition : « Y a eu comme un enjeu de compréhension de cette terminologie, pas juste au sein du gouvernement, mais même au sein de la société civile. » Plusieurs organismes « ne se reconnaissaient pas dans ce vocable-là ». (informatrice 3)

C'est dans le cadre des activités du groupe de travail sur l'ES que l'expression a été définie et adoptée. Bien que les organismes aient bien collaboré pendant les travaux, il y a tout de même eu « des incompréhensions, des conflits, des débats sur la définition même de l'économie sociale » à la suite du Sommet et « ça a traversé le mouvement de l'économie sociale et les enjeux de reconnaissance pendant des années. Même aujourd'hui [ce n'est] pas encore fini. » (informatrice 3) La grande variabilité des acteurs pourrait expliquer cette difficulté à s'entendre sur une définition commune. En contrepartie, cette diversité a favorisé le rapport de force du groupe :

[...] pis y avait ensuite des représentations de quelques organisations donc, du Conseil de la coopération, quelqu'un de la FTQ, quelqu'un de la CSN, ça c'était plus problématique parce que dépendamment des individus parce qu'ils portaient le chapeau corporatif dans le sens plus négatif et contraignant qui avait moins une vision de développement. Donc c'était un groupe assez varié. Moi je suis même allée chercher des gens du secteur privé qui avaient été des alliés dans le développement du Sud-Ouest où j'étais, et on a créé des groupes de travail, finalement on était 200 un moment à travailler sur des projets. C'était le seul groupe qui a mobilisé tellement de monde pis ça été positif en termes de rapport de force. (informatrice 3)

Du côté de l'appareil gouvernemental, il y avait une méconnaissance de l'ES, voire, certains préjugés :

Ben je dirais méconnaissance, oui, méconnaissance c'était clair, après ça préjugé, ce qu['ils] en connaissaient c'était associé au domaine un peu de la charité publique beaucoup plus que la notion d'autonomie, de responsabilité, de prise en charge, [il n'y] avait pas de notions liées au fait que ça avait une valeur économique réelle dans la société [...] (informatrice 2)

Ainsi, pour les acteurs gouvernementaux, l'ES référerait davantage à l'insertion à l'emploi et à la lutte à la pauvreté : « ils m'ont offert un directeur des programmes d'insertion dans le ministère de la main-d'œuvre, c'était ça leur compréhension de l'économie sociale [et] moi j'ai refusé cette définition-là. » (informatrice 3) Les acteurs ont donc dû faire la démonstration que l'ES joue un rôle dans le domaine de la lutte à la pauvreté, « mais qu'elle joue aussi un rôle économique et social réel, tangible ». (informatrice 2) Le compromis qui s'est dégagé lors du Sommet portait donc sur deux aspects, la création d'emploi chez le gouvernement et la non-ingérence dans le secteur public chez les acteurs de l'ES : « Pour l'État c'était de créer des emplois au moment où ils coupent des salaires, les acteurs veulent protéger l'emploi dans le secteur public [...] d'où l'idée d'avoir des projets qui sont nouveaux comme les CPE, donc y aura pas de concurrence. » (informateur 1)

Selon les données publiées en 2003 dans le Plan d'action pour le développement des entreprises d'économie sociale, la valeur accordée aux composantes de l'ES reconnues dans le cadre du Sommet au cours de la période de 1996 à 2002 s'est maintenue et dans certains cas a augmenté. Le financement de l'ES est en effet passé de 200 millions de dollars en 1996 à plus d'un milliard de dollars en 2003. Le financement des mesures varie d'un programme à l'autre et exige le plus souvent une contribution du demandeur et dans une moindre mesure une participation du secteur privé et des municipalités. La part du financement du secteur public représente 44 % à 85 % selon les secteurs (Proulx, Bourque et Savard, 2005).

De manière plus précise, le financement gouvernemental accordé au secteur de la petite enfance a considérablement augmenté pour atteindre 1 milliard de dollars en 2003. Une priorité a été accordée à l'augmentation du nombre de places en CPE et en milieu familial afin de répondre aux besoins exprimés par les parents. Le soutien financier accordé aux entreprises d'insertion et aux centres de travail adapté a également augmenté. Ce soutien qui prend la forme d'achats de services est passé de 23 millions en 1999 à 32 millions en 2002. Quant au financement des centres de travail adapté, il est passé de 27,7 millions en 1996 à 35,3 millions de dollars en 2002. Dans le secteur de l'aide domestique, le financement s'est maintenu avec des investissements annuels de 36 millions de dollars. Le gouvernement a finalement répondu favorablement à une demande particulière du secteur en injectant sept millions de dollars sur trois ans dans un fonds de consolidation qui vise à combler les besoins en fonds de roulement, en équipement et en formation des organisations.

Les informateurs rencontrés témoignent de cette croissance au cours de la période de 1996 à 2002 : « quand c'était le Parti québécois, c'était un peu le bébé, l'économie sociale était portée par des femmes en politique, même si y avait des résistances dans la machine, [il] y avait une volonté de succès qui était très importante. » (informatrice 2) La valeur accordée à l'ES était suffisamment importante pour que le gouvernement intervienne pour régler les dossiers. Les informateurs rencontrés soulèvent toutefois une dualité entre les possibilités de développement de l'ES et la crainte chez le gouvernement que les projets demeurent subventionnés :

[...] la mentalité dominante était peut-être celle de la peur de tomber dans le projet subventionné. Mais c'est vrai politiquement, Louise Harel, Pauline Marois pis tout ça y a des gens qui croyaient beaucoup au projet que c'est une belle façon de sortir de juste les solutions économiques, les partenaires économiques. (informatrice 2)

L'analyse des sources de données documentaires a aussi permis d'identifier les types de médiums utilisés pour accorder la reconnaissance. Ils varient d'un programme à

l'autre entre les subventions, l'accréditation, l'émission de permis, la convention d'exploitation, la conclusion d'entente et l'achat de services. Des médiums tels que l'accréditation ou l'émission de permis s'accompagnent d'un encadrement plus formel, et d'un financement et de redditions de comptes plus importants. Des médiums comme la conclusion d'entente ou encore la subvention sont plus souples et ne sont généralement que pour une courte durée qui est déterminée à l'avance. De ce fait, certains programmes prévoient un encadrement législatif plus serré de la part des ministères comme la Politique familiale qui est encadrée par la loi sur les services de garde. Des raisons externes pourraient expliquer cet encadrement comme la nécessité d'assurer la santé et la sécurité des enfants.

Tous les programmes identifient des clientèles spécifiques. Le degré de stratification sociale est basé sur le statut, la condition ou le revenu du demandeur. Les programmes comportent toutefois peu de critères d'éligibilités ce qui fait en sorte qu'il est assez facile d'y accéder. Quant au degré de démarchandisation, les bénéficiaires de chacun des programmes devraient voir leur condition s'améliorer grâce à la diminution des coûts de certains services, l'amélioration de leur revenu ou l'augmentation de la qualité du service offert.

Ces types de médiums de reconnaissance se révèlent toutefois problématiques pour les informateurs rencontrés puisqu'ils nuisent à la qualité des services et des emplois offerts. Ils témoignent également d'une valeur accordée plus faible que chez le secteur privé par exemple :

Mais nous on offre un service à la population, mais on va dire que c'est une subvention, on va accepter de payer des salaires de crève-faim. Tsé y a eu des débats par exemple avec le ministère des Finances à l'époque pour certains projets qu'on avait pis y nous disais "y faut que tu partes avec une hypothèse dans ton montage financier que tu paies le salaire minimum parce qu'on ne peut pas reconnaître plus que ça".
(informatrice 3)

L'analyse documentaire a également mis en lumière la mise en place de divers fonds et comités consultatifs qui ont favorisé la création d'espaces de discussion et de délibération. Pour chacun de ces espaces, des parties prenantes variées sont invitées à contribuer à l'atteinte des objectifs. Certains programmes ont connu plusieurs changements au cours de la période de 1996 à 2002, particulièrement le programme ALQ alors que d'autres sont demeurés presque inchangés.

Selon les informateurs rencontrés, c'est l'émergence de politiques transversales qui a favorisé la mise en place des espaces de discussion et de délibération ci-haut mentionnés. Tandis que les politiques sectorielles prennent forme dans un contexte asymétrique et visent à soutenir des secteurs particuliers, les politiques transversales visent à soutenir des modèles d'organisation et favorisent la formation d'un écosystème : « on crée des fonds de financement, on crée le comité sectoriel pour la formation, on crée des comités de recherche, c'est là que le Québec s'est distingué par rapport aux autres provinces. » (informateur 1) Cet écosystème a favorisé la consolidation des organisations, mais également la collaboration et le partenariat entre les organisations et le gouvernement : « au Québec, y a 250 regroupements de secteurs donc les groupes ne sont pas isolés [...] ce qui fait que sur le terrain les acteurs n'ont pas la même force pour demander les politiques transversales. » (*Ibid*) Les organisations sont donc amenées à identifier leurs éléments communs et à se rassembler pour effectuer leurs demandes.

Ces politiques transversales ont commencé à émerger à la suite du Sommet notamment avec le Fonds de lutte contre la pauvreté, mais ont continué à s'implanter au cours des périodes subséquentes avec l'entente de partenariat pour le développement coopératif, la politique de développement régional, les plans d'action en ES et les différentes mesures visant à mettre en place des outils de soutien au développement des organisations et des outils financiers adaptés à leurs besoins et réalités. Tous les acteurs s'entendent pour dire que ces politiques transversales ont eu

des retombées majeures sur l'ES : « [...] la politique de développement local a été fondamentale là-dedans parce que ça donne un cadre important puis ça bousculait beaucoup les façons de faire. » (informatrice 3)

En ce qui concerne les contextes d'émergence et d'évolution du secteur au cours de cette période, les informateurs rencontrés ont identifié plusieurs éléments ou événements. Tout d'abord, l'Appel à l'économie sociale et solidaire qui s'est tenu en 1998. Selon l'informatrice 3, il s'agit d'un événement important tout comme le travail effectué par les chercheurs du Québec sur la conceptualisation de l'ES : « ça été très important dans la reconnaissance, parce que tsé les politiques publiques, pas toujours, mais en principe [elles] s'appuient sur des recherches et des analyses. »

Finalement, la tenue du Sommet en lui-même a eu des retombées importantes autant grâce à la mise en place des politiques sectorielles, mais également à celle du plan d'action et l'établissement de partenariats avec le gouvernement :

[...] parce que faut pas oublier que le Sommet de 1996 la première recommandation du mouvement de la solidarité, c'était la reconnaissance, "c'est de reconnaître l'économie sociale comme une partie intégrante de la structure économique du Québec" et donc qui découlait de ça reconnaître les acteurs de l'économie sociale comme des partenaires à part entière au dialogue social, l'évolution des politiques, etc. donc se positionner comme partenaire. » (informateur 3)

4.2 La période de 2003 à 2007

Pour couvrir la période de 2003 à 2007, les documents suivants ont été étudiés :

- Les discours du budget 2003-2004 et 2004-2005;
- Le Plan d'action pour le développement des entreprises d'économie sociale;
- Le document Programme AccèsLogis Québec. Information générale;

- Le Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance;
- Le document Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD). Mesures d'accès aux services (à compter d'avril 2007);
- Le Plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif.

Le discours du budget 2003-2004 a été présenté en juin 2003 par le gouvernement libéral de Jean Charest. Le gouvernement de Bernard Landry avait été défait le 14 avril de la même année. Mentionnons que le Plan d'action pour le développement des entreprises d'économie sociale avait été déposé dans le cadre du discours sur le budget 2003-2004 par la Vice-Première ministre et ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche, madame Pauline Marois, budget qui n'a pas été voté. Par l'entremise des mesures prévues dans ce plan d'action, le gouvernement répondait favorablement à des demandes particulières formulées par l'ES. Il souhaitait en effet consolider et développer l'ES, et améliorer la performance économique des organisations en vue d'atteindre le plein emploi. Des investissements publics de 20 millions de dollars sur trois ans étaient prévus afin de financer ces mesures.

Ce sont les défis de viabilité et de pérennité et les enjeux liés aux difficultés de financement auxquelles les organisations étaient confrontées qui justifiaient ces mesures. Le gouvernement souhaitait que l'ES soit mieux reconnu autant par les secteurs public que privé afin d'élargir « leurs occasions d'affaires » (Gouvernement du Québec, 2003a). Ainsi, le gouvernement prévoyait des mesures de reconnaissance particulières, soit la mise en place d'une politique de reconnaissance de l'ES et d'une politique d'achat préférentiel. Dans le secteur de la petite enfance, le gouvernement

prévoyait les sommes nécessaires pour augmenter de 50 000 le nombre de places à contribution réduite pour atteindre l'objectif de 200 000 places en 2006.

De manière plus précise, le gouvernement souhaitait soutenir les organisations en leur offrant des outils financiers adaptés notamment par l'entremise de la Financière du Québec, du RISQ et des CLD. Le gouvernement souhaitait également soutenir les organisations en finançant des projets et en proposant des outils de démarrage ou de développement, ou encore, en offrant de la formation pour entreprendre « un virage entrepreneurial » (*Ibid*). Finalement, le gouvernement souhaitait revoir le statut juridique des OBNL afin de mieux prendre en compte leur « caractère entrepreneurial » (*Ibid*).

Par l'entremise du budget 2003-2004, le gouvernement de Jean Charest souhaite pour sa part réviser le rôle et le fonctionnement de l'État et diminuer le fardeau fiscal des Québécois afin de respecter leur capacité de payer. Il met de l'avant l'impasse budgétaire ainsi que l'endettement du Québec pour justifier ce plan. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement propose « des mesures de redressement substantielles pour rééquilibrer les finances publiques » (Gouvernement du Québec, 2003b), dont des compressions des dépenses de 1,5 milliard de dollars et une évaluation des subventions, prêts et autres formes d'aide aux entreprises. Le gouvernement souhaite également instaurer une plus grande transparence en mettant en place des consultations prébudgétaires. De ce fait, les groupes pourront réagir annuellement sur la situation présentée par le gouvernement, les éléments de prévisions de revenus et de dépenses ainsi que des principaux enjeux en matière de finances publiques.

De manière plus précise, le gouvernement souhaite accorder la priorité à la santé et à l'éducation et prévoit seulement quelques mesures ciblées dans ces secteurs d'activité qu'il reconnaît en raison du fait qu'ils sont en mesure de répondre aux besoins exprimés. Il souhaite tout d'abord favoriser la conciliation travail et vie familiale en

injectant les sommes nécessaires pour atteindre 200 000 places en SGE. Ce gouvernement accorde la priorité aux places en garderies. Il souhaite assurer plus de flexibilité dans le choix des parents et assurer un financement adéquat dans le respect de la capacité de payer des Québécois. Par ailleurs, le gouvernement souhaite favoriser l'intégration au marché du travail des jeunes défavorisés bénéficiaires de l'assistance-emploi en injectant 5 millions de dollars pour la réalisation de projets pilotes afin qu'ils puissent acquérir une première expérience professionnelle. Toutefois, le gouvernement ne mentionne pas quelles seront les entreprises qui bénéficieront des sommes injectées. Finalement, le gouvernement injectera 10,7 millions de dollars additionnels en aide d'urgence pour développer le parc de logement abordable en réaction à la crise du logement.

Dans le discours du budget 2004-2005, le gouvernement de Jean Charest expose sa vision du changement et présente un budget « inspiré de valeurs libérales » (Gouvernement du Québec, 2004a). Il souhaite « faire le pont entre deux époques : entre celle de la naissance du Québec moderne et celle de l'émergence d'un Québec capable de briller parmi les meilleurs » (*Ibid*). Pour ce faire, le gouvernement souhaite éliminer le déficit budgétaire, réviser le rôle de l'État, réduire les impôts et améliorer la qualité des services offerts aux citoyens. Le gouvernement prévoit retourner 1 milliard de dollars dans les poches des contribuables. Il prévoit également hausser les dépenses de 5,1 % à la santé, de 2,7 % à l'éducation et de 0,5 % pour l'ensemble des autres ministères, soit une augmentation inférieure à l'inflation, et en l'occurrence, une réduction des dépenses de programme pour ces derniers. Il réaffirme également qu'il souhaite injecter 2,5 milliards de dollars sur cinq ans pour lutter contre la pauvreté. Le gouvernement met de l'avant le vieillissement de la population, l'endettement et l'impasse budgétaire du Québec ainsi que la mondialisation de l'économie pour expliquer ce plan d'action.

Encore une fois, le gouvernement prévoit de nombreuses actions ciblées. Parmi les actions qui visent l'ES, tout d'abord, l'instauration de mesures actives à l'emploi dont une prime au travail pour les travailleurs à faible revenu afin de favoriser leur intégration au marché du travail. Ensuite, une refonte du crédit d'impôt pour frais de garde afin de limiter les contraintes financières des parents et leur offrir plus de souplesse dans leur choix de mode de garde. En raison de la crise du logement, le gouvernement prévoit injecter 256 millions de dollars dans le secteur de l'habitation communautaire pour construire 16 000 logements à loyer modique ou abordable, soit 3 000 logements de plus par rapport aux 13 000 déjà annoncés et verser une aide additionnelle en supplément au loyer à 5 276 ménages à faible revenu. Finalement, le gouvernement prévoit augmenter le nombre de personnes bénéficiant de services d'aide à domicile. Cette dernière mesure n'est toutefois pas chiffrée et les moyens ne sont pas identifiés.

Sur le plan de la reconnaissance, le gouvernement reconnaît entre autres les groupes sociaux et communautaires dans leur capacité à lutter contre la pauvreté. Il a rencontré ces groupes dans le cadre des consultations prébudgétaires. Sur le plan de la démarchandisation, les mesures prévues au budget permettent d'augmenter le revenu des bénéficiaires et de diminuer le coût de certains services. Sur le plan de la stratification sociale, le degré de stratification statutaire est basé sur le statut et le revenu du demandeur. Il est possible de cerner une variabilité dans la structure des prestations basée sur le statut du demandeur et la composition des ménages. Sur le plan de la coproduction, le gouvernement souhaite favoriser la collaboration et le partenariat par la mise en place de partenariats public-privé.

4.2.1 Le secteur de la petite enfance

En 2003, une dernière modification a été apportée à la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance. Ainsi, des dispositions visant les associations représentatives des CPE et des responsables d'un service de garde en

milieu familial ont été ajoutées. Le ministère établit les dispositions des ententes qui les lient au gouvernement, le nombre de membres minimum du regroupement et les documents à fournir pour obtenir la reconnaissance. Il limite également le droit d'association à un seul regroupement.

La Loi sur les centres de la petite enfance a été refondue en 2005 et mise en application en 2006. Elle porte désormais le nom de Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance. Ces ajouts ou modifications à la loi touchent principalement les droits, pouvoirs et devoirs des prestataires de services et du gouvernement, les objectifs visés par la loi et une nouvelle entité a été définie et reconnue, soit le bureau coordonnateur (BC) de la garde en milieu familial.

Par l'entremise de cette loi, le gouvernement souhaite d'abord « favoriser le développement harmonieux de l'offre de services de garde en tenant compte des besoins des parents », notamment en facilitant la conciliation de leurs responsabilités parentales et professionnelles, ainsi que leur droit de choisir le prestataire de services (Gouvernement du Québec, 2005). La Loi a également pour objet d'« assurer la santé, la sécurité, le développement, la réussite éducative, le bien-être et l'égalité des chances des enfants qui reçoivent ces services », notamment ceux qui présentent des besoins particuliers ou qui vivent dans des contextes de précarité socioéconomique (Gouvernement du Québec, 2005).

La loi s'applique aux CPE, aux garderies, aux responsables d'un service de garde en milieu familial (RSG) et aux BC de la garde en milieu familial. Les jardins d'enfants et les haltes-garderies ne sont plus visés par la loi. Une section complète comprenant les modalités de reconnaissance et les droits, pouvoirs et devoirs des BC a été ajoutée. Auparavant, cette responsabilité incombait aux CPE. Le médium utilisé pour reconnaître un BC est l'agrément. Il est accordé pour une période de trois ans. Parmi les nouvelles responsabilités confiées aux BC, l'obligation d'assurer la formation et le

perfectionnement des RSG et l'obligation de former un conseil d'administration dont la composition est établie par le ministère. Le statut de travailleur autonome pour les RSG a également été introduit. Auparavant, la loi indiquait seulement qu'elles ne devaient pas être salariées des CPE.

En ce qui concerne les droits, pouvoirs et devoirs des prestataires de services, le gouvernement a ajouté des dispositions liées à l'obligation d'appliquer un programme éducatif. Ce programme a pour but de favoriser le développement global de l'enfant et sa réussite éducative. L'interdiction pour le prestataire de réclamer des frais d'administration, d'inscription ou de gestion pour les services subventionnés et des frais pour l'inscription d'une personne sur une liste d'attente en vue de l'obtention d'une place subventionnée a été ajoutée. Le prestataire ne peut non plus recevoir une contribution supérieure à celle fixée par le gouvernement. Sur le plan de la reconnaissance, le permis accordé à un CPE ou une garderie privée est désormais délivré ou reconduit pour cinq ans au lieu de trois ans.

Quant aux droits, pouvoirs et devoirs du gouvernement, le pouvoir d'émettre un avis de non-conformité a été ajouté à la loi. Le ministre peut émettre cet avis visant à apporter des correctifs si toute personne ne se conforme pas à la loi, un titulaire de permis ou d'un agrément ne respecte pas les règles de saine gestion ou que leur situation financière doit être redressée. Le ministre peut, avant d'annuler, de diminuer ou de suspendre une subvention, établir un plan de redressement afin de remédier à la situation en collaboration avec un titulaire de permis ou d'un agrément. Lors de la cessation des activités d'un titulaire de permis de CPE ou d'un BC, les actifs acquis à même les subventions sont cédés à une personne morale à but non lucratif poursuivant des objets similaires désignée par le ministre. Les amendes exigées en cas d'infraction ont été dans certains cas majorées.

Le chapitre sur la transmission des renseignements a également été mis à jour. Tout prestataire de SGE doit fournir au ministre les renseignements personnels ou autres, notamment à des fins d'identification de la clientèle, d'appréciation de la fréquentation prévue et d'assiduité des enfants reçus, d'études ou de recherches ou d'administration d'une subvention. Quant aux parents, ils doivent fournir les documents et renseignements prévus par règlement relatifs à leur emploi, à la catégorie de leurs revenus annuels, à la composition de leur famille et à leurs besoins de garde.

4.2.2 Le secteur de l'habitation communautaire

De nouvelles modifications ont été apportées au programme ALQ en 2002 et en 2006. Un nouvel acteur a tout d'abord été reconnu, le Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH) qui a été constitué en 2001. Le gouvernement est également venu spécifier les termes de l'emphytéose. Ainsi, les immeubles appartenant à Immobilière SHQ ou à une municipalité peuvent obtenir un droit d'emphytéose d'une durée minimale de 50 ans. La SHQ se réserve toutefois le droit d'évaluer la pertinence d'accepter ou non un droit d'emphytéose pour d'autres immeubles. Les coûts maximaux des projets consacrés à l'adaptation de domiciles pour les personnes vivant avec un handicap ont diminué. Ils sont passés d'un montant maximum de 10 000 \$ à 5 000 \$ par unité en achat-rénovation et de 8 000 \$ à 3 000 \$ par unité en construction neuve et en transformation recyclage.

Parmi les changements apportés en 2006, l'inclusion de l'expression « coopérative de solidarité »⁷. Ensuite, les coûts maximaux de réalisation des projets ont été encore une

⁷ À la suite de représentations du secteur de l'habitation coopérative, le principe de coopérative de solidarité a été intégré à la Loi sur les coopératives. La coopérative de solidarité se distingue en raison du fait qu'elle regroupe au sein de son conseil d'administration des personnes ou des sociétés qui ont une cause ou un intérêt commun, dont des membres travailleurs, des membres utilisateurs et des membres de soutien.

fois quelque peu majorés. Toutefois, le gouvernement prévoit désormais une répartition régionale de la programmation établie selon la démographie et les besoins des agglomérations et des régions en vue de favoriser une équité intrarégionale.

Les nouvelles normes viennent également spécifier certains droits, pouvoirs et devoirs du prestataire et du gouvernement. Ainsi, l'organisme doit soumettre à la SHQ son budget d'exploitation dans les trois mois précédant le début de l'exercice financier si plus de 50 % des logements bénéficient du PSL. Pour sa part, la SHQ pourra mettre sur pied un comité consultatif qui aura pour mandat de la soutenir afin de limiter les pertes possibles chez les projets en difficulté. Le comité pourra entre autres recommander l'engagement de gestionnaires temporaires, l'approbation des reprises hypothécaires, la disposition des immeubles repris et l'octroi de toute aide financière additionnelle. Si l'aide financière requise est supérieure à 20 % des coûts de réalisation du projet, la SHQ devra obtenir une autorisation du CT.

4.2.3 Le secteur de l'aide domestique

En 2007, un document a été publié par le gouvernement du Québec afin d'apporter de légères modifications au PEFSAD. Ces mesures visent essentiellement à identifier de nouveaux droits, devoirs et pouvoirs du demandeur, à ajuster les modalités de calcul des prestations et à identifier les sommes affectées au financement. Ainsi, les demandeurs qui nécessitent plus de 15 heures de services devront faire l'objet d'une référence du Centre de santé et de services sociaux (CSSS). Auparavant, cette mesure ne visait que les personnes de moins de 65 ans. Sans cette référence, l'aide financière fixe et variable du programme couvrira, au plus, 15 heures de services par semaine. Aussi, afin de favoriser le choix du prestataire de services entre le secteur privé et l'ES, la personne admissible à l'allocation directe, qui ne fait pas le choix d'embaucher un travailleur de gré à gré, sera dorénavant admissible à l'aide variable du programme.

En ce qui concerne les modalités de calcul de la prestation, elles ont été majorées. Concernant l'allocation des sommes affectées au financement et la reconnaissance des EESAD, les entreprises se voient dorénavant accorder une compensation pour les frais administratifs et les frais de déplacement. Ces frais sont désormais modulés selon la taille des organisations, le nombre moyen d'heures vendues par client et la capacité de payer à l'échelle locale. Ces modifications ont pour but de garantir la viabilité financière des organisations.

4.2.4 La lutte contre la pauvreté

Le Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale rend effective la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale adoptée en 2002. Il prend la forme d'un ensemble de mesures pour lesquelles des investissements gouvernementaux de 2,5 milliards de dollars sur cinq ans sont prévus et intégrés au budget 2004-2005. Le gouvernement souhaite entre autres favoriser l'autonomie et la responsabilisation des bénéficiaires de l'assistance-emploi et des ménages à faible revenu, leur intégration au marché du travail et améliorer leur situation économique et sociale, le tout, en respectant la capacité de payer des Québécois. Le gouvernement met de l'avant le vieillissement de la population et la reprise économique pour justifier ce plan d'action. Il souhaite en effet que le plus grand nombre de personnes aptes au travail contribue au développement social et économique du Québec.

Pour ce faire, le gouvernement prévoit plusieurs mesures très ciblées, dites actives à l'emploi, qui visent des clientèles spécifiques afin d'offrir « une solution de rechange à l'assistance-emploi » (Gouvernement du Québec, 2004b). Emploi-Québec et ses structures locales et régionales sont appelés à jouer un rôle majeur notamment dans l'administration et le suivi des programmes et l'organisation des services. Le plan d'action reprend également différentes mesures déjà annoncées notamment dans les secteurs de l'habitation communautaire afin de résorber la crise du logement et de la

petite enfance dont le manque de places en SGE est toujours criant. Le plan d'action prévoit finalement un grand nombre de mesures qui ne touchent pas spécifiquement les secteurs visés par cette recherche. Elles ne seront donc pas abordées ici.

De manière plus précise, le gouvernement souhaite implanter une prime à la participation pour les prestataires d'aide sociale et une prime au travail pour les travailleurs à faible revenu. Ces primes sont conditionnelles à la contribution et la participation des demandeurs. Dans les secteurs de l'habitation communautaire et de la petite enfance, le gouvernement réitère les mesures prévues au budget. Il ajoute toutefois qu'il souhaite favoriser le développement des enfants en milieux défavorisés en leur facilitant l'accès aux SGE. La seule mesure liée au secteur de l'aide domestique consiste à financer des initiatives visant à briser l'isolement des personnes âgées, notamment par l'entremise de l'aide domestique offerte à cette clientèle.

Le gouvernement reconnaît entre autres l'ES ainsi que les partenaires du marché du travail, dont les employeurs et les associations de salariés en raison du fait qu'ils sont en mesure de répondre aux besoins exprimés et de contribuer à l'atteinte des objectifs de favoriser l'intégration au marché du travail des personnes fragilisées. Il souhaite en effet accorder des ressources additionnelles aux entreprises d'insertion et aux centres de travail adapté. Les entreprises d'insertion sont également appelées à contribuer à des programmes comme Alternative jeunesse ou Solidarité jeunesse qui accompagnent les demandeurs d'assistance-emploi dans leur démarche d'intégration au marché du travail.

Sur le plan de la démarchandisation, les mesures prévues au plan d'action permettent de rehausser le revenu des demandeurs, de diminuer le coût de certains services comme le logement et d'améliorer la qualité de vie de certains bénéficiaires, dont les personnes vivant avec un handicap. Quant au degré de stratification statutaire, il est

basé sur la condition et le statut du demandeur comme les personnes à faible revenu, les jeunes et les femmes monoparentales. Le droit aux prestations est limité à la clientèle visée par le programme d'assistance-emploi ou les personnes à faible revenu. L'information fournie ne permet pas de connaître la part du financement couverte par le secteur privé et par le fait même le poids des dépenses d'allocation. Il y a une variabilité dans la structure des prestations basée sur le statut du bénéficiaire et sur la composition des ménages.

Sur le plan de la coproduction, le gouvernement souhaite mettre sur pied des collaborations et des partenariats en invitant tous les groupes de la société, dont les entreprises, les fondations, les ministères et les bénéficiaires à contribuer à l'atteinte des objectifs. Il souhaite également encourager l'établissement d'ententes de collaborations entre les ministères et les organismes communautaires permettant une offre de services continue et intégrée pour les personnes démunies. Il prévoit finalement transférer plusieurs responsabilités – entre autres dans les domaines du développement local, de l'emploi, du logement et de l'insertion socioprofessionnelle – aux milieux locaux et régionaux par l'entremise du FQIS et sous le leadership des CRE. Mentionnons toutefois qu'une grande réflexion portant sur les structures de concertation et d'action régionales et locales ainsi que sur la décentralisation de l'action gouvernementale a été entreprise. Cette réflexion coordonnée par les CRE pourrait modifier la manière d'articuler l'approche territoriale de lutte contre la pauvreté.

Les organismes et ministères partenaires devront respecter les exigences du gouvernement en déterminant les objectifs et les moyens de stratégies locales de lutte contre la pauvreté. L'impact du plan d'action sera évalué par l'entremise d'indicateurs de résultats, et ce, selon les modalités prévues à la loi. L'évaluation de l'impact du plan d'action sera effectuée par l'ISQ jusqu'à la mise sur pied de

l'Observatoire en 2005. D'autres mesures seront évaluées dans le cadre de projets pilotes.

4.2.5 Entrevues avec les informateurs rencontrés et sommaire des résultats

Selon les informateurs consultés, l'arrivée du gouvernement Charest a marqué une coupure avec le gouvernement précédent : « Le Parti libéral, je pense que c'est quand Charest a pris le pouvoir, les gens cherchaient quel ministre [...] Ça montre [qu'ils ne] trouvaient personne [qu'ils connaissaient] qui nous comprendrait comme y disent. » (informateur 1) À la suite du dépôt du premier budget, il y a eu « tout un travail de rééducation à faire, de communication à l'intérieur du gouvernement pour vendre l'idée ». Les acteurs de l'ES disent avoir eu beaucoup de difficulté à se faire entendre et les négociations avec le gouvernement ont duré près d'un an. Ils ont dû modifier leur discours :

[...] du côté des groupes communautaires et même du Chantier de l'économie sociale et le Conseil de la coopération on a dû changer notre vocabulaire et notre façon de présenter les dossiers au gouvernement parce qu'il marquait très clairement qu'il voulait faire du partenariat avec le "privé" [...] (informatrice 2)

Toutefois, le gouvernement Charest étant minoritaire, il a dû faire des compromis et revoir son agenda politique. Le compromis s'est fait sur deux aspects importants : la centralisation et le partenariat. Le secteur coopératif a accepté de contribuer en injectant de l'argent alors que le gouvernement « a été obligé d'altérer son propre discours plus à droite pour aller plus vers le centre, en introduisant dans son discours, le discours de l'économie sociale ». (informatrice 2) Quant aux éléments de négociation, ils ont surtout porté sur l'emploi et la perte d'expertise dans le secteur du développement économique régional.

Les représentations effectuées par l'ES au cours de la première année du gouvernement Charest semblent ainsi avoir porté ses fruits. À la consultation du Plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif, le gouvernement semble en effet avoir appliqué le plan d'action adopté par le gouvernement précédent, et ce, malgré sa dissolution quelques mois suivant son adoption. Il est également possible de constater que le financement de l'ES a encore une fois augmenté atteignant 8,4 milliards de dollars entre 2003 et 2008. De manière plus précise :

- le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) a versé 6,1 milliards de dollars au secteur de la petite enfance;
- le MSSS a versé 331,7 millions de dollars principalement au secteur de l'aide domestique;
- la SHQ a consacré 589,2 millions de dollars en grande partie aux programmes ALQ et Logement abordable Québec (LAQ);
- le MESS et Emploi-Québec ont versé un montant de l'ordre de 346,7 millions de dollars aux entreprises d'insertion et aux entreprises adaptées;
- le gouvernement a investi 20,9 millions de dollars dans divers outils financiers adaptés à l'ES par l'entremise de la Fiducie du CES et du RISQ.

Selon les informateurs rencontrés, ce changement de gouvernement a eu un impact important sur le contexte d'évolution de l'ES au cours de cette période, mais également les fonctionnaires à l'intérieur de l'appareil gouvernemental :

[...] la période du PQ, [il] y avait un groupe au conseil exécutif, donc au plus haut niveau du gouvernement, c'était dédié au suivi du Sommet. Alors, ces gens-là [...] ils étaient toujours en relation avec le Chantier notamment, avec les organismes, mais après ce suivi-là, plus dans la régie du gouvernement Charest, tu recommences, t'as moins de lobbyistes à l'interne parce que les fonctionnaires qui étaient dédiés à ça ont été dispersés dans différents ministères puis pour en reconvertir d'autres, au fait que c'était intéressant, qu'il avait des choses à faire, que c'est crédible,

que ça crée des jobs, que c'est pas plus cher que telle ou telle aide au développement économique qu[il] a dans d'autres domaines alors ces significations-là [sont] à faire dans l'appareil politique et dans l'appareil de la fonction publique. (informatrice 2)

En plus de ce contexte, les informateurs rencontrés ont identifié deux événements qui ont influencé l'évolution de l'ES au cours de cette période. Tout d'abord, sa reconnaissance à l'échelle internationale : « la reconnaissance de la vitalité, de la créativité du mouvement de l'économie sociale au Québec par les gens de l'extérieur, par d'autres pays, ça énormément aidé » (informatrice 3). Ensuite, la tenue du Sommet sur l'économie sociale et solidaire en 2006, événement au cours duquel les plans d'action gouvernementaux en ES ont été implantés de manière permanente :

[...] c'était la mobilisation et là je me rappelle, j'étais à l'entrée de la porte avec le cabinet de Charest là puis les autobus débarquaient de toutes les régions, de tous les secteurs [...] et c'est là l'engagement de faire un plan d'action c'est que le plan d'action gouvernemental avait été annoncé et décidé [...] parce qu'on avait mobilisé tout le Québec autour de ça puis ça permis les futurs plans d'action après qui se poursuivent aujourd'hui. (informatrice 3)

Dépendamment des gouvernements en place, autant la compétence que la mobilisation et la cohésion interne peuvent avoir des effets bénéfiques sur la reconnaissance : « avec les libéraux, c'était une reconnaissance basée [...] sur la mobilisation, les péquistes c'était basé sur ce qu'on était capable d'apporter comme innovation. » (informatrice 3) Une difficulté soulevée par les informateurs rencontrés demeure toutefois le manque de financement ou encore le financement inadapté aux réalités des organisations, ce qui témoigne d'une valeur accordée jugée insuffisante pour les besoins des organisations : « c'était ça le problème c'est que les moyens arrivaient, financés par des programmes qui étaient plus ou moins adaptés aux situations, c'est toujours des problèmes ». (informatrice 2)

4.3 La période de 2008 à 2014

Pour couvrir la période de 2008 à 2014, les documents suivants ont été étudiés :

- Le discours du budget 2008-2009;
- Le Plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif;
- Les normes d'applications du programme ALQ, versions administratives refondues au 26 mars 2008, au 27 octobre 2009 et au 6 septembre 2012 et le document Modifications aux normes du programme AccèsLogis Québec publié le 27 mai 2010;
- La Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance;
- Le Programme de subventions aux entreprises adaptées;
- Le Décret 1012-2009 concernant le PEFSAD.

Le discours du budget 2008-2009 a été prononcé par la ministre, madame Monique Jérôme-Forget le 13 mars 2008. L'objectif du gouvernement libéral consiste à améliorer la situation économique et sociale des ménages, à améliorer et garantir la qualité des services publics, à favoriser l'intégration au marché du travail et à améliorer la performance économique des entreprises, tout en maintenant une gestion rigoureuse des finances publiques. Le gouvernement explique le choix de ces orientations en raison de la crise économique mondiale qui se profile et le vieillissement de la population. Pour ce faire, le gouvernement propose de limiter la croissance des dépenses, de réduire les impôts des contribuables d'un milliard de dollars et d'investir dans des secteurs et structures sociales stratégiques.

De ce fait, le gouvernement propose cinq actions ciblées : l'abolition de la taxe sur le capital des entreprises et l'ajout d'un nouveau crédit d'impôt sur l'investissement, des investissements dans l'enseignement supérieur et la mise en place d'un pacte pour l'emploi, la création de 20 000 nouvelles places en SGE et la bonification du crédit

d'impôt pour frais de garde, la mise en place d'une stratégie des technologies vertes et des changements dans le versement des dividendes chez Hydro-Québec. Pour les années financières 2008-2009 et 2009-2010, le gouvernement prévoit limiter la croissance des dépenses à 4,2 % et à 3 % respectivement.

De manière plus spécifique, en ce qui concerne le Pacte pour l'emploi, le gouvernement propose des mesures visant à offrir une formation aux travailleurs qui veulent parfaire leurs compétences, accompagner les chômeurs vers l'acquisition de nouvelles qualifications, soutenir les prestataires de l'aide sociale qui veulent retourner en emploi et lever les obstacles à l'embauche des nouveaux arrivants. En ce qui concerne le secteur de la petite enfance, le gouvernement annonce la création de 20 000 places supplémentaires à contribution réduite au cours des cinq prochaines années. Il annonce également une bonification du crédit d'impôt pour frais de garde afin de permettre aux familles qui ont recours aux garderies privées non subventionnées de profiter des mêmes tarifs que celles qui ont recours aux services de garde subventionnés. Finalement, dans le secteur de l'aide à domicile, le gouvernement annonce une enveloppe supplémentaire annuelle de 80 millions de dollars afin d'accélérer le développement des services de soins à domicile.

En ce qui concerne le Plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif, il a été adopté en 2008. Alors que le plan d'action précédent visait essentiellement à mettre en place des outils financiers adaptés à l'ES, le présent plan oriente ses actions vers la mise en place d'outils de soutien et de développement. L'un de ses principaux objectifs consiste à favoriser la mise en réseau des organisations et à accroître le dynamisme des régions en réponse au ralentissement économique mondial. Pour ce faire, « le gouvernement entend faciliter la collaboration entre les organisations et les collectivités en bonifiant son soutien au Chantier de l'économie sociale et en appuyant la structuration des réseaux d'économie sociale en région », notamment par l'entremise des conférences régionales des élus (CRE). Par l'entremise d'une entente

signée avec le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR), le financement du CES atteint désormais 650 000 dollars par année, ce qui représente une augmentation de près de 45 %. L'un des principaux mandats confiés au CES consiste à promouvoir l'ES comme partie intégrante de la structure socioéconomique du Québec et en assurer la représentation.

Le gouvernement souhaite également soutenir les pôles régionaux en économie sociale (PRES) en leur offrant un soutien financier. Les PRES consistent en des entreprises et des intervenants en ES qui se sont regroupés, sur une base régionale. Ils ont pour mandat d'assurer la promotion de l'ES et la concertation au sein de leur milieu. En plus de leur mandat, le gouvernement souhaite qu'ils participent à différentes instances de représentation provinciale, dont le conseil d'administration du CES. Ce soutien se traduit par la conclusion d'ententes avec les CRE. Ce sont les directions régionales du MARM qui ont la responsabilité d'assurer la coordination et l'harmonisation interministérielles ainsi que la concertation et l'accompagnement des partenaires.

Le gouvernement souhaite également documenter ses orientations et ses interventions ainsi que favoriser le transfert des connaissances et des innovations dans ce secteur d'activité. Pour ce faire, il a mis en place le Fonds d'initiatives en économie sociale (FIES), qui doté d'une enveloppe annuelle de 100 000 dollars, a pour mandat « d'apporter un soutien financier à la réalisation d'études, de recherches ou d'autres types d'activités susceptibles de favoriser le développement des connaissances » (Gouvernement du Québec, 2008). De manière plus précise, le gouvernement prévoit réaliser un portrait statistique de l'ES au Québec, une étude pour renforcer la contribution de l'ES à la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale et une étude sur l'action citoyenne en matière de culture. L'ISQ, les partenaires et les divers ministères concernés sont appelés à collaborer à la réalisation de ces études.

Plus spécifiquement dans le secteur de l'aide domestique, en plus de documenter ses interventions, le gouvernement souhaite élargir son offre de services. Un portrait de ce secteur sera également réalisé. Le vieillissement de la population vient justifier la mise en place de ces mesures. Les PRES et les CRE sont appelés à jouer un rôle important dans l'atteinte de cet objectif, dans la réalisation de ces études et dans la conclusion d'ententes spécifiques respectivement. Un comité interministériel sera également mis en place. Autant le secteur de l'aide domestique que le Secrétariat à la condition féminine (SCF) seront appelés à y contribuer.

Le gouvernement souhaite finalement investir dans des secteurs et structures stratégiques ou encore qui visent des groupes particuliers notamment dans la région de Montréal et dans certains secteurs d'activités dont l'immigration, la culture et les communications ou chez les communautés autochtones. Comptent parmi ces mesures, le développement de la main-d'œuvre des entreprises d'ES, la révision du statut juridique des OBNL, le développement et la mise à jour d'un portail de l'ES et l'appui aux actions internationales en matière d'ES.

Afin de s'assurer de la mise en application de ce plan d'action, le gouvernement a prévu mettre en place différents mécanismes de suivi. Parmi eux, la mise en place d'un comité interministériel et d'une table technique en ES. Autant les ministères et secteurs de l'ES concernés que les CRE sont appelés à contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action.

4.3.1 Le secteur de la petite enfance

Les modifications apportées à la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance de 2008 à 2014 touchent principalement les modalités de reconnaissance des prestataires de services. Le gouvernement délivre des permis aux SGE subventionnés pour chaque installation qu'ils administrent. En 2010, le gouvernement est venu limiter le nombre de permis à cinq et limiter le nombre de places par installations à 300. C'est

désormais le gouvernement qui détermine les besoins et les priorités après consultation d'un comité dont la composition et les fonctions sont définies par la Loi. Ainsi, le ministre répartit ces places sur recommandation de ce comité et le consulte lors de leur réaffectation.

Les droits d'émettre une ordonnance et d'enquêter ont été ajoutés à la Loi. S'il juge que la santé et la sécurité des enfants sont compromises, le ministre peut rendre une ordonnance interdisant à la personne visée par le constat d'offrir ou de fournir tout SGE. Le gouvernement a également mis à jour la section portant sur les pénalités administratives. Les dispositions sont demeurées sensiblement les mêmes, mais le montant de l'amende qui peut être imposée à toute autre personne qui offre ou qui fournit des SGE en contravention à la loi a été doublé. Le gouvernement peut également désormais « fixer le montant de la pénalité administrative ou prévoir des modes de calcul permettant d'établir celui-ci, lequel peut varier selon l'importance de la contravention aux normes » (Gouvernement du Québec, 2005).

4.3.2 Le secteur de l'habitation communautaire

De nouvelles normes d'applications au programme ALQ ont été publiées en 2008, 2009, 2010 et en 2012. Tout d'abord, les coûts maximaux de réalisation des projets ont été encore une fois quelque peu majorés en 2008 et en 2009. En 2008, le gouvernement a également augmenté la valeur du prêt de démarrage. Il est passé d'un montant maximum de 3 500 \$ par unité jusqu'à concurrence de 200 000 \$ par projet à un montant maximum de 4 200 \$ par unité jusqu'à concurrence de 250 000 \$ par projet. Il est également venu spécifier que les projets de moins de 10 unités pourront bénéficier d'un prêt de démarrage de 40 000 \$. Du même coût, la valeur des versements aux organismes en vue de l'engagement conditionnel a été augmentée.

De légères modifications ont également été apportées aux dispositions reliées au PAD en 2009. Au lieu d'établir un plafond de 5 000 \$ par unité en achat-rénovation et de

3 000 \$ par unité en construction neuve et en transformation recyclage, le gouvernement réfère au maximum prévu au PAD. Le gouvernement exige également que l'admissibilité des travaux soit établie par un ergothérapeute ou un autre professionnel reconnu par la SHQ.

En 2008, le gouvernement est venu accorder une exemption de contribuer au FQHC pour les organismes qui ont prolongé la durée de leur prêt hypothécaire ou qui bénéficiait déjà d'un prêt garanti par la SHQ pour une durée de 35 ans. Le comité consultatif peut également désormais hausser l'aide financière accordée pour la réalisation de projets novateurs comme les projets de développement durable. Cette aide additionnelle ne peut excéder 10 % des coûts maximums de réalisation admissibles aux fins de subvention.

Outre la modification de la définition de coopérative dans la Loi sur les coopératives, les normes d'applications adoptées en 2010 visent principalement l'identification des sommes affectées au financement. Ainsi, le gouvernement propose de distinguer les projets d'achat-rénovation majeurs des projets d'achat-rénovation mineurs. Les projets d'achat-rénovation majeurs pourront profiter des mêmes coûts maximums de ceux de construction neuve. Le gouvernement augmente également le montant maximum pouvant être versé lors du prêt de démarrage de 12 000 \$ à 15 000 \$ sur l'ensemble des territoires autres que les quatre régions éloignées. Les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord, du Nord-du-Québec et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour leur part voient le maximum du prêt de démarrage porté à 20 000 \$.

Pour les programmations des années financières 2010-2011 et 2011-2012, les coûts maximums admissibles aux projets de construction neuve et de transformation-recyclage sur le territoire des villes de Montréal, Québec, Gatineau, Laval, Longueuil, Lévis ont été majorés de 5 %. La subvention maximum additionnelle pouvant être

versée par unité pour un projet de construction neuve, de transformation recyclage et d'achat-rénovation majeur dans les municipalités de moins de 2 500 personnes a également été majorée passant de 4 000 \$ à 8 000 \$. Ces municipalités pourront aussi profiter d'une aide additionnelle si la contribution du milieu requise pour viabiliser le projet dépasse 20 % des coûts admissibles.

Outre la majoration des coûts maximaux des projets, les modifications apportées en 2012 touchent principalement l'ajustement de la durée du prêt consenti par la SHQ. Désormais, les prêts hypothécaires seront garantis pour une période maximale de 35 ans. De ce fait, la contribution au FQHC destinée au développement de nouveaux logements communautaires des organismes dont la viabilité n'est pas compromise s'effectuera lors de la date d'ajustement des intérêts au lieu du moment du refinancement. Le gouvernement vient également spécifier les analyses qui devront être effectuées en vue de l'engagement conditionnel. La contribution au Fonds équivaut à 5 % du coût de réalisation admissible reconnu par la SHQ. Les modalités liées à la durée de la convention d'exploitation ont été ajustées en conséquence. Finalement, pour les projets de rénovation ou de transformation-recyclage, les travaux effectués pour corriger des défauts majeurs devront être effectués afin de garantir une vie utile de 35 ans au lieu de 25 ans.

4.3.3 Le secteur de l'aide domestique

Le gouvernement a adopté en 2009 le Décret 1012 visant à modifier le PEFSAD. Le gouvernement identifie et définit de nouvelles entités dont l'Agence de la santé et des services sociaux (ASSS) et les CSSS. Des spécifications ont été apportées à la notion de « conjoint », excluant les personnes qui vivent ou exploitent une ressource institutionnelle ainsi qu'à la notion de « personne à charge », spécifiant que la personne doit être mineure et qu'elle ne reçoive aucune prestation en vertu d'un programme d'aide financière de dernier recours. C'est maintenant les CSSS qui ont la

responsabilité d'approuver les ententes conclues avec les entreprises en remplacement des CSLC.

Le gouvernement reconnaît les EESAD comme fournisseurs de services. Il établit également des critères de reconnaissance. Parmi ces critères, la viabilité financière du projet, la correspondance avec des priorités locales et régionales, le respect du principe d'équité entre les clientèles, la capacité de fournir l'ensemble des services visés par le programme et l'adhésion du milieu au projet. L'EESAD doit aviser l'Agence de toute modification à son statut juridique ou à ses documents constitutifs ou de toute réorganisation administrative susceptible d'avoir un impact sur l'accessibilité aux services. Si l'Agence a des motifs raisonnables de croire qu'une entreprise reconnue ne se conforme pas aux règles et orientations du programme ou ne satisfait plus aux critères qui ont conduit à sa reconnaissance, elle doit aviser l'entreprise de prendre des mesures correctives appropriées.

L'aide fixe accordée au demandeur a été majorée à 4 \$. Les montants de l'aide variable sont ajustés selon les montants des pensions de la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti accordés par Service Canada. Un montant raisonnable peut désormais être facturé au demandeur par l'entreprise en raison de l'utilisation d'une voiture qui n'est pas fournie par la personne qui requiert les services. La gamme de services rendus aux demandeurs, ses modes de livraison et l'endroit où le service est livré ont été élargis pourvu que ces services soient inclus dans l'entente conclue avec le CSSS. Les modalités de calcul de l'aide compensatoire pour les frais de déplacement liés aux services rendus ont été modifiées. Un premier montant est calculé en multipliant le taux horaire prévu dans une grille tarifaire pour la région de l'entreprise. Un deuxième montant est calculé en multipliant le taux par demandeur également prévu dans la grille tarifaire. Finalement, l'accès à l'aide compensatoire pour les frais administratifs a été élargi à la gestion du programme, le soutien aux

personnes âgées ou vulnérables et la consolidation du maillage avec les partenaires du réseau de la santé.

La Régie doit transmettre, par écrit, au demandeur, l'avis de décision le concernant et l'informer de son droit de faire réviser la décision. La Régie récupère également tout montant qui aurait été versé indûment au nom d'un demandeur à titre d'aide fixe ou variable et au nom d'une entreprise à titre de frais administratifs. La Régie effectue des audits périodiques afin de vérifier que les demandes d'aide financière comprennent toutes les informations, les autorisations et les signatures requises, que les obligations des entreprises sont respectées et que les documents et pièces justificatives sont conservés et détruits selon les modalités et conditions imposées par la Régie. Le pouvoir d'enquêter sur toute matière relevant de sa compétence dans le cadre de l'administration et de l'application de ce programme a également été accordé à la Régie. La Régie diffuse des rapports statistiques périodiques permettant au ministre, aux agences, aux CSSS et aux entreprises de suivre l'évolution du programme.

Pour maintenir sa reconnaissance, l'entreprise doit respecter les normes prévues au programme, transmettre annuellement à l'Agence et à la Régie son rapport d'activités et ses états financiers, collaborer avec la Régie à toute vérification, inspection ou enquête et préserver la confidentialité des renseignements personnels qu'elle recueille aux fins de l'administration et de l'application du programme. Un demandeur ou une entreprise insatisfaits d'un service rendu par la Régie dans le cadre de l'administration du programme peut s'adresser respectivement au CSSS et au Commissaire aux plaintes de la Régie. Un comité mixte, formé d'un gestionnaire représentant chacune des parties, a été constitué pour analyser les problématiques rencontrées par l'une ou l'autre des parties concernant l'administration du programme.

4.3.4 Les secteurs des entreprises d'insertion et des centres de travail adapté

Le Programme de subventions aux entreprises adaptées (PSEA) publié en 2008 vient principalement identifier et définir les prestataires et demandeurs de services, établir les normes de reconnaissance ainsi que les sommes affectées au financement et les modalités de calcul des prestations. En 2006, la gestion du PSEA a été transférée de l'OPHQ au MESS. C'est la Direction régionale d'Emploi-Québec du Centre-du-Québec qui a la responsabilité d'administrer le programme. Le programme a pour objectifs de créer des emplois de qualité adaptés aux besoins des personnes handicapées et de favoriser le développement de leur employabilité.

Les demandeurs de services doivent répondre à la définition légale de personne handicapée, telle qu'énoncée dans la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. Pour leur part, les prestataires de services doivent obtenir une accréditation et répondre aux modalités établies par le ministère, soit être un OBNL, fournir un travail utile et rémunéré et ne pas compter parmi les membres de son conseil d'administration une personne détenant un casier judiciaire. Il doit également démontrer sa viabilité économique. Le premier certificat est accordé pour une période de trois ans et peut être reconduit pour une période de cinq ans.

Les dépenses admissibles sont composées de subventions salariales, de subventions de consolidation et de subventions de démarrage. Le montant maximal de la subvention salariale est calculé en fonction du budget alloué au programme et du nombre de postes reconnus à l'entreprise adaptée. La subvention à la consolidation vise à aider une entreprise adaptée à faire face à des responsabilités financières particulières lorsque sa viabilité est menacée. Emploi-Québec peut finalement apporter un soutien financier d'au plus 100 000 dollars au lancement d'une nouvelle entreprise. La subvention peut uniquement servir à couvrir des dépenses directement liées aux activités de démarrage.

En ce qui concerne les droits, pouvoirs et devoirs du prestataire et du gouvernement ainsi que l'aménagement des responsabilités, le gouvernement s'est doté d'un pouvoir d'inspection, de suspension, de révocation ou de sanction. Emploi-Québec peut en effet suspendre, annuler ou refuser de reconduire le certificat d'une entreprise adaptée si elle ne respecte pas le cadre normatif ou ne satisfait pas aux conditions de la certification. Pour obtenir son accréditation ou sa subvention, le prestataire de services doit fournir les documents et l'information requis à Emploi-Québec. Lorsqu'une entreprise adaptée n'est pas satisfaite de la décision rendue par Emploi-Québec, elle peut faire une demande de révision. Un comité de ressources humaines est créé pour chaque entreprise adaptée. Il est composé d'au moins un représentant de l'entreprise adaptée, d'une personne déléguée d'Emploi-Québec et d'au moins un conseiller en main-d'œuvre qui est chargé de l'intégration et du maintien en emploi des travailleurs admis au programme.

4.3.5 La lutte contre la pauvreté

Le Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale a été déposé en juin 2010. Tout comme le plan précédent, il a pour objectif général de faire en sorte que le Québec figure « parmi les nations industrialisées comptant le moins de personnes en situation de pauvreté » (Gouvernement du Québec, 2010). Pour développer ce plan d'action, le gouvernement a consulté les organismes de représentation concernés dans le cadre du Rendez-vous de la solidarité. Des citoyens ont également été consultés par l'entremise de groupes de discussion et de consultations en ligne. Le gouvernement prévoit investir 7 milliards de dollars sur cinq ans pour mettre en application le plan d'action.

Les objectifs poursuivis par le gouvernement dans le précédent plan d'action ont été reconduits. Ils consistent à favoriser l'autonomie et la responsabilisation, favoriser l'intégration au marché du travail, combattre la pauvreté et l'exclusion sociale et à améliorer la situation économique des personnes fragilisées, le tout en respectant la

capacité de payer des Québécois. De nouveaux objectifs ont toutefois été ajoutés, soit améliorer et garantir la qualité des services, favoriser la mise en réseau des acteurs locaux et régionaux, documenter les orientations gouvernementales et favoriser le transfert de connaissances. Le gouvernement met encore une fois de l'avant le vieillissement de la population pour expliquer ce plan d'action.

Pour mettre en application ces objectifs, le gouvernement propose des actions ciblées et met en place des outils de soutien et de développement et des outils financiers pour rapprocher les décisions des milieux de vie. Ce sera encore une fois le FQIS qui soutiendra les actions aux échelles locale, régionale et provinciale. Le FQIS sera doté d'une somme totale de 115 millions de dollars pour les cinq années à venir. Sur le plan de la stratification sociale, le gouvernement souhaite accorder une attention particulière à l'analyse différenciée selon le sexe. Sur le plan de la démarchandisation, les mesures prévues visent à assurer un revenu minimal et à réduire les coûts des services.

De manière plus précise, le gouvernement reconduit les mesures actives à l'emploi telles les primes au travail. Il poursuit l'engagement jeunesse qui vise à améliorer la continuité et la complémentarité des services de santé, des services sociaux, et des services de qualification et d'aide à l'emploi pour les jeunes âgés de 16 à 24 ans sous-scolarisés ou sans emploi et les personnes handicapées en processus d'intégration socioprofessionnelle. Le gouvernement prévoit les sommes nécessaires pour reconduire le programme ALQ. Il réitère également son engagement à apporter des modifications temporaires aux normes du programme afin de faciliter la livraison de projets dans les municipalités dévitalisées. En ce qui concerne le PAD, des mesures ont été prises à partir de 2009 pour réduire les délais de traitement des demandes. Dans le secteur de la petite enfance, le gouvernement réitère son objectif de rendre disponibles 220 000 places en SGE à contribution réduite d'ici la fin de 2010 et prend l'engagement d'ajouter 15 000 nouvelles places d'ici la fin du présent mandat. Il

reconduit également la mesure d'exemption de la contribution parentale pour les ménages défavorisés.

En ce qui concerne les nouvelles mesures, le gouvernement a adopté en 2009 la politique À part entière qui vise à favoriser l'intégration socioprofessionnelle des personnes handicapées. Un comité interministériel piloté par l'OPHQ sera mis sur pied afin d'élaborer des solutions visant la compensation des coûts supplémentaires et la réduction des disparités de ces personnes. Le gouvernement souhaite également mettre en place une stratégie d'achat public socialement responsable afin d'appuyer le développement des entreprises collectives et faire la promotion de l'ES auprès des organisations publiques, parapubliques et municipales.

Le gouvernement reconnaît entre autres les secteurs syndical et communautaire, le bénévolat, la philanthropie, le patronat et les représentants de personnes en situation de pauvreté comme acteurs en mesure de se « positionner au cœur de l'action » (*Ibid*). Le gouvernement prévoit également signer des ententes, appelées Alliances pour la solidarité avec chacune des régions du Québec afin de favoriser la mobilisation et la concertation des acteurs régionaux et locaux. Diverses structures ont été mises en place, dont le Forum de la solidarité, le Groupe de partenaires pour la solidarité, le comité interministériel et les conférences administratives régionales. Ces structures auront notamment pour mandats de mobiliser l'ensemble de la société, d'accroître la cohérence des actions entre les partenaires et d'appuyer le déploiement local et régional.

Ce sont les CRE et la ville de Montréal qui auront la responsabilité de réunir les partenaires de leur région afin d'établir un mécanisme de concertation. Le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE) a mis en place des indicateurs de résultats permettant de suivre l'évolution de la situation. Parmi les principaux indicateurs, la mesure du panier de consommation, le taux et l'écart de faible revenu,

le logement, l'éducation, la santé et le travail. En ce qui concerne plus spécifiquement les personnes handicapées, le gouvernement a mandaté l'OPHQ d'évaluer la politique À part entière par l'entremise d'indicateurs visant à évaluer la participation sociale de ces personnes et ses déterminants.

4.3.6 Entrevues avec les informateurs rencontrés et sommaire des résultats

Selon les informateurs consultés, la Loi sur l'économie sociale adoptée en 2013 témoigne d'un avancement important et de l'institutionnalisation de l'ES et fait en sorte que « les pouvoirs publics, les gouvernements, ne peuvent pas être de façon frontale contre l'économie sociale. » (informateur1) Ils peuvent toutefois employer des moyens détournés pour favoriser le secteur privé comme dans le réseau de la petite enfance. Le rapport de force de l'ES se situe sur le plan de son argumentaire, la cohésion des secteurs et l'adhésion de la société civile :

[...] si on a des justificatifs, si on a aussi des valeurs qui font que les acteurs sont convaincus puis qu['ils] réussissent à établir un front commun [...] puis si en plus on a des formules qui sont performantes, ben quand on a ces trois, éléments-là, c'est plus facile de mobiliser les membres puis c'est plus facile de faire pression sur l'État. (informateur 1)

Toutefois, ces nouvelles exigences de redditions de comptes qui ont été implantées au cours de la période précédente et qui se sont accentuées au cours de la présente période constituent un frein important au développement des organisations : [...] toute la reddition de compte [...] est plus sur les résultats, [ne] favorise pas nécessairement le processus, [ne] favorise pas nécessairement le développement de cette réflexivité nécessaire ». (informateur 1)

4.4 La période de 2015 à 2016

Pour couvrir la période de 2015 à 2016⁸, les documents suivants ont été analysés :

- Les discours du budget 2014-2015 et 2015-2016;
- Le Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020;
- La Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance.

Il est à noter que peu de programmes ont subi de modifications au cours de cette période. Toutefois, le gouvernement prévoyait refondre la Loi sur les services de garde à l'enfance ainsi que le programme ALQ notamment. La teneur et les effets de ces modifications ne pourront donc pas être abordés dans le cadre de ce projet.

Le discours du budget 2014-2015 est le premier du gouvernement libéral de Philippe Couillard. Par son entremise, le gouvernement souhaite relancer l'emploi et assainir les finances publiques. Il justifie ce plan d'action par le vieillissement de la population, le ralentissement économique, l'endettement et l'impasse budgétaire dans lequel le Québec se situe. Selon le gouvernement, « il faut s'attaquer à ce déficit » – qu'il qualifie de structurel – « avant que d'autres ne nous forcent à le faire » (Gouvernement du Québec, 2014). Pour atteindre ses objectifs, le gouvernement souhaite réduire les dépenses de programmes et s'appuyer essentiellement sur le dynamisme des investissements privés qu'il qualifie de « véritable moteur de la

⁸ Le Parti québécois a formé un gouvernement minoritaire à la suite de l'élection générale du 4 septembre 2012. Il a été défait à la suite de l'élection générale du 7 avril 2014. Au cours de cette période de 18 mois, le Parti québécois s'est penché sur plusieurs projets dont l'adoption de la Loi sur l'économie sociale, l'adoption d'une politique sur l'habitation et une autre sur le soutien à domicile. Seule la Loi sur l'économie sociale a été adoptée au cours de cette période. Le discours sur le budget, prononcé à l'Assemblée nationale par monsieur Nicolas Marceau, ministre des Finances, le 20 février 2014 n'a jamais été voté.

croissance » (*Ibid*). Le gouvernement prévoit implanter diverses actions ciblées, dont une réforme de la fiscalité, de nouveaux appuis aux investisseurs privés, la mise en œuvre de la stratégie maritime, la relance du Plan Nord, et des investissements dans le secteur des ressources naturelles et les infrastructures.

De manière plus précise, le gouvernement souhaite diminuer les dépenses publiques de 3,8 milliards de dollars en 2014-2015 et de 3,9 milliards de dollars additionnels en 2015-2016, ce qui représente un effort de 90 % et de 95 % respectivement. Pour y parvenir, le gouvernement annonce de nouvelles mesures de contrôle des dépenses, la suspension, l'annulation ou le report de certains engagements pris par le gouvernement péquiste précédent et propose de réviser les programmes publics. La révision des programmes portera sur leur pertinence, sur la réduction ou la révision de leur portée et sur leur évaluation de manière continue. Le gouvernement prévoit finalement un contrôle et une reddition de comptes plus complets sur la performance financière des ministères et des organismes. Une fois l'équilibre budgétaire atteint, le gouvernement souhaite réduire la dette et alléger le fardeau fiscal des Québécois. En ce qui concerne les mesures liées à l'ES, le gouvernement prévoit une bonification de 2,5 millions de dollars de la capitalisation de la Fiducie du CES.

Dans le discours du budget 2015-2016, le gouvernement réitère son engagement d'éliminer le déficit budgétaire, d'assainir les finances publiques et de relancer l'emploi. Pour l'exercice financier 2014-2015, il dit avoir atteint sa cible de réduire le déficit à 2,350 milliards de dollars. Pour l'exercice financier 2015-2016, le gouvernement souhaite réduire encore une fois les dépenses de 1,5 %, malgré le fait qu'il dit avoir recouvré l'équilibre budgétaire. Pour ce faire, il dit avoir adopté « la règle du cran d'arrêt » (Gouvernement du Québec, 2015a), en vertu de laquelle aucune dépense de programmes ne peut être mise en place sans supprimer une autre dépense de programmes d'une ampleur équivalente, mesure qui s'appliquera également aux dépenses fiscales.

Le gouvernement propose le Plan économique du Québec qui comprend de nombreuses actions ciblées visant à alléger la fiscalité, stimuler les investissements des entreprises et favoriser la création d'emplois. Il justifie ce plan d'action par les déficits cumulés qui ont alourdi la dette de près de 16 milliards de dollars au cours des six dernières années. Les mesures présentées dans le plan d'action visent surtout le secteur privé. Quelques mesures touchent toutefois les secteurs de l'ES visés par notre étude. Ainsi, le gouvernement souhaite encourager la participation au marché du travail. Pour ce faire, il met en place un bouclier fiscal qui compensera en partie la diminution de la prime au travail et du crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants des personnes qui voient leur revenu augmenter.

Quant au Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020, il a été rendu public à l'occasion du budget 2015-2016 et fait suite à l'adoption de la Loi sur l'économie sociale en 2013. Par ce plan, le gouvernement souhaite atteindre ses objectifs de relancer l'emploi, les investissements et la création d'entreprises et favoriser l'intégration au marché du travail. Il souhaite également améliorer la situation socioéconomique des collectivités et améliorer la performance économique des organisations. Le gouvernement reconnaît également l'ES pour sa capacité à créer des emplois.

Pour atteindre ses objectifs, le gouvernement prévoit des actions ciblées et entend mettre en place des outils financiers adaptés ainsi que des outils de soutien et de développement des organisations afin de favoriser leur déploiement et leur consolidation et améliorer la qualité des services offerts aux citoyens. Ces mesures sont orientées vers le développement des services à domicile pour les personnes en perte d'autonomie, l'insertion au marché du travail et la relève des entreprises. La table des partenaires en économie sociale mise en place dans la foulée de la Loi sur l'économie sociale et, plus particulièrement, le CES et le CQCM ont collaboré au développement de ce plan d'action.

Le gouvernement prévoit injecter 100 millions de dollars. Il espère créer ou maintenir 30 000 emplois et générer des investissements totaux de plus de 500 millions de dollars au cours des cinq prochaines années. En outre, le gouvernement souhaite collaborer avec les organisations afin qu'elles s'approprient les sources de financement et de capitalisation en émergence telles que l'investissement socialement responsable, la philanthropie, les obligations communautaires, etc. Le gouvernement souhaite aussi reconduire et bonifier les enveloppes de certains fonds de financement solidaire dont le Programme favorisant la capitalisation des entreprises de l'économie sociale (CAES), le RISQ, le Programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif (PIEC), l'Entente de partenariat pour le développement des coopératives et le financement de la Fiducie du CES. Finalement, sur le plan régional, le gouvernement annonce qu'il contribuera au soutien financier des PRES afin que les milieux locaux et régionaux puissent s'appuyer sur l'ES comme levier de mobilisation collective et de développement socioéconomique.

Comme première mesure, le gouvernement propose de soutenir la réalisation d'un portrait statistique sur l'ES québécoise. Le gouvernement entend ainsi « améliorer les connaissances et faire connaître les retombées bénéfiques des entreprises d'ES et leur contribution à la création d'emplois, au développement régional et à la réponse aux besoins des communautés » (Gouvernement du Québec, 2015b). Il souhaite également mettre sur pied un groupe de travail interministériel sur l'intégration de critères sociaux dans les cadres régissant les appels d'offres publics et élaborer une stratégie de sensibilisation des acheteurs publics à l'approvisionnement auprès des entreprises d'ES.

La responsabilité de coordonner l'intervention gouvernementale en ES incombe au ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE). La table des partenaires et le comité interministériel en ES sont appelés à collaborer afin d'assurer la concertation et l'harmonisation de l'action publique. Le mandat de la table des

partenaires consiste à conseiller le ministre dans la mise en œuvre de la Loi sur l'économie sociale, son suivi et son évaluation, dans la mise en œuvre du plan d'action et sur toute question en ES. La table assure également la cohérence des actions et promeut l'ES. Le comité interministériel est formé de représentants d'une vingtaine de ministères et d'organismes publics concernés par le domaine. Il assure le suivi et l'harmonisation des interventions gouvernementales en ES par l'entremise d'un tableau de bord intégrant des objectifs, des cibles et des indicateurs de performance. Le suivi du plan d'action sera effectué par le comité interministériel et la table des partenaires. Un bilan et une évaluation finale du plan d'action seront réalisés. Cette évaluation portera sur la pertinence des mesures mises en œuvre, l'efficacité des moyens déployés et les retombées sociales et économiques engendrées.

4.4.1 Le secteur de la petite enfance

Dans le secteur de la petite enfance, le gouvernement annonce l'ajout de 6 300 places en service de garde pour l'année financière 2014-2015, puis de 4 000 places pour les années subséquentes. Pour financer cette mesure, il annonce l'indexation du tarif journalier des services de garde en fonction du taux de croissance du coût du programme. La contribution parentale passera ainsi de 7,00 dollars à 7,30 dollars. Des modifications ont dû être apportées à la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance pour intégrer ce nouveau calcul des prestations. Ainsi, depuis 2015, une contribution de base et une contribution additionnelle sont exigées. Le montant de la contribution additionnelle est calculé selon le revenu du demandeur. Le montant minimal considéré pour le calcul de la contribution additionnelle est 50 000 dollars. Le troisième enfant et les suivants sont exemptés du calcul de la contribution additionnelle. Il y a donc variabilité dans la structure des prestations basée sur le revenu du demandeur et la composition de son ménage.

Quant aux autres modifications apportées à la loi en 2015-2016, elles touchent l'identification des sommes affectées au financement et les droits, pouvoirs et devoirs

du prestataire et demandeur de services. Ainsi, tout prestataire et demandeur de services de garde subventionnés doit désormais produire annuellement une déclaration de renseignements au ministre du Revenu relativement aux services de garde rendus ou reçus afin de calculer la contribution additionnelle exigée au demandeur de services. Les sommes perçues par le ministre du Revenu à titre de contribution additionnelle sont portées au crédit du Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance et affectées exclusivement au financement de ce service.

En 2016, une section a également été introduite visant à divulguer au ministre des renseignements pouvant démontrer qu'un acte répréhensible à l'égard des organismes publics a été commis ou est sur le point de l'être. Cet acte peut être commis par un membre du personnel, un administrateur ou un actionnaire du titulaire de permis dont les services de garde sont subventionnés ou d'un bureau coordonnateur de la garde en milieu familial.

4.4.2 Le secteur de l'habitation communautaire

Dans le secteur de l'habitation communautaire, le gouvernement annonce dans le budget de 2014-2015 les crédits nécessaires à la construction de 3 000 logements destinés à la clientèle générale du programme, aux aînés et aux populations autochtones. De ce nombre, 500 logements seront réservés aux personnes itinérantes. Dans le budget 2015-2016, le gouvernement prévoit poursuivre ses investissements en injectant 126 millions de dollars dans la construction de 1 500 nouveaux logements sociaux. Un montant de 123 millions de dollars permettra d'accorder 5 800 nouvelles unités d'ici 2019-2020 dans le cadre du PSL. Il annonce finalement une aide financière de 6 millions de dollars au cours des deux prochaines années afin de soutenir les coopératives d'habitation affectées par l'arrivée à échéance de leur entente avec le gouvernement fédéral.

4.4.3 Le secteur de l'aide domestique

Pour contrer le défi du vieillissement de la population et créer 5 000 emplois, le gouvernement propose de soutenir les EESAD afin de consolider les services d'aide à la vie domestique (AVD) et d'étendre les services d'aide à la vie quotidienne (AVQ). Ainsi, le gouvernement investira 6,5 millions de dollars dans la formation des préposés travaillant au sein de ces entreprises pour la prestation de ces services. Il offrira également, à hauteur de 1,6 million de dollars, de la formation et de l'accompagnement aux EESAD qui souhaitent améliorer leurs pratiques de gestion. Une plateforme d'échange sera finalement mise sur pied, rassemblant les acteurs du milieu de l'ES, les organismes sectoriels concernés ainsi que des institutions de la finance solidaire visant à mener une réflexion sur les façons d'innover et de bonifier l'offre de services actuelle afin de favoriser l'autonomie des aînés.

4.4.4 Les secteurs des entreprises d'insertion et des centres de travail adapté

Les seules mesures qui visent les entreprises d'insertion et les entreprises adaptées concernent l'injection de 750 000 dollars, sur trois ans visant la mise sur pied d'une plateforme d'échange rassemblant les acteurs du milieu de l'ES, les organismes sectoriels concernés et des institutions de la finance solidaire. Cette plateforme a pour but de suggérer des pistes d'actions concrètes pour améliorer l'insertion socioprofessionnelle des personnes éloignées du marché du travail. Le gouvernement souhaite finalement utiliser la mesure Subvention salariale d'Emploi-Québec pour favoriser l'embauche de personnes ayant des difficultés à intégrer le marché du travail au sein des coopératives.

4.4.5 Entrevues avec les informateurs rencontrés et sommaire des résultats

Selon les informateurs rencontrés, la période du gouvernement Couillard a remis en doute la pertinence de l'ES :

[...] la notion de privatisation qui est maintenant très présente qui s'est déployée dans le dernier mandat du gouvernement dans le domaine des CPE, les crédits d'impôt pour l'aide à domicile qui se trouvent à [offrir] de l'aide aux entreprises, c'est des formes de tendances de renforcer l'offre de services privés par rapport à l'offre des entreprises d'économie sociale. (informateur 2)

Selon l'informatrice 2 le gouvernement Couillard était plus « drastique dans ses approches » moins partenarial et moins régionaliste. Encore une fois, les acteurs de l'ES ont dû revoir leur stratégie et leur discours. Cette fois, le compromis s'est fait sur la révision des structures régionales principalement dans la foulée du choix du gouvernement d'abolir les CRE : « Ça s'est maintenu parce qui a eu du travail politique de fait pour les maintenir [les structures régionales], mais c'est par la peau des dents. Parce que les gens justement ont fait des compromis dans les deux cas d'être arrivés à une instance nationale ». (informatrice 2) Cette révision des structures marque le recul le plus important que l'ES a connu au cours de la période étudiée : « le plus gros recul ça été les changements dans les structures de développement local, tout l'écosystème, ça été le coup le plus difficile qu'on a eu de façon générale ». (informatrice 3)

4.5 Sommaire des résultats de 1996 à 2016 selon les informateurs rencontrés

Les informateurs rencontrés ont identifié différents éléments qui ont fait évoluer les relations entre l'ES et le gouvernement provincial au cours de la période de 1996 à 2016. Tout d'abord, ils mentionnent les moments de crises économiques et la tenue du Sommet sur l'économie et l'emploi. Selon eux, les groupes de femmes, l'éducation des adultes, les groupes communautaires ont réussi à amener « des idées, des solutions en termes de création d'emplois, que ce ne serait pas juste une vision d'investissement traditionnel ça, ça avait comme passé la rampe ». (informatrice 2)

Finalement, les changements de gouvernements, mais également les individus au sein de l'appareil gouvernemental : « chaque fois que quelqu'un était nommé, il fallait repartir en travail d'éducation, de formation, de développer des rapports de force, pour qu'ils prennent compte ». (informatrice 2) La connaissance des acteurs gouvernementaux sur l'ES a également eu un impact important :

Lucien Bouchard a bien compris, Bernard Landry a moins compris, il essayait par exemple, Philippe Couillard n'a rien compris, Jean Charest a plus compris, pas tout, mais, et là c'est les fonctionnaires, alors par exemple aujourd'hui, le fonctionnaire responsable, c'est l'enfer, c'est l'enfer, tandis qu'on a eu des moments avec des fonctionnaires absolument fabuleux qui ont été des complices [...] (informatrice 3)

En ce qui concerne la valeur accordée à l'ES et à son institutionnalisation, elles ont grandement évolué au cours de la période étudiée, mais demeurent précaires :

[...] alors déjà d'être rendu un secteur nommé de l'économie, d'avoir des stratégies d'innovation sociale, d'avoir des entreprises d'économie sociale, c'est déjà un grand pas, mais ça reste fragile parce que le pas qui est fait [il] faut qu'[il] se maintienne dans l'image, [il] faut que la population le porte pour que les partis politiques le portent. (informatrice 2)

Les informateurs identifient trois facteurs de régulation sociale et de reconnaissance importants, soit la capacité à démontrer son utilité sociale, la cohésion au sein du réseau et la capacité de mobilisation des groupes :

Les secteurs qui vont réussir à obtenir le soutien de l'État, c'est des secteurs qui vont être capables d'unifier leur base. Par exemple, quand tu prends les CPE, [ils] ont été menacés plusieurs fois. À chaque fois, les parents, les travailleurs, les syndicats, tout le monde se sont mis ensemble, puis ont fait des résistances. (informateur 1)

Parce que le grand défi c'est au rapport de force, c'est que l'enjeu c'est la mobilisation et l'enracinement, si on est capable de mobiliser, d'enraciner et de produire des résultats. Mais tsé, c'est comme n'importe quel mouvement, on y va de la reconnaissance c'est une affaire constante parce

qu'évidemment on va à contre-courant de la vision plus classique et le mode de développement, mais on produit des résultats [...] (informatrice 3)

Le dernier élément identifié par les informateurs rencontrés est la création de cet espace à l'échelle provinciale qui a permis cette démarche de coconstruction et de coproduction des politiques publiques : « un des gros avantages au Québec c'est qu'on a vraiment réussi à développer un genre de démarche de coproduction de politiques publiques à tous les niveaux. » (informatrice 3) Cette démarche est bien ancrée dans les façons de faire au Québec quelque soit le gouvernement en place : « puis ça se poursuit aujourd'hui, le nouveau plan d'action gouvernemental qui est en préparation, le Chantier a fait des consultations, des propositions y va avoir des négociations, alors c'est vrai que c'est un processus de coproduction. (informatrice 3)

En ce qui concerne l'avenir de l'ES, tous les informateurs rencontrés s'entendent sur le fait qu'il va dépendre de sa capacité à répondre aux nouveaux enjeux socioéconomiques comme l'environnement, la mobilité, etc. L'ES se voit donc dans l'obligation de repenser ses façons de faire en les élargissant à ces nouvelles tendances. Toutefois, les enjeux de l'accès à un financement suffisant et adapté, les exigences de redditions de comptes, la concurrence mondiale (informatrice 2) ainsi que la fragmentation des mouvements sociaux demeurent : « c'est que le communautaire, le Chantier de l'économie sociale, toutes ces organisations-là, y ont eu plus de demandes, plus de services à rendre, puis moins de financement. La conséquence, c'est qu'ils n'ont plus de ressources pour réfléchir puis penser [...] » (informateur 1) Ce contexte pourrait aussi faire en sorte que les acteurs de l'ES ne soient plus « les porte-parole qui répondent aux choses nouvelles, parce qu'ils n'ont pas le temps et n'ont pas l'argent et sont pris complètement dans la réponse aux besoins les plus urgents. » (informateur 1)

CHAPITRE V

ANALYSE

Cette section présente l'analyse des résultats des entrevues réalisées avec les informateurs rencontrés et les sources de données documentaires. Tout au long de cette section, la littérature pertinente a été mobilisée. Bien entendu, d'autres travaux auraient pu être retenus pour appuyer l'analyse. Nous nous sommes concentrés sur les travaux dont les résultats s'apparentaient ou pouvaient apporter un éclairage aux présents résultats. Ce chapitre se divise en trois sections qui abordent les trois objectifs généraux du projet :

1. Décrire la reconnaissance de l'ES depuis le Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996.
2. Décrire les compromis qui ont accompagné la reconnaissance de l'ES.
3. Tracer l'évolution des rapports entre l'ES et le gouvernement provincial.

Ces objectifs nous permettent de poser les questions suivantes et d'apporter des éléments de réponse :

1. *A posteriori*, peut-on qualifier d'achevé le processus de reconnaissance de l'ES par l'État?
2. La forme de reconnaissance mise en scène a-t-elle nécessité ou donné lieu à des compromis?

3. Quels types de rapports ont pris place entre l'ES et le gouvernement du Québec?

5.1 Quelle forme de reconnaissance?

Rappelons tout d'abord que la reconnaissance consiste à rendre visible un acteur ou un sujet à l'intérieur d'un rapport social. Elle s'accompagne de réponses expressives et de formes de réactions qui affirment publiquement qu'une approbation ou une légitimité est accordée à cet acteur dans le cadre d'une relation sociale spécifique. La reconnaissance implique la notion de connaissance en ce sens qu'elle permet une capacité d'identification individuelle d'un objet ou d'un sujet comme possédant les propriétés adéquates au regard d'une situation particulière.

Rappelons également qu'il est possible d'identifier deux types de régulation, l'une autonome et l'autre de contrôle. La régulation de contrôle provient généralement de l'extérieur et tente de fixer ou du moins d'orienter l'action des acteurs en présence, soit dans le cas qui nous occupe, les programmes et politiques publics. Quant à la régulation autonome, elle provient de l'intérieur, soit des acteurs de l'ES eux-mêmes. Sans être nécessairement hiérarchisés, ces types de régulation dépendent l'un de l'autre et se définissent l'un par rapport à l'autre.

Dans le cadre du Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996, le gouvernement provincial de Lucien Bouchard a affirmé publiquement que certains secteurs de l'ES étaient en mesure de créer des emplois et de participer à la reprise économique du Québec. C'est dans ce cadre qu'une première définition de l'ES a été adoptée par le gouvernement provincial. Toutefois, l'ensemble des acteurs de l'ES qui provenaient de secteurs d'activité très variés lors du Sommet ne semble pas se reconnaître, et en l'occurrence, tous adhérer à cette définition, notamment ceux et celles représentant le mouvement des femmes. De plus, les différents élus et acteurs gouvernementaux qui

se sont succédé au cours de la période s'étendant de 1996 à 2016 ne semblent pas tous bien saisir en quoi consiste la forme d'organisation proposée par l'ES. La citation de l'informatrice 3 témoigne de cette incompréhension : « Lucien Bouchard a bien compris, Bernard Landry a moins compris, [mais] il essayait par exemple, Philippe Couillard [n']a rien compris, Jean Charest a plus compris, pas tout, mais... et là, c'est les fonctionnaires ».

Basée sur ses valeurs et ses principes de fonctionnement, la définition de l'ES adoptée en 1996 est en effet assez large et complexe si on la compare par exemple à la notion d'économie en elle seule qui est beaucoup plus explicite. Ainsi, la notion d'économie renvoie à « la production concrète de biens et de services ayant l'entreprise comme forme d'organisation et contribuant à une augmentation nette de la richesse. » (Groupe de travail sur l'économie sociale, 1996) Quant à la définition de l'ES, les entreprises :

- ont pour finalité le service à leurs membres ou à la collectivité;
- possèdent une autonomie de gestion par rapport à l'État;
- intègrent dans leurs statuts et leurs façons de faire un processus de décision démocratique;
- défendent la primauté des personnes et du travail sur le capital;
- fondent leurs activités sur les principes de la participation, de la prise en charge et de la responsabilité individuelle et collective. (*Ibid*)

L'appartenance plus ou moins forte des groupes qui composent l'ES (associations, coopératives, mutuelles) et la complexité de la définition de l'ES basée non seulement sur la notion d'économie, mais également sur des valeurs et des principes adoptés lors du Sommet, ont eu un effet sur la reconnaissance accordée à l'ES et sur la régulation autonome des acteurs. Tout d'abord, des conflits notamment entre le secteur de l'action communautaire, le CES et le CQCM ont éclaté à la suite des discussions

tenues dans le cadre du Sommet, et elles ont perduré au cours de la période étudiée. En effet, certains groupes ou acteurs ne se reconnaissaient pas dans cette définition qui se veut assez large, ce qui a nui à l'établissement d'une vision commune à l'intérieur de l'ES. Selon les informateurs rencontrés, ce contexte a nui à l'établissement d'un rapport de force de l'ES à l'égard du gouvernement.

Ensuite, les propriétés accordées à l'ES par le gouvernement provincial ne sont pas celles que les acteurs de l'ES souhaitaient voir reconnues. En effet, les gouvernements provinciaux qui se sont succédé considéraient davantage l'ES comme un outil permettant de soutenir la lutte contre la pauvreté. Les acteurs de l'ES, pour leur part, désiraient voir reconnu leur modèle de développement qui comportait selon eux de nombreux avantages sur les plans économique et social, comme en témoigne l'informatrice 2 : « [...] c'était associé au domaine un peu de la charité publique beaucoup plus que la notion d'autonomie, de responsabilité, de prise en charge [...] ». Il est certain que les acteurs de l'ES ont dû faire des compromis pour accéder à une « place et à une fonction » dans la structure de développement socioéconomique du Québec.

En outre, la valeur accordée dans le cadre d'une dynamique de reconnaissance correspond généralement au geste ou à l'action réalisés. Le financement accordé par le gouvernement provincial et les types de médiums utilisés témoignent de cette valeur. Tout d'abord, bien que le financement accordé à l'ES se soit maintenu et ait même été bonifié de 1996 à 2014, il demeure, selon les informateurs rencontrés, insuffisant et inadapté. Ensuite, l'analyse des sources de données documentaires a permis d'identifier les différents médiums de reconnaissance utilisés : politique publique, achat de services, convention d'exploitation, agrément, subvention, permis, accréditation, etc. Tous les médiums de reconnaissance utilisés offrent une durée de vie relativement courte et exigent d'être reconduits sur une base annuelle ou au plus aux cinq ans. Bien que l'ensemble des programmes et politiques aient été reconduits

au cours de la période étudiée, le choix de ces médiums témoigne de la volonté du gouvernement de se laisser la latitude de ne pas s'engager à long terme et, en l'occurrence, a nui à moyen et à long terme au développement et à l'institutionnalisation de l'ES.

Au sens de Lazzeri et Caillé (2004), les résultats de l'analyse permettent d'affirmer que les acteurs de l'ES ont été en mesure de démontrer leurs compétences, soit leur capacité à créer des emplois et à répondre aux besoins exprimés, et ont été en mesure de démontrer leur utilité sociale. Ils ont également été en mesure de démontrer leur appartenance civique par leur présence et leur participation aux espaces de discussion, de délibération et de coordination de l'action qui ont été mis en place pendant et à la suite du Sommet. Toutefois, une forme de mépris au sens d'Honneth subsiste, liée essentiellement à une méconnaissance et à des préjugés à l'égard de l'ES ainsi qu'à la persistance du modèle social dominant soit le régime libéral-inclusif. Il en a découlé un choc de rationalités entre une proposition, sans doute plus ou moins claire, de définir autrement l'économie par les acteurs de l'ES, et une occasion de créer des emplois et d'agir sur la pauvreté par le développement socioéconomique pour le gouvernement.

Comme le mentionnent Honneth et Pourtois, la mésestime sociale peut constituer un dommage sur le plan moral. Lorsque les modèles sociaux dominants attribuent des images dépréciatives à un groupe, il en résulte une incapacité chez eux à construire un rapport positif à soi. Il découle de ce processus deux formes de mépris. La première forme survient lorsqu'une personne ou un groupe n'est pas reconnu dans son autonomie. La deuxième forme survient lorsque la contribution à la vie sociale d'un groupe est ignorée. Les présents résultats démontrent que l'autonomie des acteurs de l'ES n'est pas entièrement reconnue. Ils se voient donc dans l'incapacité à contribuer entièrement à une définition commune des normes sociales et, en l'occurrence, de participer à la vie sociale et économique du Québec à la hauteur de leurs aspirations.

5.2 Quels compromis?

La reconnaissance de l'ES pendant et à la suite du Sommet de 1996 s'est construite sur plusieurs compromis. Des négociations ont eu lieu autant entre les acteurs de l'ES eux-mêmes qu'avec le gouvernement provincial. Le premier compromis réalisé porte bien entendu sur la définition de l'ES adoptée lors du Sommet. Comme l'a mentionné l'informateur 1, avant la tenue du Sommet, les acteurs des différents regroupements ne percevaient pas la pertinence de collaborer ensemble en raison d'intérêts et de visions divergents. Quant à l'expression « économie sociale » qui a émergé dans la foulée de la Marche du pain et des roses, les acteurs ne s'entendaient pas sur sa définition. Les résultats de la présente étude ne permettent pas d'exposer de manière explicite les positions des différents regroupements, et en l'occurrence, les éléments de négociation et les compromis réalisés pour chacune des parties. Toutefois, et bien qu'elle n'ait pas eu d'effets au cours du Sommet, il n'en demeure pas moins que la définition de l'ES représente le résultat d'un compromis qui a donné lieu à des incompréhensions, des conflits, des débats qui ont traversé le mouvement de l'ES au cours de la période étudiée.

Le deuxième compromis réalisé dans le cadre du Sommet est bien entendu relié à la question de l'emploi. Les secteurs de l'ES ont souhaité contribuer à la relance économique et à la création d'emplois en livrant des services publics. Ils ont toutefois accepté de le faire à moindre coût en comparaison au secteur public et par l'entremise de médiums de reconnaissance moins formels comme les contrats et ententes de services. Ce compromis a eu pour effet de rendre les organisations plus vulnérables et a nui à leur développement, surtout dans le secteur des entreprises de main-d'œuvre.

Un autre compromis fut réalisé à l'issue du Sommet, soit l'objectif d'atteindre le déficit zéro en contrepartie de la mise en place d'une politique d'appauvrissement zéro. Comme mentionné précédemment, le mouvement des femmes a rejeté ce

compromis et s'est retiré des discussions. Ceci a toutefois donné lieu à l'adoption d'une première politique transversale, soit le Fonds de lutte contre la pauvreté. Un dernier compromis réalisé pendant le Sommet est l'engagement de l'ES à ne pas compétitionner le secteur public. Pour respecter cet engagement, l'ES a proposé des projets qui ne se substitueraient pas aux emplois dans le secteur public comme les CPE. Toutefois ce compromis a eu des conséquences et s'est même altéré au fil du temps dans les secteurs de la petite enfance et de l'aide domestique. Les syndicats ont en effet longtemps reproché aux acteurs de l'ES d'offrir des emplois de moindre qualité et à faible salaire dans ces deux derniers secteurs d'activité. Sans compter le glissement dans le secteur de l'aide domestique lié à l'élargissement de leur offre de services aux AVQ, prestations auparavant réservées au secteur public.

Divers compromis ont également été réalisés au cours des 20 années qui ont suivi le Sommet. Ils se sont modulés selon les contextes et les enjeux socioéconomiques qu'a connus le Québec ainsi que selon les modèles de développement et les gouvernements en place. Au cours de la période de 2003 à 2007, le gouvernement proposait de subventionner les services publics selon la capacité de payer des Québécois. De 2008 à 2014, le gouvernement proposait d'améliorer la situation socioéconomique des ménages tout en maintenant une gestion rigoureuse des finances. De 2015 à 2016, le gouvernement proposait d'éliminer le déficit budgétaire en contrepartie d'une révision des programmes. Ces propositions des gouvernements en place s'accompagnaient pour la société civile l'acceptation de diminutions substantielles des dépenses de programmes publics. Or, il semble que les acteurs de l'ES n'adhéraient pas à ces conceptions des gouvernements en place en matière de services publics.

Ainsi, dans tous les cas, des négociations entre l'ES et le gouvernement provincial ont eu lieu. Autant l'adhésion de la société civile ainsi que la cohésion interne et le poids économique ou politique des secteurs ont eu des effets sur ces négociations. Les

acteurs de l'ES disent avoir dû adapter leur stratégie, leur discours et leur argumentaire pour pouvoir entrer en relation avec le gouvernement provincial. Quant aux compromis réalisés par l'ES, ils ont essentiellement porté sur l'établissement des conditions du vivre ensemble. De ce fait, ils ont accepté de devenir des partenaires dans la livraison des services publics selon les modalités établies par le gouvernement. Ils ont également dû accepter la révision des structures régionales qui adoptaient une forme beaucoup plus centralisatrice. Quant au gouvernement, il a dû centraliser son discours qui se situait plus à droite afin d'y inclure celui de l'ES.

Cette dynamique de négociations et de compromis démontre que la reconnaissance accordée à l'ES n'est pas stable et peut être remise en cause à tout moment, dépendamment des acteurs en place et des contextes socioéconomiques, voire, sociopolitiques. Comme l'ont mentionné les informateurs 1 et 2, le gouvernement ne peut s'opposer aujourd'hui de manière frontale ou trop apparente à l'ES. L'analyse des sources de données documentaires démontre toutefois qu'il peut choisir de leur accorder une valeur moindre par rapport au secteur privé, par exemple, en mettant en place des mesures fiscales qui favorisent le secteur privé ou en limitant tout bonnement le financement de l'ES.

5.3 Quelle évolution des rapports?

Pour répondre de manière spécifique à cet objectif de recherche, nous avons confronté les résultats des sources de données documentaires au modèle de Graefe afin de décrire l'évolution de l'ES selon les régimes institutionnels qui se sont succédé au Canada au cours de la période étudiée. Grâce au modèle de Graefe, il a été possible pour chacune des périodes étudiées, d'identifier la stratégie de développement établie par les gouvernements en place, l'intérêt commun et les compromis qui se sont dégagés, et de décrire les différents régimes de citoyenneté en vigueur au Québec. L'identification de ces régimes a permis de qualifier les

programmes et politiques en profondeur et du même coup d'identifier les changements qu'ils ont connus. Ces divers changements aux programmes nous permettent de tirer des conclusions sur les rapports entretenus entre l'ES et le gouvernement provincial au cours de la période étudiée.

Selon les présents résultats, les principaux déterminants qui ont eu un impact sur la reconnaissance accordée à l'ES, et en l'occurrence, les rapports entre l'ES et le gouvernement provincial au cours de la période étudiée, sont : la définition de l'ES retenue lors du Sommet et la non-adhésion de certains groupes à cette définition (voir section 5.1), la présence et l'efficacité d'espaces de discussion et de délibération formels rassemblant des acteurs variés, la cohésion entre les acteurs à l'intérieur d'un même secteur et du réseau de l'ES, la capacité de mobilisation des acteurs de l'ES et de la société civile ainsi que la capacité de l'ES à adapter son discours à celui des instances gouvernementales. D'autres déterminants externes comme (1) les stratégies de développement adoptées par les instances gouvernementales (2) les moyens de reconnaissance utilisés et (3) la tenue d'événements particuliers sont également venus moduler ces relations. Cette section présente chacun de ces déterminants de manière détaillée.

5.3.1 Les stratégies de développement adoptées par les instances gouvernementales

Rappelons tout d'abord que Graefe interprète l'État comme un « construit social ». Il le définit comme des « institutions (centrales) sur un territoire, requérant le consentement de la société, qui définissent et appliquent des décisions collectivement contraignantes au nom de l'intérêt commun ». Quant à la notion de citoyenneté, il la définit comme « la relation entre le statut des membres d'une communauté face à l'autorité publique et aux liens de solidarité qui existent entre des personnes qui se reconnaissent mutuellement comme membres d'une même communauté » (Graefe, 2014, p. 61).

Selon Graefe, l'État n'est pas neutre et la manière dont sont abordées les pratiques démocratiques évolue au fil du temps, en fonction notamment des capacités de mobilisation des groupes et des acteurs sociaux et de la façon dont est interprété le bien commun. En outre, les façons dont les groupes affirment leur citoyenneté dépendent considérablement des régimes en vigueur et de la manière dont l'État établit et encadre ses politiques publiques. Il identifie d'ailleurs cinq formes d'État qui se sont succédé au Canada de 1867 à 2014 : l'État libéral, l'État social, l'État néolibéral, l'État libéral-inclusif et l'État austère (voir Annexe B).

Au cours de la période de 1996 à 2002, l'intérêt commun qui est visé était de relancer l'emploi et assainir les dépenses publiques. Pour ce faire, le gouvernement de Lucien Bouchard a adopté une stratégie de développement austère, mais également libéral-inclusif. Cette stratégie de développement s'est traduite par des compressions des dépenses importantes et des investissements publics et privés dans des secteurs économiques et des structures sociales jugés stratégiques comme les mesures proposées par les groupes de travail lors du Sommet. Cette stratégie s'est également traduite par la création de nombreux espaces de discussion et de délibération intégrés à chacun des programmes comme le FQHC. Le tableau 5.2 présente le sommaire des résultats de cette période selon le modèle de Graefe.

Tableau 5.2 : Sommaire des résultats de la période de 1996 à 2002 selon le modèle de Peter Graefe

Intérêt commun	Relancer l'emploi et assainir les dépenses publiques
Compromis	Atteinte du déficit zéro en contrepartie de la mise en place d'une politique d'appauvrissement zéro
Stratégie de développement étatique	<p>Régimes austère et libéral-inclusif</p> <ul style="list-style-type: none"> • Investissements publics et privés dans des secteurs économiques et des structures sociales jugés stratégiques • Mise en place de mesures ciblées • Augmentation de la taxe de vente et diminution de l'impôt des particuliers

	<ul style="list-style-type: none"> • Compressions des dépenses de programme • Suppressions de postes dans la fonction publique • Mise en place d'une stratégie nationale pour laquelle les partenaires socioéconomiques et de la société civile sont invités à contribuer à l'atteinte des objectifs
Citoyenneté civique et politique	<ul style="list-style-type: none"> • Tenue du Sommet sur l'économie et l'emploi • Mise sur pied du FQHC, du Fonds de lutte contre la pauvreté et de la réinsertion au travail et du fonds d'accompagnement des entreprises et organismes œuvrant en ES • Reconnaissance de certains secteurs de l'ES qui possèdent les propriétés adéquates selon le fait qu'ils répondent aux besoins exprimés et respectent les modalités des ministères
Citoyenneté sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption du PEFSAD • Investissements pour la création d'emplois destinés à des personnes handicapées • Degré de stratification basé sur la condition, le statut et le revenu du demandeur • Degré de démarchandisation : les mesures mises en place permettent d'assurer un revenu minimum, de rehausser le revenu du demandeur, de diminuer le coût ou encore d'améliorer la qualité du service
Citoyenneté industrielle	<ul style="list-style-type: none"> • Resserrement des avantages fiscaux des entreprises • Lutte contre l'évasion fiscale et le travail au noir
Citoyenneté fédérale	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution des transferts fédéraux

Cette période est marquée par la mise en place des programmes et politiques visés par le présent projet, tous implantés à compter de 1997. Au cours de cette période, les rapports entre le gouvernement provincial et l'ES semblent assez harmonieux. Malgré une certaine méconnaissance du gouvernement à l'égard de l'ES et certains préjugés comme d'associer l'ES à la charité publique, les acteurs ont été en mesure de maintenir et de bonifier le financement, et ce, même à la suite de l'échéance du premier plan d'action en 1999. Les espaces de discussion et de délibérations mis en place à la suite du Sommet semblent aussi efficaces et favoriser la coconstruction, la coproduction et la collaboration entre les partenaires pour que les projets répondent aux besoins des milieux. De ce fait, les modifications apportées au programme ALQ

comme l'augmentation des coûts et l'inclusion de nouveaux coûts admissibles à la réalisation des projets ainsi que le versement de compensations aux municipalités à titre de frais de gestion démontrent que le gouvernement est prêt à accepter les demandes particulières des groupes en présence et par le fait même, l'efficacité du FQHC.

Au cours de la période de 2003 à 2007, l'intérêt commun qui est visé consistait à réviser le rôle de l'État, et en l'occurrence les programmes et politiques publics. Le compromis quant à lui consiste à financer les programmes selon la capacité de payer des Québécois. Pour ce faire, le gouvernement de Jean Charest a adopté une stratégie de développement libéral-inclusif. Cette stratégie s'est traduite par des compressions importantes des dépenses de programmes et l'instauration de mesures ciblées principalement dans le domaine de l'insertion professionnelle. Le gouvernement disait également vouloir établir des partenariats public-privé et mettre en place des mesures qui favorisent la responsabilisation individuelle. Les espaces de discussion et de délibération – liés aux programmes et politiques étudiés dans le cadre de cette recherche – qui ont été mis en place par le gouvernement précédent ont été maintenus et de nouveaux ont été implantés dont les consultations prébudgétaires. Le tableau 5.3 présente le sommaire des résultats de cette période selon le modèle de Graefe.

Tableau 5.3 : Sommaire des résultats de la période de 2003 à 2007 selon le modèle de Peter Graefe

Intérêt commun	Réviser le rôle de l'État
Compromis	Subventionner les services publics selon la capacité de payer des Québécois
Stratégie de développement étatique	<p>Régime libéral-inclusif</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de mesures ciblées, dites actives à l'emploi • Désir d'éliminer le déficit budgétaire et de réduire les impôts des contribuables • Compressions des dépenses de programme • Mise en place de partenariats public-privé afin de favoriser la

	collaboration et le partenariat <ul style="list-style-type: none"> • Transfert de responsabilités aux milieux locaux et régionaux • Mise en place d'outils financiers adaptés aux besoins des entreprises
Citoyenneté civique et politique	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de consultations prébudgétaires • Maintien des programmes, des politiques et des espaces de délibération • Modifications aux lois, programmes et politiques conférant davantage de droits, pouvoirs et devoirs aux ministères et implantant de nouvelles mesures de contrôle budgétaire
Citoyenneté sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de mesures qui visent la responsabilisation individuelle quant aux risques sociaux • Mise en place de mesures permettant aux bénéficiaires de choisir son prestataire de services • Degré de stratification basé sur la condition, le statut et le revenu du demandeur • Variabilité dans la structure des prestations basée sur le revenu du demandeur et la composition des ménages • Fragmentation et multiplication des programmes qui visent des clientèles spécifiques • Degré de démarchandisation : les mesures mises en place permettent principalement de rehausser le revenu des demandeurs, de diminuer le coût de certains services et d'améliorer la qualité de vie de certains bénéficiaires
Citoyenneté industrielle	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution du plus grand nombre de personnes aptes au travail au développement social et économique du Québec • Mise en place de mesures visant le développement de la main-d'œuvre et de mesures actives à l'emploi (prime au travail et à la participation)

L'analyse des sources de données documentaires a permis de dégager de nouvelles tendances, notamment, la mise en place de mesures actives à l'emploi ainsi qu'une fragmentation des services publics selon des clientèles particulières, surtout dans le domaine de la lutte à la pauvreté. Ainsi, on voit apparaître de nombreux programmes comme Alternative jeunesse ou Solidarité jeunesse qui visent des clientèles bien spécifiques selon des modalités établies par les ministères et qui exigent la responsabilisation et la contribution des demandeurs de services.

Les programmes et politiques ont connu plusieurs changements au cours de cette période. Un des principaux objectifs poursuivis par le gouvernement consistait à permettre aux bénéficiaires de choisir leur prestataire de service entre l'ES et le secteur privé et de permettre au plus grand nombre de bénéficiaires d'avoir accès aux services. Le gouvernement a également choisi de transférer un grand nombre de responsabilités aux structures locales et régionales. Ces dernières modifications qui visent surtout les secteurs de la petite enfance et de l'aide à domicile peuvent laisser croire que le gouvernement souhaitait mettre en concurrence l'ES avec le secteur privé. D'abord décriées par l'ES, ces mesures semblent avoir favorisé à moyen terme une certaine forme de complémentarité de l'offre de services entre les secteurs d'activités.

Certaines modifications apportées aux programmes et politiques démontrent aussi que le gouvernement est à l'écoute des groupes et accepte de répondre à des demandes particulières comme la reconnaissance du statut juridique des RSG. D'autres mesures sont venues répondre à des problématiques vécues sur le terrain comme l'interdiction pour le prestataire de SGE de réclamer des frais pour l'inscription d'une personne sur une liste d'attente en vue d'obtenir une place subventionnée.

Il est finalement possible de constater qu'en révisant certains programmes comme ALQ ou en refondant la Loi sur les services de garde éducatifs, le gouvernement s'est doté de divers pouvoirs de sanction et de mesures de contrôle et a adopté des mesures lui permettant d'intervenir dans le cas de non-conformité des organismes comme lorsqu'ils vivent des difficultés financières. Ainsi, les prestataires de services se voient imposer des exigences de redditions de comptes plus importantes, des mesures de contrôle budgétaire et des pertes de latitude ce qui limite du même coup l'autonomie des prestataires de services. Ces mesures ajoutent des charges administratives aux organisations sans compenser financièrement ces nouvelles

exigences, excepté pour le secteur de l'aide à domicile qui s'est vu accorder une légère compensation.

Par ailleurs, notons que lors du dépôt du premier budget du gouvernement Charest, aucune mesure n'était prévue qui touche l'ES. Comme en témoignent les informateurs rencontrés, la mobilisation de l'ES et de la société civile ainsi que leur capacité à adapter leur argumentaire selon les orientations gouvernementales ont alors démontré leur efficacité. L'ES a d'ailleurs réussi à s'insérer dans le discours du gouvernement lié à l'établissement de partenariats publics-privés. Il est en effet possible de constater que le gouvernement a réinstauré dans son second budget des mesures similaires au précédent gouvernement pour tous les secteurs étudiés et que le financement a continué de croître au cours des années suivantes.

La période de 2008 à 2014 est marquée principalement par la continuité. La stratégie de développement du gouvernement est toujours le régime libéral-inclusif. Ainsi, le gouvernement maintient le cap en limitant la croissance des dépenses et en reconduisant les actions ciblées et les mesures actives à l'emploi. L'intérêt commun qui se dégage de cette période est l'instauration d'une cohabitation respectueuse des différences entre l'ES et le secteur privé. Le tableau 5.4 présente le sommaire des résultats de cette période selon le modèle de Graefe.

Tableau 5.4 : Sommaire des résultats de la période de 2008 à 2014 selon le modèle de Peter Graefe

Intérêt commun	Cohabitation respectueuse des différences
Compromis	Améliorer la situation socioéconomique des ménages tout en maintenant une gestion rigoureuse des finances
Stratégie de développement étatique	<p>Régime libéral-inclusif</p> <ul style="list-style-type: none"> • Investissements dans des secteurs et structures sociales stratégiques ou qui visent des groupes particuliers • Mise en place d'outils de soutien et de développement pour les

	<p>entreprises et organisations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduction des impôts des contribuables • Réduction des dépenses de programmes et limitations quant à la croissance des dépenses • Mise en place de structures visant à accroître le dynamisme des régions • Promouvoir l'ES comme partie intégrante de la structure socioéconomique du Québec • Documenter les orientations gouvernementales et favoriser le transfert de connaissances
Citoyenneté civique et politique	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de structures visant à favoriser la mise en réseau et la collaboration entre les organisations • Consultation des organismes de représentation et des citoyens • Maintien des programmes, des politiques et des espaces de délibération • Ajouts aux lois, programmes et politiques conférant au gouvernement le pouvoir d'inspection, de suspension, de révocation et de sanction ainsi que le droit d'émettre des ordonnances et d'enquêter
Citoyenneté sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Reconduction des mesures qui visent la responsabilisation individuelle quant aux risques sociaux • Degré de stratification basé sur le statut et la condition du demandeur • Retour à l'égalité dans la structure des prestations dans le secteur de la petite enfance • Degré de démarchandisation : les mesures mises en place permettent principalement de diminuer les coûts du service et d'assurer un revenu minimum aux demandeurs • Critères d'éligibilité établis par le gouvernement rendant plus difficile l'accès aux programmes
Citoyenneté industrielle	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution du plus grand nombre de personnes aptes au travail au développement social et économique du Québec • Reconduction des mesures visant le développement de la main-d'œuvre et des mesures actives à l'emploi

Malgré quelques modifications aux programmes et politiques, ils ont tous été reconduits et les espaces de délibération et de discussion ont été maintenus. Ces modifications visent essentiellement à mettre en place des outils de soutien et de développement et des outils financiers et à mettre en place des politiques d'évaluation

qui permettent de documenter les actions gouvernementales et de favoriser le transfert de connaissances dans les milieux. Certaines mesures visaient également à répondre à des problématiques vécues sur le terrain, s'assurer de la conformité des organisations et à garantir la viabilité financière des projets. Ces modifications élargissent toutefois encore une fois les pouvoirs du gouvernement en lui accordant les droits de suspendre, révoquer ou refuser de reconduire le permis, et en resserrant l'encadrement des prestataires de services. De ce fait, les acteurs de l'ES voient à nouveau leur autonomie réduite et se voient imposer des redevances de comptes beaucoup plus importantes.

Autre élément important est le virage vers la mise en place de structures visant à favoriser le dynamisme des régions. Le gouvernement Charest semble toutefois vouloir identifier des acteurs privilégiés avec lesquels entrer en relation. On voit également émerger pour la première fois des normes de reconnaissance intersubjectives qui favorisent l'ES et qui se traduisent par des gestes concrets. En effet, la valeur accordée au CES s'est traduite par une augmentation considérable de son budget annuel. Le gouvernement a également choisi de reconnaître le rôle des PRES qui ont reçu le mandat de promouvoir la formule de l'ES. Toutefois, l'une des modalités de reconnaissance demeure toujours la viabilité financière des organisations. En ce qui concerne la stratification sociale et la démarchandisation, il est possible de constater un retour à l'égalité des prestations dans le secteur de la petite enfance, mais cette fois dans le choix du prestataire des services et non selon les tarifs.

La période de 2015 à 2016 marque une nouvelle rupture. La stratégie de développement adoptée par le gouvernement de Philippe Couillard est le régime austère et comme le mentionnent les informateurs rencontrés, il adopte une vision beaucoup plus centralisatrice que régionaliste. Le compromis qui s'est dégagé consiste à éliminer le déficit budgétaire en impliquant une diminution substantielle

des dépenses de programme. Cette stratégie de développement s'est traduite par des compressions de dépenses importantes et une volonté de réviser les programmes et leur évaluation de manière continue. Le tableau 5.5 présente le sommaire des résultats de cette période selon le modèle de Graefe.

Tableau 5.5 : Sommaire des résultats de la période de 2015 à 2016 selon le modèle de Peter Graefe

Intérêt commun	Relancer l'emploi et assainir les finances publiques
Compromis	Éliminer le déficit budgétaire en contrepartie d'une diminution substantielle des dépenses de programme
Stratégie de développement étatique	<p>Régime austère</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduction des dépenses de programmes et appui sur le dynamisme des investissements privés • Implantation de nouvelles mesures de contrôle des dépenses et suspension, annulation ou report de certains engagements et révision des programmes publics • Contrôle et redditions de comptes plus complets sur la performance financière des ministères et des organismes • Réduction de la dette et allègement du fardeau fiscal des Québécois une fois l'équilibre budgétaire atteint • Mise en place d'actions ciblées surtout orientées vers le secteur privé • Mise en place d'outils financiers adaptés aux besoins des entreprises
Citoyenneté civique et politique	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des programmes, des politiques et des espaces de délibération • Mise en place de la table des partenaires et du comité interministériel en économie sociale
Citoyenneté sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Degré de stratification basé sur le statut et le revenu du demandeur • Degré de démarchandisation : variabilité dans la structure des prestations basée sur le revenu du demandeur et la composition des ménages
Citoyenneté industrielle	<ul style="list-style-type: none"> • Souhaite encourager la participation au marché du travail • Incitation des organisations à s'approprier les sources de financement privé

Au cours de cette période, seul le secteur de l'aide domestique a vu augmenter son budget afin de lui permettre d'élargir son offre de services. Tous les autres secteurs ont subi des coupes de près de moitié des investissements gouvernementaux si l'on compare aux 20 précédentes années. Ainsi, les seuls investissements importants qu'a connu l'ES sont dans le domaine des outils financiers autonomes.

Même si le gouvernement disait accorder une priorité à la révision des programmes, ils ont connu très peu de changements, du moins au cours des années 2015 à 2016. Ces révisions de programmes devaient être basées sur des indicateurs principalement économiques tels que la pertinence, la réduction ou la révision de leur portée. Le gouvernement justifie ce plan d'action par le vieillissement de la population, le ralentissement économique, l'endettement et l'impasse budgétaire dans lequel le Québec se situe. C'est la première fois que l'expression « déficit structurel » est employée par un gouvernement. Finalement, même si le gouvernement disait avoir atteint ses objectifs de recouvrer l'équilibre budgétaire, il a choisi de réduire les dépenses de 1,5 % pour l'exercice financier 2015-2016. C'est la première fois que le gouvernement semble agir à l'encontre de son propre discours.

La courte période et le peu de modifications apportées aux programmes et politiques rendent difficile l'interprétation des rapports entre l'ES et le gouvernement provincial au cours de cette période. En effet, il est impossible d'identifier les modifications aux programmes et d'en tirer des conclusions sur les orientations gouvernementales. De manière plus précise, il est impossible de vérifier si les espaces de discussion et de délibération sont toujours actifs et efficaces. Il est aussi difficile de vérifier si les acteurs de l'ES ont entrepris des actions contre ces mesures et si elles ont porté leurs fruits. Il faudra attendre les refontes des programmes annoncées pour confirmer ou infirmer la stratégie de développement réellement adoptée par ce gouvernement ainsi que les effets ou non des actions entreprises par l'ES.

5.3.2 Les médiums utilisés pour accorder la reconnaissance

Selon Vaillancourt et Favreau (2001), la reconnaissance politique de l'ES ne s'est pas « réalisée de la même façon dans tous les secteurs d'activité et dans tous les champs d'intervention. Elle n'a pas émergé non plus à partir d'une stratégie cohérente d'un gouvernement » basé sur un plan de développement. Toutefois, les différentes politiques transversales dont le Fonds de lutte à la pauvreté, les plans d'action gouvernementaux en ES et la politique de développement local ont joué un rôle important dans le soutien au développement de l'ES et la coordination de l'action des acteurs.

Il semblerait que ce sont davantage les médiums de reconnaissance utilisés pour chaque secteur étudié (programmes et politiques, permis, accréditation, subventions, contrats de services, etc.) que l'absence de l'établissement d'une stratégie globale en ES qui ont modulé ces différences entre les secteurs. En effet, certains types de médium prévoient un encadrement formel comme les permis alors que d'autres sont beaucoup plus souples comme les ententes de services. Ces médiums diffèrent grandement d'un secteur à l'autre et témoignent d'une reconnaissance distincte et variable selon les secteurs étudiés. On peut ainsi s'attendre à ce que les rapports entre les secteurs de l'ES et le gouvernement diffèrent selon les exigences prévues dans chacun de ces médiums.

Rappelons également que selon Lazzeri et Caillé (2004), ce sont les acteurs qui créent les règles et les normes du vivre ensemble et non l'État. À cet effet, les auteurs formulaient trois hypothèses. D'abord, que la reconnaissance soit subordonnée à un ensemble de normes morales. Ensuite, la présupposition que la reconnaissance découle de valeurs sociales communes inscrites dans un contexte culturel particulier. Puis, que la reconnaissance puisse contribuer à la définition de comportements éthiques et de normes politiques.

Les résultats du présent projet démontrent plutôt que la reconnaissance nécessite une combinaison de déterminants et que ce sont les règles et l'encadrement dont se sont dotés les acteurs et les gouvernements en place – d'abord dans le cadre du Sommet sur l'économie et l'emploi, ensuite à travers les programmes et politiques – qui ont structuré les pouvoirs des acteurs en place et par le fait même établi les dynamiques des rapports. Parmi ces règles et cet encadrement : les objectifs poursuivis, les réglementations et mesures mises en place pour atteindre les objectifs, et l'aménagement du financement, des responsabilités des acteurs en présence et des politiques d'évaluation. Ainsi, autant les acteurs de la société civile que les gouvernements en place jouent un rôle plus ou moins important dans la structuration des rapports. Mentionnons toutefois que les résultats de la présente étude démontrent un rapport de force plus important du côté du gouvernement. Les mesures de contrôle instaurées dans les programmes, politiques et lois de manière graduelle principalement à partir de la période de 2003 à 2007 témoignent de la mainmise du gouvernement en cette matière.

5.3.3 La tenue d'événements particuliers

Outre les moments de crises, les informateurs rencontrés ont identifié plusieurs événements qui ont été tenus au cours de la période étudiée et qui ont eu selon eux des effets positifs sur la reconnaissance de l'ES. Tout d'abord, la tenue du Sommet en lui-même qui a permis la mise en place des politiques sectorielles et l'établissement de partenariats avec le gouvernement. Ensuite, l'Appel à l'économie sociale et solidaire qui s'est tenu en 1998. Il s'agit d'un événement important qui a rassemblé la communauté scientifique et qui témoigne de l'importance des travaux des chercheurs québécois sur la conceptualisation de l'ES. En outre, la tenue du Sommet sur l'économie sociale et solidaire qui a eu lieu en 2006. C'est à partir de cet événement que les plans d'action gouvernementaux en ES ont été implantés de manière permanente. Finalement, l'adoption de la Loi sur l'économie sociale en 2013 qui

témoigne d'un avancement important et de l'institutionnalisation de l'ES et fait en sorte que les gouvernements en place ne peuvent plus s'opposer de manière frontale ou trop apparente face à l'ES.

Bien que plus intangibles, ces événements ont entre autres entraîné des effets positifs sur l'ES principalement en ce qui concerne leur rapport de force face au gouvernement. Tous ces événements ont rassemblé un nombre important d'acteurs variés provenant tant de l'ES que des secteurs coopératif et communautaire que de la communauté scientifique. Ces événements démontrent également la capacité de mobilisation de l'ES au Québec et sa capacité à adopter une vision commune autour d'enjeux communs et spécifiques. Ils témoignent finalement d'une forte reconnaissance mutuelle de l'ES en son sein même et avec d'autres acteurs sociaux tels les syndicats.

5.3.4 L'efficacité des espaces de discussion et de délibération formels rassemblant des acteurs variés et la capacité de mobilisation des acteurs

Rappelons que plusieurs acteurs de l'ES des structures locales et sectorielles dont les CDEC et les coopératives de services à domicile (Assemblée nationale du Québec, 2013) disent ne pas être reconnus à titre d'interlocuteurs et ne pas prendre part aux processus de coconstruction des politiques publiques. Pourtant, notre étude dévoile qu'il existe de nombreux espaces de discussion et de délibération, rassemblant des acteurs variés de la société civile, et ce, dans tous les secteurs étudiés. Les nombreuses modifications apportées aux programmes et politiques qui répondent favorablement à des besoins ou des demandes particulières de groupes au fil du temps témoignent de leur utilité et de leur efficacité. En outre, bien que le gouvernement de Philippe Couillard, qualifié d'austère, ait eu pour effets de limiter les pouvoirs des acteurs sociaux à effectuer des représentations auprès du pouvoir législatif et de réduire les espaces de discussion et de délibération, il n'en demeure pas moins que ces espaces soient toujours en place aujourd'hui.

Toutefois, certains de ces espaces de discussion et de délibération de même que la capacité de mobilisation des acteurs semblent plus efficaces dans certains secteurs que d'autres. En effet, comme en témoignent les citations des informateurs rencontrés ainsi que l'analyse des sources de données documentaires, certains secteurs de l'ES ont été en mesure de réaliser des gains importants ou encore de conserver leur rapport de force face au gouvernement, comme le secteur de la petite enfance, mais avec des résultats parfois nuancés. À titre d'exemple, les changements apportés à la Loi sur les services de garde éducatifs n'ont pas permis au secteur de réaliser des avancées importantes. Ces modifications visaient en effet essentiellement à adapter la politique aux changements de cap gouvernementaux et à instaurer des mesures de contrôle. Ici, les espaces de délibération semblent donc un peu moins efficaces. Cependant, toutes les fois où le secteur a été menacé, les acteurs ont été en mesure de mobiliser leur base et d'offrir une résistance face au gouvernement. Ce secteur a donc été en mesure de conserver ses acquis, mais sans nécessairement se développer de manière substantielle à travers la politique.

D'autres secteurs toutefois, dont celui de l'aide domestique, n'ont pas été en mesure de réaliser un tel tour de force. Les changements et les gains obtenus par ce secteur sont minimes, excepté à partir de 2014 où le gouvernement a choisi d'investir massivement dans l'aide à domicile afin d'étendre l'offre de services. Cette décision du gouvernement relève davantage d'un contexte social externe, soit le vieillissement de la population, que de la volonté du gouvernement de favoriser la consolidation et le développement de ce secteur. La majorité des gains obtenus concernent l'ajustement de l'aide fixe et de l'aide variable et la compensation de certains frais administratifs. Selon les informateurs rencontrés, les acteurs de ce secteur ont de la difficulté à s'entendre et à adopter une vision commune, ce qui expliquerait principalement les difficultés rencontrées par ce secteur à obtenir un réel soutien ou un soutien plus substantiel de l'État.

Ainsi, deux secteurs semblent se démarquer par rapport aux autres : le secteur de l'habitation communautaire et celui de l'aide à la pauvreté, soit principalement les entreprises d'insertion et les entreprises adaptées. Rappelons tout d'abord que le financement dans les secteurs des entreprises d'insertion et des entreprises adaptées a toujours été reconduit, voire bonifié, excepté à partir de 2014 sous le gouvernement de Philippe Couillard. Ensuite, les seuls changements majeurs qu'a connus le secteur des entreprises d'insertion sont l'instauration de mesures visant à favoriser la responsabilisation individuelle comme l'implantation de la prime à la participation et la prime à l'emploi ainsi qu'une augmentation et une fragmentation des programmes d'aide à l'emploi. Le peu de modifications connues par ces secteurs rend difficile leur analyse. Toutefois, certains facteurs identifiés dans la littérature peuvent témoigner de relations assez harmonieuses avec le gouvernement provincial.

Tout d'abord, mentionnons que les secteurs des entreprises d'insertion et des entreprises adaptées semblent présenter une bonne cohésion interne et entretenir des relations assez harmonieuses avec le gouvernement provincial. À titre d'exemple, en 1999, le CEIQ et des représentants gouvernementaux, dont Emploi-Québec et le MSS, ont entamé une démarche conjointe d'élaboration du Cadre d'évaluation des entreprises d'insertion « qui respecte les besoins, préoccupations et intérêts de toutes les parties » (Dufour *et al.*, 2001). Bien que des acteurs terrain aient constaté chez des fonctionnaires l'ignorance de l'existence du cadre ainsi qu'une méconnaissance des entreprises d'insertion, il n'en demeure pas moins que la démarche s'est soldée par l'élaboration d'un cadre d'évaluation « négocié » entre les parties prenantes impliquées (*Ibid*).

Ensuite, ces deux programmes sont ceux qui offrent le cadre le plus souple ce qui laisse présager que ces secteurs peuvent profiter d'une plus grande autonomie. Cette conjoncture a cependant comme contrepartie de profiter d'un engagement financier du gouvernement moins formel ce qui peut nuire à terme à la viabilité et au

développement des organisations. Les résultats de l'étude réalisée par Archambault, Dumais, et Vaillancourt (2011) semblent aller dans ce sens.

De ce fait, leur étude démontre que le mode de financement adopté par Emploi-Québec en 1998 « favorise la collaboration et diminue la lourdeur administrative ». En ce qui concerne les mesures actives à l'emploi adoptées par le gouvernement Charest, bien que jugées « désincitatives » et « discriminatoires » lors de leur implantation, elles semblent à moyen terme avoir reçu l'aval des acteurs sur le terrain surtout dans le secteur des entreprises adaptées. Ainsi, toujours selon cette même étude, les acteurs sur le terrain considèrent utiles les mesures implantées pour favoriser l'insertion professionnelle et observent autant des améliorations en termes de revenu chez les bénéficiaires des programmes qu'en ce qui concerne le financement des organisations et leurs relations avec Emploi-Québec. Ils soulignent toutefois la faiblesse de la formule de l'entente de services pour favoriser l'expérimentation et l'innovation (Archambault *et al.*, 2011).

Le secteur de l'habitation communautaire semble également se démarquer. En effet, le programme ALQ a connu des adaptations et des changements importants de manière continue de 1998 à 2012. Les changements au programme visaient le plus souvent à assurer la viabilité des organisations ainsi qu'à répondre à des problématiques vécues sur le terrain, ce qui témoigne de l'efficacité du FQHC. L'année 2012 marque toutefois une rupture dans l'évolution de ce programme. En effet, très peu, voire, aucune modification n'a été apportée au programme par la suite. Cette rupture coïncide avec les conflits qui ont émergé au sein du FQHC au début des années 2010. Comme l'explique Vaillancourt, les sommes recueillies pour favoriser le développement de logements communautaires devaient être transférées au FQHC et administrées par les agents opérateurs du Fonds. Or, des différences de point de vue et des tensions ont émergé parmi les membres du conseil d'administration du FQHC. Les acteurs ne s'entendaient pas sur la gestion et l'utilisation des sommes

transférées ainsi que sur les modalités pour réaliser le transfert. En 2015, la SHQ retenait toujours les sommes qui devaient être transférées au Fonds (Vaillancourt *et al.*, 2016). Cette conjoncture témoigne de la nécessité de conserver une cohésion sectorielle pour maintenir les relations avec le gouvernement.

Par l'entremise de ses travaux portant sur la coconstruction et la coproduction des politiques publiques au Québec et au Canada, Vaillancourt accorde une grande importance à la description de cette coconstruction et coproduction à savoir si elle est plus libérale (seuls les groupes dominants de la société civile et du marché du travail entretiennent des rapports avec l'État), corporatiste (seules les composantes qui jouissent d'un capital politique entretiennent des rapports avec l'État) ou démocratique (une grande diversité d'acteurs entretiennent des rapports avec l'État). Selon lui, la présence d'une variété d'acteurs serait nécessaire afin d'obtenir un consensus entre les acteurs concernés et que les décisions prises reflètent l'intérêt général (Vaillancourt *et al.*, 2016; Vaillancourt, Y., 2012; Vaillancourt, Y., 2003).

À la lumière des résultats du présent projet, il semblerait que la participation d'une diversité d'acteurs aux discussions et aux délibérations ne suffise pas. En effet, tous les programmes et politiques ici étudiées prévoient ces types d'espace. Or, certains semblent plus efficaces que d'autres. Ainsi, le maintien des rapports entre l'État et l'ES nécessite une combinaison de différents déterminants dont la cohésion entre les acteurs et le développement d'une vision commune, des médiums de reconnaissance qui favorisent l'autonomie des groupes, des contextes institutionnels, économiques et politiques favorables au développement des organisations ainsi que des stratégies de développement étatiques qui favorisent la participation des acteurs de la société civile.

Certains résultats de cette recherche vont à l'encontre de ce que dit la littérature, d'autres sont alignés à cette littérature alors que d'autres encore viennent répondre à des questionnements laissés en suspens. Tout d'abord, les présents résultats viennent

dissiper certaines craintes énoncées dans des études réalisées au cours des années 2000. À titre d'exemple, Proulx, Bourque et Savard (2005) craignaient que le gouvernement libéral de Jean Charest se départisse de certaines responsabilités au profit de l'ES, une instrumentalisation économique et politique des relations ainsi que la mise en concurrence des organisations entre elles et avec celles du secteur marchand.

Nos résultats confirment que le gouvernement Charest a choisi de transférer plusieurs responsabilités aux organisations de l'ES ainsi qu'aux structures locales et régionales. Bien que le gouvernement ait certainement choisi cette option essentiellement pour des raisons financières et pour échapper à la syndicalisation, il n'en demeure pas moins qu'il en a résulté une certaine complémentarité ou coexistence de l'offre de services entre l'ES et le secteur privé. Une dynamique de cohabitation au sein des structures régionales et entre l'ES et le secteur privé semble également s'être installée à partir du second mandat de son gouvernement. Toutefois, le financement insuffisant et inadapté ainsi que l'instauration de redditions de comptes plus importantes ont fragilisé les organisations et ont nui à leur développement. Mentionnons toutefois qu'en raison de la courte période étudiée pour le gouvernement Couillard, il a été impossible de vérifier si les craintes envisagées par Proulx, Bourque et Savard (2005) se sont réalisées.

En outre, certains de nos résultats viennent nuancer la littérature existante en ce qui concerne les degrés d'institutionnalisation et de formalisme des rapports entre l'ES et le gouvernement provincial. Toujours selon l'étude de Proulx, Bourque et Savard (2005), les secteurs de la petite enfance, de l'aide domestique et des entreprises spécialisées de main-d'œuvre profiteraient d'un « haut degré d'institutionnalisation » et auraient des « rapports de forte intensité et très formels avec l'État », tandis que le secteur de l'habitation profiterait d'une « régulation beaucoup plus souple » et d'une « autonomie plus grande au palier local ».

Or, les présents résultats indiquent plutôt que c'est le secteur des entreprises de main-d'œuvre qui profite du cadre le plus souple et qui favorise la plus grande autonomie grâce à l'emploi de contrats et de l'achat de services à titre de médium de reconnaissance. Le choix de ces médiums de reconnaissance rend cependant les organisations plus vulnérables en matière de financement. Aussi, ces rapports plus formels se sont davantage instaurés au fil du temps et selon les gouvernements en place qu'en fonction des secteurs. En effet, sous le régime de Lucien Bouchard, les programmes et politiques offraient un cadre plus souple. Sous les régimes libéraux de Jean Charest, puis de Philippe Couillard, de nombreuses mesures de contrôle ont graduellement été implantées, dans tous les secteurs, excepté dans le secteur des entreprises insertion qui n'a connu aucun changement en cette matière au cours de la période étudiée.

Enfin, les résultats de Vaillancourt (2012) qui a comparé la mise en place de politiques publiques visant le tiers secteur au Québec et au Canada vont dans le même sens que les présents résultats à plusieurs égards. Vaillancourt remarque en effet que les politiques publiques québécoises ont survécu aux différents changements de gouvernements de 1996 à 2012 ce qui témoigne d'une forte institutionnalisation. Selon lui, les secteurs de la petite enfance, de l'habitation communautaire et de l'aide à la pauvreté se retrouvent dans un contexte de régime de gouvernance partenariale dans lequel « l'une des conditions essentielles est la forte participation du tiers secteur en termes de coproduction et de coconstruction » (Vaillancourt, 2012).

Ce qui distingue particulièrement les secteurs de l'habitation communautaire et de l'aide à la pauvreté sont la mobilisation et la coalition d'une grande variété d'acteurs collectifs. Dans le secteur de la petite enfance, Vaillancourt remarque toutefois que sous les deux gouvernements Charest, la politique familiale a survécu, tout en devenant moins partenariale et moins coconstruite. Dans le secteur de l'aide à domicile, son analyse démontre que ce secteur se retrouve dans un régime

concurrentiel ce qui signifie que ce secteur « assume un rôle important de fournisseur, mais sans être autorisé à influencer l'évolution de la politique publique qui le concerne » (Vaillancourt, 2012).

De ce fait, Vaillancourt accorde une très grande importance à l'influence des acteurs ainsi qu'à leur diversité. Il insiste également sur l'importance de la présence de lieux intermédiaires entre la société civile et les instances politiques qui favorisent la discussion et la délibération. Il laisse néanmoins de côté les principaux déterminants internes et externes qui influencent les dynamiques des rapports entre l'ES et les gouvernements provinciaux tels que les médiums de reconnaissance utilisés pour accorder la reconnaissance ainsi que l'efficacité de ces espaces qui peuvent être variables d'un secteur à l'autre, ainsi que d'une période à l'autre.

Les résultats du présent projet démontrent que l'analyse de la reconnaissance nécessite la prise en compte de divers déterminants qui peuvent varier d'un secteur d'activités, d'un régime de développement à l'autre et d'une époque à l'autre. Ils démontrent également que ce sont les règles et l'encadrement dont se sont dotés les acteurs et les gouvernements en place d'abord dans le cadre du Sommet sur l'économie et l'emploi, ensuite à travers les programmes et politiques qui ont structuré les pouvoirs des acteurs en place et par le fait même établis les dynamiques des rapports. Autant les acteurs de la société civile que les gouvernements en place jouent un rôle plus ou moins important dans la structuration des rapports.

En outre, la participation d'une diversité d'acteurs aux discussions et aux délibérations dans la coconstruction et la coproduction de programmes et de politiques publics ne suffit pas. En effet, tous les programmes et politiques ici étudiées prévoient ces types d'espace. Or, certains semblent plus efficaces que d'autres. Les espaces qui présentent le plus haut degré d'efficacité sont ceux où les

acteurs concernés ont été en mesure de maintenir une cohésion à l'intérieur de leur secteur comme celui des entreprises d'insertion.

5.4 Utilisation du cadre conceptuel

La réponse aux objectifs visés par ce projet a nécessité l'utilisation, la combinaison et l'adaptation de divers cadres conceptuels existants. Tout d'abord, la théorie de la reconnaissance n'avait jamais été interprétée à notre connaissance de manière sociologique pour étudier des groupes institutionnels. Ensuite, les auteurs qui se sont penchés sur cette question au Québec ont le plus souvent laissé de côté l'enjeu du compromis. Finalement, les modèles sur l'évolution des régimes institutionnels développés au Québec ne couvraient pas entièrement la période visée par le projet. L'utilisation et la combinaison des bases conceptuelles de la théorie de la reconnaissance, du paradigme de la régulation sociale et des modèles développés par Graefe, Esping-Andersen et par Vaillancourt se présentaient au préalable comme risqués. Elles se sont toutefois révélées complémentaires et très efficaces.

En effet, l'utilisation des modèles de Graefe et de Vaillancourt et des indicateurs d'Esping-Andersen a permis de réaliser une description assez précise des programmes et politiques publics ainsi que de leur évolution au cours de la période de 1996 à 2016. Le cadre a notamment permis d'identifier les contextes dans lesquels les programmes ont été mis en place et ont évolué, leurs objectifs, les mesures implantées ainsi que les règles qui encadrent la prestation des services, l'aménagement des responsabilités des acteurs en présence ainsi que l'articulation des politiques d'évaluation et de suivis. L'utilisation de la théorie de la reconnaissance, telle que proposée, a permis d'identifier les exigences gouvernementales à l'égard des organisations pour établir et maintenir les rapports, divers types de médiums de reconnaissance et les principaux espaces de discussions et de délibération mis en place. Sur le plan de la régulation sociale, le cadre conceptuel a permis d'identifier les

principaux compromis réalisés, les éléments de négociations, les déterminants qui favorisent l'institutionnalisation et les types de conflits qui ont émergé.

La méthode utilisée, soit l'approche thématique déductive et inductive rationnelle a permis de confronter les concepts existants et d'en dégager de nouveaux ainsi que des marqueurs opérationnels. De ce fait, certains thèmes ne se sont pas révélés pertinents pour l'analyse en cours ou ont été modifiés pour les adapter aux programmes et politiques étudiés. Tout, d'abord, le thème Coconstruction - Année d'émergence ou année phare de la politique a été modifié et un thème a émergé Mesure pour atteindre les objectifs de la politique. Le thème Année phare de la politique a davantage été interprété selon le contexte d'émergence et d'évolution du programme ou de la politique. En effet, l'année phare correspondait le plus souvent à 1996, soit l'année d'implantation du plan d'action sur l'économie sociale. Toutefois, la consultation des programmes et politiques a fait ressortir que des modifications ont été apportées selon le contexte socioéconomique, l'évolution des régimes institutionnels et les changements de gouvernement. Le thème Contexte d'émergence et d'évolution correspondait mieux au travail d'analyse réalisé dans le cadre de ce projet.

Quant aux éléments contenus sous le thème Mesure pour atteindre les objectifs de la politique, ils ont d'abord été codés sous le thème Règlementation pour atteindre les objectifs de la politique. Toutefois, l'analyse a permis d'identifier des différences marquées entre ces deux thèmes et ne permettait pas de décrire en profondeur les mesures mises en place. Le thème a donc été divisé, le premier pour décrire les lois, règlements et exigences mises en place par le gouvernement et le deuxième pour décrire la mesure implantée de manière spécifique, ce qui a permis d'approfondir l'analyse.

Ensuite, le thème Articulation état-marché qui visait à identifier la part du financement provenant de l'État versus celle provenant du secteur privé ne s'est pas

révélé utile. Il a en effet été impossible d'obtenir cette donnée à partir des sources documentaires consultées. Il a également été difficile de qualifier le poids des dépenses d'allocation. Encore une fois, les sources de données documentaires consultées ne permettaient pas de comparer la proportion du financement reçue pour chacun des programmes par rapport à l'ensemble des budgets gouvernementaux et leur évolution. Ces deux aspects ont davantage été abordés dans la section Coconstruction sous les thèmes Réglementations pour atteindre les objectifs (modalités du calcul de la prestation et identification des sommes affectées au financement) et Aménagement du financement de la politique. Toujours sous la section Coconstruction, comme tous les programmes identifient les acteurs en présence et comprennent différents types d'acteurs, ce thème ne s'est pas révélé pertinent. Le thème Appartenance civique sous la section Reconnaissance s'est révélé plus utile pour traduire le rôle des parties prenantes et identifier les espaces de discussion et de délibération.

Finalement, certains thèmes sont très peu ressortis de l'analyse documentaire. Le thème Compétence qui avait pour but de décrire la capacité des organisations de l'ES à démontrer leur utilité sociale et à générer de l'émulation sociale a été très peu utilisé. Le même phénomène s'est produit avec les thèmes Négociation, Compromis et Conflit. Toutefois, les entrevues avec les informateurs clés ont permis d'aborder ces thèmes plus en profondeur. Mentionnons cependant que la réalisation d'entrevues avec un plus grand nombre d'acteurs provenant de divers secteurs de l'ES aurait certainement permis d'obtenir un portrait plus précis de ces derniers aspects. Les résultats de ce projet démontrent néanmoins la pertinence de l'analyse de sources de données documentaires en complémentarité à celles provenant des entrevues. En effet, les deux approches se sont révélées complémentaires et témoignent de la cohérence des résultats.

Finalement, la combinaison du modèle de Graefe et les concepts de coconstruction et coproduction chez Vaillancourt s'est révélée particulièrement efficace pour décrire en profondeur les types de rapports entretenus entre l'ES et l'État. Comme le mentionnait Vaillancourt (2003), son modèle basé sur les types de régulation néolibérale, démocratique et corporatiste ne permet pas de situer les programmes et politiques dans une seule catégorie (hybridation). La nomenclature utilisée par Graefe a pour sa part permis d'obtenir un portrait très précis des régimes institutionnels en vigueur et par le fait même de qualifier les programmes et politiques de façon chronologique et de couvrir entièrement la période étudiée. Sans compter la pertinence d'aborder la reconnaissance et la régulation sociale de manière complémentaire.

Le présent projet est original en ce qu'il mobilise des outils analytiques microsociaux pour étudier des phénomènes macrosociaux. Il en est ainsi du principe de reconnaissance appliqué non pas à des individus ou à des situations, mais à des composantes de l'ES. Il en est de même, en ce qui concerne ce croisement entre une vision interactionniste de la régulation en milieu de travail et une vision structuraliste de la régulation macroéconomique. De ce fait, cette étude apporte un éclairage nouveau par rapport à la littérature existante et propose une nouvelle base conceptuelle pour aborder la reconnaissance des groupes institutionnels. En effet, les bases conceptuelles proposées permettent autant de qualifier les programmes et politiques et leur évolution de manière précise et chronologique que de qualifier la reconnaissance accordée aux groupes ainsi que les déterminants qui ont régulé l'action des acteurs et du gouvernement.

Mentionnons toutefois que ce cadre conceptuel comporte des limites qui peuvent générer des biais d'interprétation dans les conclusions de cette étude. Tout d'abord, des travaux synthèses sur la théorie de la régulation ont été mobilisés. Ces travaux abordent les concepts de compromis, de négociation, de conflit et

d'institutionnalisation. Les concepts d'autorégulation, d'auto-institutionnalisation et de compromis institutionnalisés n'ont pas été retenus au préalable pour guider notre analyse. Or, ils se seraient certainement révélés utiles pour aborder la régulation sociale en profondeur. De même, bien que les typologies de Graefe et Esping-Andersen se sont révélées particulièrement efficaces pour décrire les programmes et politiques, elles n'ont pas permis de mettre en lumière les variations dans le temps et entre les secteurs d'activités en raison de la complexité de l'appareil de l'État et de la spécificité de l'ES. Finalement, un travail de précision conceptuelle reste à faire dans l'emploi de la théorie de la reconnaissance en ce qui concerne la transition d'une reconnaissance sise à l'échelle de l'individu à une située au niveau d'une organisation, d'un champ organisationnel ou d'un secteur économique. L'articulation conceptuelle finale est proposée à l'Annexe D. Elle présente les indicateurs, dimensions, variables et marqueurs opérationnels finaux à la suite de l'analyse thématique déductive et inductive rationnelle, accompagnés de leur densité d'encodage, selon les documents analysés.

CONCLUSION

Le présent projet avait pour but de répondre à trois grands objectifs :

1. Décrire la reconnaissance qui découle des travaux tenus lors du Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996.
2. Décrire la nature des compromis qui ont accompagné le processus de reconnaissance de l'ES lors de la tenue du Sommet.
3. Tracer l'évolution des rapports entre les composantes de l'ES et l'État entre 1996 et 2016.

À cette fin, une analyse thématique déductive et inductive rationnelle, basée sur un devis qualitatif interprétatif a été réalisée. Cette recherche s'est divisée en trois phases et a nécessité la mobilisation de différents cadres conceptuels. La première phase consistait en une analyse documentaire du contexte entourant le Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996. La deuxième étape consistait en une analyse documentaire de cinq programmes et politiques implantés dans le foulée du Sommet et qui sont toujours en vigueur aujourd'hui. La dernière étape consistait en la réalisation d'entrevues auprès d'informateurs clés qui ont eu un rôle important à jouer au sein de leur organisation lors du Sommet et dans les négociations liées à la mise en place des programmes ou politiques. Ces deux dernières étapes ont couvert une période de 20 ans et ont mobilisé la théorie de la reconnaissance, le paradigme de la régulation sociale, et les modèles développés par Graefe, Esping-Andersen et Vaillancourt.

Les résultats du présent projet ont mis en lumière que le processus de reconnaissance de l'ES au Québec au cours de la période s'étendant de 1996 à 2016 est inachevé. Ce processus de reconnaissance est parsemé d'avancées, de reculs et d'embûches qui varient d'un secteur de l'ES à l'autre et selon les périodes étudiées. L'ES a réussi à trouver sa place et sa fonction comme acteur institutionnel complémentaire aux secteurs public et privé. L'ES s'est elle-même définie comme un espace que nous pourrions qualifier de « symbiotique » par rapport au marché, notamment par l'entremise de la formule coopérative, et par rapport à l'État notamment dans la livraison de services à vocation publique par l'entremise du secteur communautaire. Toutefois, la reconnaissance accordée demeure fragile et peut être menacée à tout moment en raison du fait que le régime institutionnel proposé par l'ES va à l'encontre des modèles sociaux dominants soit principalement les régimes libéral-inclusif et austère. La reconnaissance nécessite ainsi une mobilisation constante de la part des acteurs ainsi que l'adhésion de la société civile à leurs projets afin de maintenir les gains acquis au fil du temps et garantir son développement.

La forme de reconnaissance accordée à l'ES a donné lieu à différents compromis internes et externes à l'ES qui se sont modulés selon les périodes et en fonction des contextes socioéconomiques et sociopolitiques qu'a connus le Québec. D'abord, les acteurs de l'ES ont été en mesure d'adopter que de manière très lente une vision commune quant à la définition de l'ES adoptée lors du Sommet. Cette conjoncture a entraîné des conflits et des débats entre les acteurs qui ont perduré au cours de la période étudiée. Ensuite, les acteurs de l'ES ont rejeté plusieurs orientations proposées par les gouvernements qui se sont succédé au cours de la période étudiée. Pour se positionner face à ces orientations, ils ont adapté leur stratégie, leur discours et leur argumentaire pour pouvoir entrer en relation avec le gouvernement provincial. Ils ont toutefois dû accepter des compromis pour accéder à cette place et à cette fonction dans la structure de développement socioéconomique du Québec. Ces compromis ont porté essentiellement sur l'emploi, l'atteinte du déficit zéro et la non-

ingérence de l'ES dans le secteur public. Les éléments de négociation ont porté sur l'établissement des conditions du vivre ensemble, dont l'établissement d'un partenariat État-ES dans la livraison des services publics et la révision des structures régionales, pour adopter une vision plus centralisatrice.

Les rapports qui ont pris place entre le gouvernement provincial et l'ES varient également d'un secteur de l'ES à l'autre et d'une période à l'autre. Cette variabilité des rapports s'est modulée selon différents déterminants dont les médiums utilisés pour reconnaître les secteurs de l'ES visés par le projet, la présence et l'efficacité des espaces de discussion et de délibération mis en place dans le cadre de chacun des programmes et politiques, la cohésion entre les acteurs à l'intérieur d'un même secteur et au sein du réseau de l'ES ainsi que la capacité de mobilisation des acteurs de l'ES et de la société civile.

Cette étude comporte des limites. Puisqu'il s'agit d'une analyse macrosociologique, cette recherche n'a pas permis d'étudier chacun des secteurs en profondeur. En ce qui concerne l'échantillonnage, la généralisation empirique des résultats se limite aux secteurs dont les rapports avec le gouvernement provincial ont atteint un certain degré de formalisation, et les secteurs sélectionnés sont très liés à l'État-providence ce qui limite la validité externe de l'étude. Cette situation est entre autres attribuable à la grande hétérogénéité des secteurs de l'ES ainsi qu'au fait que le segment de l'échantillon sélectionné se limite à des projets initiés par des secteurs qui ont donné lieu à l'implantation de programmes et de politiques publics.

Mentionnons en outre que le choix du corpus à la base de cette étude, soit les budgets, programmes, politiques et lois, a eu pour effet de présenter majoritairement le discours du gouvernement. Il a également eu comme conséquence de davantage mettre en lumière les gains que les pertes connus par l'ES face à l'État. Il est en effet plutôt rare qu'un gouvernement mentionne explicitement les retraits de ses mesures,

l'accent étant surtout mis sur les ajouts et améliorations. Par le fait même, l'analyse de ces documents ne nous a pas permis d'aborder la notion de régulation de manière explicite et, en l'occurrence, d'identifier les compromis, les conflits et les éléments de négociation de manière précise.

En effet, bien que cette recherche a permis de bien rendre compte des facteurs externes des rapports entre l'ES et l'État, il a été impossible d'en faire autant avec les autres mouvements sociaux associés à l'ES comme le mouvement des femmes, le mouvement ouvrier et le mouvement écologique. De plus, elle ne permet pas de bien comprendre la dynamique interne au secteur, principalement en ce qui concerne les tensions et visions différentes entre les parties prenantes aux échelles sectorielle, régionale et provinciale.

En outre, la fragmentation des programmes au sein de politiques publiques sectorielles qui ont été regroupées sous le parapluie de l'ES, n'a pas nécessairement été négociée par les différents protagonistes. Parfois, ces secteurs préexistaient aux programmes en ES et y ont conservé leurs représentations sectorielles ainsi que leurs propres instances de représentation. Cette réalité est donc à prendre en considération dans les conclusions à savoir que le degré de reconnaissance politique est variable selon les secteurs et leur histoire spécifique.

Dans tous ces cas, il aurait été de mise de réaliser un plus grand nombre d'entrevues avec les acteurs de l'ES et gouvernementaux pour les secteurs étudiés en complémentarité à l'analyse des sources de données documentaires. En outre, comme il est ici question de reconnaissance et de compromis social à l'échelle de secteurs de l'ES en rapport avec l'État, réaliser des entrevues avec des acteurs du secteur public ainsi qu'une analyse des acteurs politiques étatiques aurait été de mise. Ces exercices se révélaient trop ambitieux dans le cadre d'un mémoire de maîtrise, mais ils auraient

certainement permis d'appuyer et de renforcer l'analyse documentaire réalisée à partir des politiques et programmes publics.

Toujours en ce qui concerne le corpus choisi, l'analyse des discours des budgets n'a pas permis de cibler la part réelle du financement public et privé ainsi que la variation réelle du financement gouvernemental pour chacune des périodes étudiées. Une analyse plus fine à partir d'un corpus composé de documents tels que les crédits budgétaires et la mobilisation d'experts financiers et de portraits statistiques (par ex. Bouchard *et al.* 2008; ISQ, 2019) permettraient sans doute de faire une estimation plus juste de la distribution des revenus de l'ES de même que de l'évolution du financement gouvernemental. Finalement, le corpus n'a pas permis de décrire les dynamiques des rapports vécus par les acteurs de l'ES et gouvernementaux à l'intérieur des espaces de discussion et de délibération ce qui limite leur analyse quant à l'efficacité et les effets de ces espaces.

Ce projet a néanmoins permis de pallier plusieurs faiblesses identifiées antérieurement. Tout d'abord, le fait que certaines études se concentrent davantage sur les organisations ou les secteurs que sur les rapports entre l'ES et l'État prises de manière plus globale. Ensuite, le fait qu'elles tentent d'identifier ce que devraient constituer les rapports plutôt que de les décrire. En outre, notre étude a permis de mieux comprendre l'état actuel des rapports entre l'ES et l'État ainsi que les trajectoires que peuvent emprunter les acteurs qui choisissent d'entrer en relation avec lui. La façon de faire proposée a également permis d'intégrer autant les sphères sociale, économique et politique.

En complémentarité à cette étude, il serait pertinent de réaliser ce même type d'analyse auprès d'autres secteurs de l'ES et d'autres populations, mais aussi auprès d'acteurs du marché et selon les relations entre les grandes organisations de l'ES. Le rapport au marché pourrait se présenter sous deux angles, soit celui de la concurrence

et celui de la « colonisation », soit l'inscription croissante de l'ES dans des mécanismes de marchandisation (clientélisme, déconventionnement des tarifs, etc.). Quant aux rapports avec les grandes orientations de l'ES, ils pourraient être abordés selon les dynamiques entre le CES et le CQCM, les organisations territoriales et les organisations sectorielles. Cet exercice permettrait entre autres de vérifier si les déterminants identifiés dans la cadre de ce projet se retrouvent dans d'autres secteurs de l'ES ou d'autres populations, et d'en identifier de nouveaux. Il serait également pertinent de réaliser une catégorisation de ces déterminants afin de les camper dans un cadre conceptuel significatif. Il serait finalement de mise de réaliser un plus grand nombre d'entrevues auprès des acteurs de l'ES et gouvernementaux pour aborder en profondeur la notion de régulation sociale et d'y adjoindre une analyse économique du financement public et privé.

ANNEXE A

PROJETS PROPOSÉS PAR LE GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE DANS LE CADRE DU SOMMET SUR L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI DE 1996

Tableau A.6 : Projets proposés par le groupe de travail sur l'économie sociale lors du Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996

Projets ⁹	Promoteurs	Provenance du financement	Types de financement	Progression en 2000	Progression en 2005
Journées nationales de la culture	Comité sectoriel de la main-d'œuvre en culture Conseils régionaux de la culture	Secrétariat des Journées nationales de la culture Ministère de la Culture et des Communications Secrétariat au développement des régions	Subventions et soutien technique et logistique	5 emplois créés 0 emploi consolidé	2 000 activités offertes 1 791 partenaires 8 000 artistes, artisans et travailleurs de la culture 300 000 participants

⁹ L'information recueillie dans ce tableau provient de trois sources, à savoir le rapport du groupe de travail sur l'économie sociale, *Osons la solidarité*, produit dans le cadre du Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996, le rapport *Entreprendre solidairement*, Bilan 1996-2006, réalisé par le CES en 2006 en vue du Sommet sur l'économie sociale et solidaire et le rapport *L'économie sociale et le plan d'action du Sommet sur l'économie et l'emploi*, réalisé par Comeau *et al.* en 2001. Dans certains cas, il a été impossible d'identifier la provenance et le type de financement ce qui laisse croire que les projets proposés par le groupe de travail n'ont finalement pas été menés à terme ou l'ont été plus tardivement.

Réseau des fermes Épillet	Solidarité rurale du Québec Groupe Épillet	En 1999, le projet proposé n'était pas encore démarré		À l'étape de la formation et du recrutement 16 emplois créés 0 emploi consolidé	
Projet pilote d'une usine flexible de transformation des produits agricoles	Table de concertation agroalimentaire du Centre-du-Québec (TCACQ)	Projet abandonné à la suite d'analyses plus poussées			
Mise en réseau et coordination de salles de nouvelles régionales	Réseau communication, information, média (CIM)	Le projet n'a pas été réalisé faute de financement du gouvernement du Québec			
Coopérative de solidarité multi-services	Fédération des coopératives d'alimentation				48 coopératives multiactivités en activité
Réorganisation des services de prévention des incendies	Municipalités régionales de comté de Matabédia et Nicolet-Yamaska	Aucune information disponible		4 emplois créés 0 emploi consolidé	
Implantation d'un réseau de ressourceries	Front commun pour une gestion écologique des déchets Recyc-Québec	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Deux programmes du Ministère	11 centres en planification ou en fonction 1 centre fermé 76 emplois créés 25 emplois consolidés	156 000 tonnes de déchets traités par an 977 emplois 61 entreprises
Système intégré d'aide à la décision pour une	Conseil régional de développement de	En 1999, le projet proposé n'était pas encore démarré		9 emplois créés 0 emploi consolidé	

utilisation durable du territoire et des ressources	l'Outaouais				
Soutien à la mise en valeur des habitats fauniques	Fondation de la faune du Québec	Aucune information disponible		132 initiatives soutenues 148 emplois créés 10 emplois consolidés	
Hébergement des personnes âgées	Réseau québécois des organismes sans but lucratif en habitation	Société d'habitation du Québec	Programme AccèsLogis Québec	261 logements acceptés ou sous engagement conditionnel 223 emplois créés 0 emploi consolidé	Mise en place du Programme AccèsLogis – Volet 2
Boulot-Dodo	Offices municipaux d'habitation de Montréal et de Québec	Aucune information disponible		Deux initiatives acceptées 0 emploi créé 0 emploi consolidé	
Fonds québécois d'habitation communautaire	Confédération québécoise des coopératives d'habitation	Société d'habitation du Québec	Programme AccèsLogis Québec	495 logements amorcés ou complétés 438 logements sous engagement conditionnel 1 055 emplois créés 0 emploi consolidé	Fonds créé en 1997 Rassemble différents acteurs du logement communautaire, des municipalités et de la SHQ

Centre de formation et d'information du cadre bâti	Conseil des monuments et sites du Québec Conseil des métiers traditionnels du bâtiment du Québec Mouvement québécois des chantiers jeunesse Association des amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec Conseil international des métiers du patrimoine	Le projet n'a pas été réalisé faute de financement du gouvernement du Québec			
Reconnaissance des entreprises d'insertion	Collectif des entreprises d'insertion du Québec Conseil régional de développement de l'île de Montréal	Ministère de la Solidarité sociale Emploi-Québec	Cadre de reconnaissance et de financement Programmes gouvernementaux sectoriels Fonds de lutte contre la pauvreté	35 entreprises reconnues 1 514 emplois créés 0 emploi consolidé	350 emplois permanents et 1 600 emplois temporaires créés 26 entreprises créées Augmentation de la valeur de la vente de produits et de services de 42 M\$
Création d'emplois pour personnes handicapées dans les centres de travail adapté	Association québécoise des établissements adaptés	Ministère de la Solidarité sociale Emploi-Québec	Programme de subvention aux entreprises adaptées	476 emplois créés 359 emplois consolidés	1 125 emplois créés Augmentation des revenus de 47 M\$
Protocole de reconnaissance	Association des services	Ministère de la Sécurité	Fonds de lutte contre la pauvreté	10 emplois créés	

e des groupes communautaires intervenant dans le domaine de la réhabilitation sociale	de réhabilitation sociale du Québec Regroupement des organismes communautaires du Québec Association des résidences communautaires du Québec	publique		400 emplois consolidés	
Communautaire	Institut canadien d'éducation aux adultes Puce Ressource informatique	Ministère de la Culture et des Communications	Politique québécoise de l'autoroute de l'information Programmes : VolNet, Inforoute points d'accès Programme d'accès communautaire Initiative Jeunesse du PAC Programme de gestion de l'information et des technologies de l'information (GI-TI) Espace-associatif Journée Innovation sociale	13 emplois créés 0 emploi consolidé	Création d'organisations dans les domaines de la programmation, de la réseautique, du multimédia, de la production d'ordinateurs, de la formation, des fournisseurs d'accès Internet, et de la conception et l'hébergement de sites Internet
Coopératives jeunesse de services (CJS)	Regroupement québécois des coopératrices et coopérateurs du travail	Secrétariat à la jeunesse Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec	Fonds étudiant II		160 CJS en opération 1681 jeunes Revenus de 402 734 \$ 250 animateurs
Services d'aide à	Groupe de travail sur	Ministère de la Santé et	Programme d'exonération	84 entreprises	Création de 101

domicile	l'économie sociale	des Services sociaux	financière en aide domestique Fonds de lutte contre la pauvreté	créées 3 800 emplois créés 0 emploi consolidé	entreprises 5 600 heures de services 76 509 clients Chiffre d'affaires de 98,5 M\$ 5 088 emplois créés
Centres de la petite enfance	Concertation interrégionale des garderies du Québec	Ministère de la Famille	Politique familiale	121 000 places en CPE ou en garderie créées 6 130 emplois créés 0 emploi consolidé	400 OBNL créés 150 000 places en CPE ou en garderie créées 30 000 emplois créés
Centres de services en périnatalité	Mouvement Naissance-Renaissance	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Politique de périnatalité	3 centres acceptés 11 emplois créés 9 emplois consolidés	10 centres de ressources créés
Fonds de développement des coopératives funéraires du Québec	Fédération des coopératives funéraires du Québec		Fonds de développement des coopératives funéraires	5 initiatives soutenues 63 emplois créés 145 emplois consolidés	Augmentation des parts de marché de 6 % 258 emplois créés Augmentation de 45 109 membres
Expérimentation de coupes d'éclaircie commerciale	Conférence des coopératives forestières du Québec	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier sur forêts publiques Fonds de lutte contre la pauvreté		4 000 hectares de travaux d'éclaircie commerciale
Intensification de l'aménagement forestier	Centre de services aux réseaux d'entreprises du secteur forestier	En mars 2000, le projet était toujours à l'étape de l'élaboration. Le projet n'a jamais permis d'en venir à la réalisation concrète des travaux sur le terrain			

Coopératives scolaires			263 emplois créés Augmentatio n du chiffre d'affaires de 22,1 M\$
---------------------------	--	--	--

ANNEXE B

EFFETS DES RÉGIMES DE L'ÉTAT CANADIEN SUR LES RÉGIMES DE CITOYENNETÉ

Tableau A.7 : L'État canadien de 1867 à 2014 et ses effets sur les régimes de citoyenneté en fonction des notions de démarchandisation, de stratification sociale, d'articulation États/marché, de coconstruction et de coproduction

	État libéral 1867-1930	État social 1940-1970	État néolibéral 1980-1990	État libéral- inclusif 2000	État austère 2010
Démarchandisation	La protection sociale n'est pas vue comme une responsabilité de l'État L'État intervient lorsque la famille et les institutions caritatives ont épuisé leurs ressources	L'État reconnaît « les risques sociaux » Aménagement et expansion des services sociaux par l'État	L'État encourage les responsabilités individuelles à l'égard des risques sociaux Programmes ciblés et plus individualistes	Reconnaissance du fait que l'égalité des chances doit faire appel à une intervention étatique	Compressions financières importantes rendant difficile l'accès aux services publics
Stratification sociale	Droits sociaux accordés en fonction de la classe, le	Programmes encourageant l'égalité et l'universalisation	L'égalité des chances et la garantie d'emploi	Investissements dans le capital humain	L'État encourage la responsabilité individuelle

	statut et le genre	ion	relèvent du marché Tentative d'accroître la prestation de services par le secteur privé	Programmes ciblés et individualistes visant à limiter le recours à l'aide gouvernementale et à réduire les coûts sociaux	
Articulation État/Marché	Libre entreprise, laisser-faire Investissements publics dans les chemins de fer et mesures pour protéger l'industrie manufacturière Étendre la communauté politique pour assurer un développement économique dynamique	L'État cherche à atteindre le plein-emploi et met en place des outils budgétaires pour l'encourager et maintenir le pouvoir d'achat Professionnalisation de la fonction publique Participation maximum au marché du travail	L'État se désengage des interventions économiques et cherche à libérer les entreprises L'État cherche à rendre le marché du travail plus flexible Accent mis sur la compétitivité des entreprises	L'État se désengage des interventions économiques et cherche à libérer les entreprises Accent mis sur l'investissement social et le capital humain pour assurer la cohésion sociale et la compétitivité des entreprises	L'État cherche à atteindre l'équilibre budgétaire et à réduire l'activité étatique
Coconstruction et coproduction	Pacte entre les intérêts financiers, l'élite marchande et l'élite traditionnelle Décisions et expression démocratique laissées entre les mains des individus « éclairés »	État plus ouvert à l'égard des groupes d'intérêt non patronaux Reconnaissance des syndicats et du droit à la négociation collective Diversification des canaux	Introduction de la Charte canadienne des droits et libertés Rétrécissement de l'accès à l'État Concentration du pouvoir autour du Premier ministre et du ministre des	Intérêt de l'État et construction de nouveaux liens avec les groupes d'intérêts, mais sur la base d'expertise Concentration du pouvoir autour du Premier	Réduction des points de contact avant les prises de décision Réduction des espaces de délibération Réduction de la capacité à effectuer de la représentation

		d'accès des citoyens au pouvoir public	Finances Conflits entre l'État et les groupes d'intérêt	ministre et du ministre des Finances	Instrumentalisation du pouvoir législatif Conception plébiscitaire de la politique
--	--	--	--	--------------------------------------	---

ANNEXE C

GUIDE D'ENTREVUE

1. Pouvez-vous décrire brièvement le rôle que vous avez joué dans le cadre des négociations entourant le Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996?
2. Comment décririez-vous les relations entre l'économie sociale pendant et à la suite de la tenue du Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996?
3. Au cours de la période s'étendant de 1996 à 2016, seriez-vous en mesure d'identifier des moments ou des événements importants qui ont pu faire évoluer les rapports entre l'économie sociale et le gouvernement?
4. Selon vous, quels effets ou résultats ont eu ces événements sur la qualité des rapports entre l'économie sociale et le gouvernement provincial?
5. Comment décririez-vous les rapports actuels entre l'économie sociale et le gouvernement provincial?
6. Quel bilan faites-vous des rapports entre l'économie sociale et le gouvernement provincial? Comment envisagez-vous l'évolution future de ces rapports?

ANNEXE D

PROPOSITION CONCEPTUELLE

Tableau A.8 : Indicateurs, dimensions, variables et marqueurs opérationnels finaux à la suite de l'analyse thématique déductive et inductive rationnelle

Indicateurs	Dimensions	Variables	Marqueurs opérationnels	Densité	Nombre
Reconnaissance	Nature du rapport social	Possède ou non les propriétés adéquates au regard de la situation	Modalités du ministère	15	78
			Capacité à créer des emplois	4	5
			Répond aux besoins exprimés	17	34
			Viabilité économique	5	10
		Types de réponses expressives et de formes de réaction	Répond favorablement à des demandes particulières	6	17
		Types de médiums	Politique gouvernementale	3	4
			Achat de services	1	3
			Convention d'exploitation	4	13
			Agrément	1	1
			Financement	8	20
			Programme	1	3
			Fonds	1	5
			Permis	2	4
			Subvention	8	17
	Entente		6	12	
Accréditation	2	3			
Valeur accordée	Types de gestes, d'actions ou de	Nouvel investissement	6	12	

		comportements orchestrés	Augmentation du financement	6	22	
			Maintien du financement	1	3	
			Intervention du gouvernement	1	2	
			Financement insuffisant ou inadapté	1	5	
			Politique sectorielle et transversale	2	3	
	Estime sociale	Normes de reconnaissance intersubjectives	Promotion de l'économie sociale	1	2	
			Éducation	1	5	
			Adhésion de la population	1	1	
		Modèles sociaux dominants	4	5		
		Méconnaissance et préjugés	2	4		
	Compétence	Capacités à démontrer son utilité sociale		5	13	
		Capacité à générer de l'émulation sociale		3	4	
	Appartenance civique	Présence ou non de règles et d'espaces favorisant la discussion, la délibération et la coordination de l'action	Sommet socioéconomique	1	1	
			Fonds québécois de logement social	2	6	
			Conseil d'administration	3	6	
			Comité	7	14	
			Consultations prébudgétaires	2	2	
			Consultation des organismes de représentation	4	6	
			Espace provincial	2	2	
			Rétrécissement espaces de mobilisation	1	1	
		Connaissance	Therminologie et définition		3	10
			Conceptualisation	2	3	
			Compréhension	3	7	
	Régulation sociale	Négociation	Complémentarité vs compétition		2	3
			Éléments de négociation		3	4
			Rapport de force	Adhésion société civile	2	3
				Cohésion interne	2	3
Poids économique				1	2	

			ou politique			
			Stratégie, discours et argumentaire	3	5	
		Compromis	Déficit zéro		1	5
			Politique d'appauvrissement zéro		1	1
			Fonds de lutte contre la pauvreté		2	4
			Condition du vivre ensemble	Partenariat	2	7
				Centralisation	1	1
				Non ingérence	1	1
				Révision des structures	1	1
		Luttes sociales et mobilisation		3	6	
		Institutionnalisation	Capacité à soutenir et à maîtriser l'intégration	Cohésion sociale	3	7
				Expansion	1	2
				Enculturation	3	7
		Conflits	Sentiments, opinions et intérêts divergents	Refus du compromis	1	1
Intérêts divergents	2			5		
Démarchandisation	Remplacement du revenu	Générosité des prestations	Diminue les coûts du service	12	33	
			Améliore la qualité de vie	2	6	
			Conversion de la prestation en subvention salariale	3	5	
			Prestation calculée en fonction du revenu du demandeur	2	3	
			Rehausser le revenu	4	14	
			Assurer un revenu minimum	1	1	
	Critères d'éligibilité	Caractère prohibitif des prestations	Correspond à la définition de la clientèle établie par le gouvernement	3	7	
			Prestation accordée selon le revenu	2	2	
	Stratification sociale	Degré de ségrégation statutaire	Degré de différenciation et de segmentation des programmes fondé sur le travail et le statut	Différenciation fondée sur le revenu du demandeur	9	18
				Différenciation fondée sur le	14	41

			statut du demandeur		
			Différenciation fondée sur la condition du demandeur	12	28
	Degré d'universalisme	Pourcentage de la population pouvant faire valoir ses droits aux prestations	Droit aux prestations limité à la clientèle visée par le programme	6	16
		Degré d'égalité dans la structure de prestations	Égalité dans la structure de la prestation	3	4
			Variabilité dans la structure de la prestation	7	11
Structuration du pouvoir : coconstruction	Contexte d'émergence ou d'évolution	Vieillesse de la population		7	12
		Crise du logement		2	3
		Marche du pain et des roses		3	3
		Changement de gouvernement et de ministre		3	10
		Dépassement de coûts, dédoublement et incohérence dans la structure des prestations		1	3
		Appel pour une économie sociale et solidaire		1	2
		Contexte économique mondial		5	6
		Politique transversale		2	5
		Loi sur l'économie sociale		2	2
		Enjeux socioéconomique		3	6
		Endettement du Québec		5	11
		États généraux de la coopération		1	1
		Recherche et transfert de connaissances		1	1
		Exigences de redditions de comptes		1	3
		Sommet sur l'économie sociale et solidaire		1	2
		Reconnaissance internationale		1	3
		Désengagement du fédéral		2	5
		Sommet sur l'économie et l'emploi		7	8
		Chômage		3	4
		Reprise économique		2	4
	Accès limité au financement		3	6	
	Objectifs poursuivis par la politique	Diminuer les délais de réalisation des projets		1	1
		Relancer l'emploi et assainir les finances publiques		7	35

	Garantir la viabilité financière, ou consolider et développer les organisations	6	23
	Réduire les impôts ou le fardeau fiscal	5	9
	Favoriser la conciliation travail-famille	2	2
	Réviser le rôle et le fonctionnement de l'État	2	5
	Respecter la capacité de payer des Québécois	5	8
	Améliorer la situation économique et sociale des personnes	6	17
	Favoriser l'autonomie et la responsabilisation	4	7
	Créer des logements pour les ménages à faible revenu	2	4
	Éliminer le déficit budgétaire	6	12
	Favoriser le choix du prestataire de service	2	2
	Accroître le dynamisme des régions	2	3
	Favoriser la contribution du milieu et la mise en réseau des organisations	4	25
	Documenter les orientations gouvernementales et favoriser le transfert de connaissances et d'innovations	3	13
	Maintenir une gestion rigoureuse des dépenses	1	4
	Maximiser la rentabilité des investissements publics	4	4
	Favoriser le virage entrepreneurial des organisations	5	12
	Améliorer et garantir la qualité du service	12	15
	Favoriser l'intégration au marché du travail	10	23
	Reconnaître et établir les normes de reconnaissance	2	5
	Combattre la pauvreté et l'exclusion sociale	4	9
	Adoption de lois	5	7
	Modalités du calcul de la prestation	10	62
	Identification des sommes affectées au financement	19	86
	Identification des droits, pouvoirs et devoirs des municipalités	3	9
	Identification et définition des prestataires et demandeurs du service	11	54
	Réglementations pour atteindre les objectifs de la politique		

		Gouvernance démocratique	2	6	
		Identification des droits, pouvoirs et devoirs du prestataire	13	117	
		Identification des droits, pouvoirs et devoirs du demandeur	8	28	
		Identification des droits, pouvoirs et devoirs du gouvernement	12	92	
		Identification des droits, pouvoirs et devoirs des associations représentatives	2	2	
		Identification de dépenses reconnues	6	35	
	Aménagement du financement de la politique	Allocation couverte par le secteur public et contribution du demandeur	11	27	
		Allocation couverte par le secteur public et le secteur privé	9	15	
		Allocation couverte par le secteur public et les municipalités	1	1	
		Allocation couverte entièrement par le secteur public	9	19	
		Allocation couverte par les secteurs public, privé, de l'ES et des municipalités	6	11	
	Structuration du pouvoir : coproduction	Aménagement des responsabilités de l'administration de la politique et de la prestation des services	Gestion décentralisée	14	36
			Contribution à l'atteinte des objectifs gouvernementaux	17	52
			Collaboration et partenariat	4	12
			Respect des exigences du ministère	13	33
Administration du programme			3	4	
Transfert de responsabilités			5	14	
Pouvoir d'inspection, de suspension, de révocation ou de sanction			5	5	
Mise en application de la politique			5	11	
Présence et aménagement d'une politique d'évaluation		Interfaces responsables de l'application, de la révision et des suivis	Indicateurs de résultats	8	27
			Rapport annuel et registres	10	24
			Mécanismes de suivis	7	9
			Mandat, rôle et responsabilités de l'organisation et du demandeur	14	36

RÉFÉRENCES

- Archambault, L., Dumais, L. et Vaillancourt, Y. (2011). Réduire la pauvreté et favoriser la participation sociale? Bénéfices et limites des mesures d'activation de l'emploi et des services d'insertion professionnelle pour les personnes handicapées au Québec. Montréal : Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales. École de travail social. Université du Québec à Montréal. Cahiers LAREPPS (11-04).
- Arsenault, G. (2016). The Social Investment State and the Social Economy. The Politics of Quebec's Social Economy Turn, 1996-2015. A thesis submitted in conformity with the requirements. For the degree of Doctor of Philosophy. Toronto : Department of Political Science. University of Toronto.
- Assemblée nationale du Québec. (2013). Travaux parlementaires. Mémoires déposés lors du mandat « Consultations particulières sur le projet de loi n° 27 ». Repéré de <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CAT/mandats/Mandat-23125/memoires-deposes.html>
- Bourque, G L. et Lévesque, B. (1999). Le modèle québécois en question. Montréal : Les Cahiers du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES). Collection Études théoriques (ET9910).
- Bouchard, M. J., Cruz Filho, P. et St-Denis, M. (sous la direction de Marie J. Bouchard) (2011). Cadre conceptuel pour définir la population statistique de l'économie sociale au Québec. Copublication de Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) et de la Chaire de recherche du Canada en économie sociale. Montréal : Les Cahiers du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES). Collection Études théoriques (ET1110).
- Cardinal, L. et Papillon, M. (2014). Le Québec et l'analyse comparée des petites nations. Dans Alain-G. Gagnon (sous la dir.). *La politique québécoise et canadienne. Une approche pluraliste* (67-86). Québec : PUQ.
- Chantier de l'économie sociale. (2006). Entreprendre solidairement. Bilan 1996-2006. Document préparé dans le cadre du Sommet de l'économie sociale et solidaire. Montréal : Chantier de l'économie sociale.

- Comeau, Y., Beaudoin, A., Chartrand-Beauregard, J., Harvey, M-È., Maltais, D., Saint-Hilaire, C., ... Turcotte, D. (2001). *L'économie sociale et le plan d'action du Sommet sur l'économie et l'emploi*. Québec : Centre de recherche sur les services communautaires. Université Laval.
- D'Amours, M. (1999a). Procès d'institutionnalisation de l'économie sociale au Québec. Montréal : Cahiers du Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS) (99)05. Département de travail social. Université du Québec à Montréal.
- D'Amours, M. (1999b). Françoise David : une féministe à l'heure du défi mondial : Entrevue avec la présidente de la Fédération des femmes du Québec. *Nouvelles pratiques sociales*, 121, (9-20). Repéré de www.erudit.org/fr/revues/nps/1999-v12-n1-nps1986/301434ar.pdf.
- D'Amours, M. (1997). *L'économie sociale au Québec. Cadre théorique, historique, réalités et défis*. Montréal : Les Publications de l'IFDÉC.
- de Terssac, G. (2012). La théorie de la régulation sociale : repères introductifs. *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy* 45. Hors thème.
- Dufour, S., Fillion, C., Rodriguez, P. et Vaillancourt-Laflamme, C. (2001). L'évaluation des entreprises d'insertion : un exemple d'appropriation de l'évaluation participative. Montréal : Cahiers de recherche sociologique, 35, (101-123). Université du Québec à Montréal. Repéré de <https://www.erudit.org/fr/revues/crs/2001-n35-crs1517017/1002238ar.pdf>
- Esping-Andersen, G. (1999). *Les trois mondes de l'État-providence*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Fontan, J-M. (2008). L'école de la régulation, un projet inachevé. Montréal : Cahiers de recherche sociologique, 45, (11-25). Université du Québec à Montréal. Repéré de <http://id.erudit.org/iderudit/1002496ar>
- Fraser, N. (2004). Justice sociale, redistribution et reconnaissance. *Revue du MAUSS* 1(23), (152-164). Repéré de <http://www.cairn.info/revue-du-mauss-2004-1-page-152.htm>
- Gagnon, A-G. (2014). Les cinq visages du Québec. Dans Alain-G. Gagnon (sous la dir.). *La politique québécoise et canadienne. Une approche pluraliste*. Québec : PUQ, (87-108).
- Gouvernement du Québec. (2019). *L'économie sociale au Québec. Faits saillants du Portrait statistique 2016*. Québec : Institut de la statistique du Québec.

- Gouvernement du Québec. (2016). Loi sur l'économie sociale. Québec : Les Publications du Québec. Repéré de <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/E-1.1.1>
- Gouvernement du Québec. (2015a). Budget 2015-2016. Discours sur le budget. Québec : Ministère des Finances.
- Gouvernement du Québec. (2015b). L'économie sociale. Des valeurs qui nous enrichissent. Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020. Québec : Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations.
- Gouvernement du Québec. (2014). Budget 2014-2015. Discours sur le budget. Québec : Ministère des Finances.
- Gouvernement du Québec. (2010). Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale. Le Québec mobilisé contre la pauvreté 2010-2015. Québec : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.
- Gouvernement du Québec. (2008). Économie sociale. Pour des communautés plus solidaires. Plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif. Québec : Ministère des Affaires municipales et des Régions.
- Gouvernement du Québec. (2005). Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance. Québec : Éditeur officiel du Québec.
- Gouvernement du Québec. (2004a). Budget 2004-2005. Discours sur le budget. Québec : Ministère des Finances.
- Gouvernement du Québec. (2004b). Concilier liberté et justice sociale : un défi pour l'avenir. Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Québec : Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille.
- Gouvernement du Québec. (2003a). Prioriser l'emploi et la solidarité. Plan d'action pour le développement des entreprises d'économie sociale. Budget 2003-2004. Québec : Gouvernement du Québec.
- Gouvernement du Québec. (2003b). Budget 2003-2004. Discours sur le budget. Québec : Ministère des Finances.
- Gouvernement du Québec. (2002). Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Québec : Éditeur officiel du Québec.

- Gouvernement du Québec. (1999). Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail. Rapport annuel. Juin 1997 à mars 1999. Québec : Les Publications du Québec.
- Gouvernement du Québec. (1997a). Budget 1997-1998. Discours sur le budget et renseignements supplémentaires. Québec : Ministère des Finances.
- Gouvernement du Québec. (1997b). Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance. Québec : Éditeur officiel du Québec.
- Gouvernement du Québec. (1996a). Le Sommet sur l'économie et l'emploi : Une grande semaine pour le Québec, pour l'emploi, pour l'avenir. [Communiqué] Québec : Gouvernement du Québec. Repéré de <https://www.premier-ministre.gouv.qc.ca/actualites/communiques/1996/novembre/1996-11-01.asp>
- Gouvernement du Québec. (1996b). Un Québec de responsabilité et de solidarité. Oser choisir ensemble. Conférence sur le devenir sociale et économique du Québec.
- Gouvernement du Québec. (1996c). Budget 1996-1997. Discours sur le budget et renseignements supplémentaires. Québec : Ministère des Finances.
- Graefe, P. (2014). L'État canadien. Dans Alain-G. Gagnon (sous la dir.). *La politique québécoise et canadienne. Une approche pluraliste*. Québec : PUQ, (37-66).
- Groupe de travail sur l'économie sociale. (1996). Osons la solidarité! Rapport du groupe de travail sur l'économie sociale. Document présenté dans le cadre du Sommet sur l'économie et l'emploi.
- Honneth, A. (2005). Invisibilité : sur l'épistémologie de la « reconnaissance ». *La Découverte « Réseaux »* 1(129-130), (39-57).
- Jetté, C. et Vaillancourt, Y. (avec la collaboration de Philippe Leclerc) (2009). *L'économie sociale et les services de soutien à domicile au Québec : coproduction ou coconstruction?* Montréal : Cahiers du Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS), 9(7). École de travail social. Université du Québec à Montréal.
- Lazzeri, C. et Caillé, A. (2004). La Reconnaissance aujourd'hui. Enjeux théoriques, éthiques et politiques du concept. *Revue du MAUSS. La Découverte* 1(23), (88-115).
- Lévesque, B. (2011). Un monde qui se défait, un monde à reconstruire. *L'Action nationale*, nov.-déc. (Conjonctures 2011). Repéré de [https://www.action-](https://www.action-nationale.org/)

nationale.qc.ca/index.php?option=com_content&view=article&id=133:un-monde-qui-se-defait-un-monde-a-reconstrui&catid=201&Itemid=696

- Lévesque, B. (2003). Fonction de base et nouveau rôle des pouvoirs publics : vers un nouveau paradigme de l'État. *Annals of Public and Cooperative Economics* (489-513).
- Lévesque, B. (2001). Le partenariat : une tendance lourde de la nouvelle gouvernance à l'ère de la mondialisation. Enjeux et défis pour les entreprises publiques et d'économie sociale. Conférence prononcée dans le cadre du 23^e Congrès international du Centre international de recherches et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative (CIRIEC), juin 2000. Montréal : Les Cahiers du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES). Collection Études théoriques (ET0104).
- Lévesque, B. et Petitclerc, M. (2008). L'économie sociale au Québec à travers les crises structurelles et les grandes transformations (1850-2008). *Économie et Solidarités*, 39(2), (14-37). Repéré de <http://id.erudit.org/iderudit/044101ar>
- Lévesque, B. et Vaillancourt, Y. (1998). Les services de proximité au Québec : de l'expérimentation à l'institutionnalisation. Cahiers de la Chaire de recherche en développement communautaire (CRDC). Série Recherches (12).
- Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations. (2015). L'économie sociale. Des valeurs qui nous enrichissent. Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020. Québec : Gouvernement du Québec.
- Menahem, G. (2007) The decommodified security ratio: A tool for assessing European social protection systems. *International Social Security Review*. 60(4), (69-103). Repéré de <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00198398/document>
- Montpetit, É. (2003). Les réseaux néocorporatistes québécois à l'épreuve du fédéralisme canadien et de l'internationalisation. Dans Alain-G. Gagnon (sous la direction). *État et société*. Tome II, deuxième partie : La gouvernance chapitre 8, (191-208). Montréal : Les Éditions Québec/Amérique. Collection : DÉBATS.
- Neamtan, N. (1998). Le chantier de l'économie sociale : un bilan. Objectif plein emploi. Le marché, la social-démocratie ou l'économie sociale? (Sous la direction de Diane-Gabrielle Tremblay). *Études d'économie politique*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.

- Panet-Raymond, J. (1991). Le partenariat entre l'État et les organismes communautaires : un défi pour la formation en travail social. Québec : *Service social*, 40(2), (54-76). Université Laval. Repéré de <http://id.erudit.org/iderudit/706527ar>
- Pourtois, H. (2002). Luttres pour la reconnaissance et politique délibérative. *Philosophiques* 29(2), (287-309). Montréal : Département de philosophie. Université du Québec à Montréal.
- Proulx, J., Bourque, D. et Savard, S. (2005). Les interfaces entre l'État et le tiers secteur au Québec. Série Recherche (39). Outaouais : Centre d'étude et de recherche en intervention sociale (CERIS).
- Renault, E. (2004). Reconnaissance, institutions, injustice. La Découverte. *Revue du MAUSS* 1(23), (180-195). Repéré de <http://www.cairn.info/revue-du-mauss-2004-1-page-180.htm>
- Reynaud, E. et Reynaud, J.-D. (1994). La régulation conjointe et ses dérèglements. *Le Travail Humain* 57(3) (227-238). Paris : Presses Universitaires de France. Repéré de <https://www.jstor.org/stable/40659854>
- Reynaud, J-D. (2005). Ce que produit une négociation collective, ce sont des règles. *Négociations* 2(4), (139-159).
- Reynaud, J-D. (1989). Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale. Paris : Armand Colin, Éditeur.
- Seymour, M. (2009). La politique de la reconnaissance et la théorie critique. Montréal : *Politique et Sociétés*, 28(3), (3-21). Repéré de <https://www.erudit.org/fr/revues/ps/2009-v28-n3-ps3587/039002ar/>
- Vaillancourt, Y., Ducharme, M-N., Aubry, F. et Grenier, S. (2016). AccèsLogis Québec (1997-2015) : les hauts et les bas de la co-construction d'une politique publique. Montréal : Les Cahiers du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES). Collection Études théoriques (ET1601).
- Vaillancourt, Y. (2012). Le tiers secteur dans la coconstruction des politiques publiques canadiennes. Montréal : Cahiers du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES). Collection Études théoriques (ET1203).
- Vaillancourt, Y. (avec la collaboration de Philippe Leclerc) (2008). Note de recherche sur l'apport de l'économie sociale dans la coproduction et la coconstruction des politiques publiques. Montréal : Les Cahiers du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES). Collection Études théoriques (ET0801).

- Vaillancourt, Y. (2007). Vers un État stratège partenaire de la société civile. Montréal : Cahiers du Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS) (07-10).
- Vaillancourt, Y. (2003). Jalons théoriques pour l'examen des politiques sociales touchant les personnes handicapées. Montréal : Les Cahiers du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES). Collection *Working Papers* (ET0304).
- Vaillancourt, Y. et Favreau, L. (2001). Le modèle québécois d'économie sociale et solidaire. *Revue internationale de l'économie sociale* (281), (69-83). Repéré de <http://id.erudit.org/iderudit/1024022ar>
- White, D. Mercier, C. Dorvil, H. et Juteau, L. (1992). Les pratiques de concertation en santé mentale : trois modèles. *Nouvelles pratiques sociales*, 5(1), (77-93). Repéré de <http://id.erudit.org/iderudit/301159ar>

BIBLIOGRAPHIE

- Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées. (2020). Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD). Mesures d'accès aux services (à compter d'avril 2007). Repéré de http://archives.aqdr.org/v_archives/modifications_pefsad.pdf
- Gouvernement du Québec. (2020). Guide des mesures et des services d'emploi. Cadre de reconnaissance et de financement des entreprises d'insertion. Québec : Emploi-Québec. Repéré de https://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/guide_mesures_services/05_Mesures_progr_Emploi_Quebec/05_2_Projets_preparation_emploi/Annexes_PPE/Doc_1_Cadre_de_reconnaissance_et_de_financement_EI.pdf
- Gouvernement du Québec. (2012). Normes d'applications du programme AccèsLogis Québec. Version administrative refondue au 6 septembre 2012. Repéré de http://www.habitation.gouv.qc.ca/recherche.html?tx_solr%5Bq%5D=norme
- Gouvernement du Québec. (2010). Le Québec mobilisé contre la pauvreté. Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015. Québec : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.
- Gouvernement du Québec. (2009). Normes d'applications du programme AccèsLogis Québec. Version administrative refondue au 27 octobre 2009. Repéré de http://www.habitation.gouv.qc.ca/recherche.html?tx_solr%5Bq%5D=norme
- Gouvernement du Québec. (2009). Décret 1012-2009 concernant le Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique. Québec : Éditeur officiel du Québec.
- Gouvernement du Québec. (2008). Normes d'applications du programme AccèsLogis Québec. Version administrative refondue au 26 mars 2008. Repéré de http://www.habitation.gouv.qc.ca/recherche.html?tx_solr%5Bq%5D=norme

- Gouvernement du Québec. (2008). Guide de présentation. Programme de subventions aux entreprises adaptées. Québec : Direction régionale d'Emploi-Québec du Centre-du-Québec et Direction de la planification et des services aux entreprises.
- Gouvernement du Québec. (2006). Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance. Québec : Éditeur officiel du Québec.
- Gouvernement du Québec. (2006). Programme AccèsLogis Québec. Normes d'application. Version administrative refondue au 5 juillet 2006. Repéré de http://www.habitation.gouv.qc.ca/recherche.html?tx_solr%5Bq%5D=norme
- Gouvernement du Québec. (2004). Concilier liberté et justice sociale : un défi pour l'avenir. Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Québec : Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille.
- Gouvernement du Québec. (2003). Programme AccèsLogis Québec. Information générale. Québec : Société d'habitation du Québec.
- Gouvernement du Québec. (2002). Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Québec : Éditeur officiel du Québec.
- Gouvernement du Québec. (1999). Décret 925-99. Concernant le programme relatif à l'exonération financière pour les services d'aide domestique. Québec : Gazette officielle du Québec, 13, (4047-4056).
- Gouvernement du Québec. (1999). Décret 193971. Société d'habitation du Québec. Direction de l'habitation sociale. Programmes d'Achat-rénovation et AccèsLogis. Québec : Conseil du Trésor.
- Gouvernement du Québec. (1998). Décret 192171. Société d'habitation du Québec. Direction de l'habitation sociale. Programme AccèsLogis. Québec : Conseil du Trésor.
- Gouvernement du Québec. (1997). Décret 190981. Société d'habitation du Québec. Direction de l'habitation sociale. Programme AccèsLogis. Québec : Conseil du Trésor.
- Gouvernement du Québec. (1997). Loi instituant le Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail. Québec : Éditeur officiel du Québec.